

Tirage: 12 000 exemplaires distribués chaque vendredi dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Imprimerie Bechtel SA
Bellevue 4
2608 Courtelary
032 944 18 18
FAC: 032 944 17 56

Délais de remise des publications
Sport, utile et paroisses: lundi soir
Rédac. et annonces: mercredi 9h
Officiel: mardi 12h
fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarif des annonces
sur demande
ou sur www.bechteli-imprimerie.ch

Abonnement annuel: 98 fr.

Réclame



Solutions informatiques

www.co-dec.ch

Feuille d'Avis du District de Courtelary

Contient la Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary

Journal d'annonces et d'information

Officiel pour les communes de Romont, Sauge, Orvin, Péry-La Heutte, Sonceboz-Sombeval, Corgémont, Cortébert, Courtelary, Cormoret, Villeret, Saint-Imier, Sonvilier, Renan, La Ferrière, Tramelan et Mont-Tramelan

L'Université populaire délivre un passeport pour 2030

Pour la reprise de son programme de cours, l'Université populaire jurassienne, dont fait partie la section Erguël-Tramelan, propose un concept inédit et de nouveaux partenariats.

Passeport citoyen 2030

Quelles doivent être les compétences de chacun d'entre nous pour tenter de faire aboutir l'agenda de développement durable 2030?

L'UPJ a retenu quatre des dix-sept recommandations qui devraient permettre non seulement de sauver notre planète du réchauffement climatique, mais aussi d'en faire un monde meilleur.

Il faut d'abord, bien sûr, réduire son empreinte écologique et acquérir les écogestes qui permettent d'y arriver. Il faut aussi améliorer sa communication relationnelle, entendez mettre du beurre dans nos relations avec autrui pour les rendre plus tolérantes et donc plus harmonieuses. Troisième objectif: participer à une meilleure cohésion sociale. Si tout le monde y trouve sa place, la société humaine ne devrait plus être une scène de tensions et de conflits permanents. Enfin, un peu plus égoïstement, il faut veiller à développer son bien-être physique et psychique.

Dans le Passeport citoyen 2030 qu'elle a édité, le but est de cocher les cases qui correspondent à ces quatre axes d'acquisitions de compétences, en participant à un maximum de cours sur les quelques 250 qui sont valables pour le passe-

port, sur la totalité des près de 700 cours qu'offre l'UPJ.

Le livret du passeport doit être acheté pour le prix de cinq francs. Sa durée de validité est fixée à une année. Si l'on suit des cours pour un équivalent de vingt-cinq points, on peut participer au concours final. A partir de trente points comptabilisés, toutes les conférences de l'UPJ deviennent gratuites. Avec 50 points, on obtient un bon d'une valeur de cinquante francs à faire valoir sur l'inscription à un cours.

Mais peu importe la chasse aux points, l'objectif de l'UPJ est de sensibiliser un peu plus le public à toutes les thématiques liées au développement durable.

Trois nouveaux partenaires

Pour donner plus de poids et de visibilité à son Passeport citoyen 2030, l'UPJ s'est associée cette année au parc naturel du Chasseral et à celui du Doubs, qui offriront notamment les prix du concours du passeport et mettront sur pied des cours en synergie avec l'UPJ. Cette collaboration n'est officiellement que ponctuelle, puisque l'année prochaine, ce sont d'autres partenaires qui devraient venir se joindre au projet du passeport, mais tant l'UPJ que les parcs espèrent que certains de leurs projets éducatifs pourront devenir des offres communes à long terme. On peut donc imaginer que des ateliers et des sorties guidées proposés par les deux parcs figureront à l'avenir dans les programmes de l'UPJ et que

de nouveaux cours pourront être développés en commun.

Pour que le projet du Passeport citoyen 2030 roule au mieux, le Bibliobus a également été appelé en renfort. Cette collaboration entre l'UPJ et le Bibliobus semblait presque aller de soi, tant les buts éducatifs des deux institutions sont au diapason. Concrètement, le Bibliobus proposera des livres et des vidéos liés au thème du développement durable abordé par les cours sélectionnés pour le passeport.

Coup de marketing pour relancer la machine

Valérie Parrat, la secrétaire générale de l'UPJ, l'admet: «Avec ce passeport, nous voulons bien sûr aussi attirer l'attention sur nous et essayer d'attirer un public plus large à nos cours. Nous voulons aussi dépoussiérer un peu les clichés qui collent à l'Université populaire, en prouvant que nous sommes bien plus

qu'une source de loisirs pour des personnes plutôt âgées.»

Comme beaucoup d'acteurs du domaine de la formation, l'UPJ a évidemment souffert ces derniers mois des conditions particulières imposées par la crise sanitaire. L'avenir financier de cette institution qui existe depuis soixante ans dépendra donc en partie du succès que rencontreront les cours de son nouveau programme. Soutenue par ailleurs par des aides cantonales du Jura et de Berne, l'UPJ attend encore des confirmations pour établir son budget pour l'année prochaine. | *tl*

Le programme complet des activités de l'Université populaire jurassienne ainsi que le livret du Passeport citoyen 2030 peuvent être obtenus auprès du bureau de la section Erguël-Tramelan à Saint-Imier ou via le site internet www.upjurassienne.ch

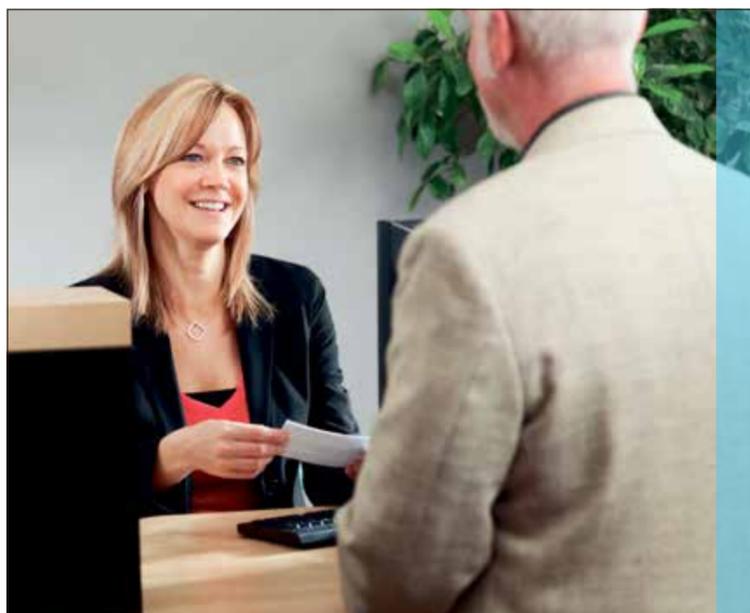


L'Université populaire jurassienne délivre un passeport pour une destination ambitieuse

SOMMAIRE

Bien en dessous des limites Les émissions mesurées chez Vigier	5
La construction commence Les travaux du bâtiment communal avancent	7
La paroisse de Courtelary en liesse ... pour l'arrivée de sa toute nouvelle pasteur	9
Une exposition pleine de couleurs Les œuvres de deux artistes bientôt au CCL	11
L'éolienne des enfants Le projet d'une coopérative présenté	13
Désherber à l'eau chaude! La municipalité de Tramelan a fait ce choix	21
Des vestiges de 6000 ans A découvrir lors d'une conférence au CIP	21
Une journée pour leur dire merci Aide et soins à domicile à l'honneur	22
Un avant et un après Le HC Saint-Imier et l'après-Covid	24
Victimes de leur succès! Les cours de gym sur Canal Alpha continuent	25

Réclame



Envie de changer de banque? Fidèle à notre région depuis 1829!

5 agences et guichets à votre service aujourd'hui et demain

Agences

Tramelan Grand-Rue 136 032 487 52 22	Sonceboz-Sombeval rue du Collège 3 032 489 24 84	La Chaux-de-Fonds rue Neuve 3 032 911 44 44	Saint-Imier rue Francillon 31 032 941 47 27	Siège de Courtelary Grand-Rue 45 2608 Courtelary 032 945 10 50
--	--	---	---	--



Clientis

Caisse d'Epargne Courtelary

cec.clientis.ch

Immobilier

TERTIANUM

Réunir autonomie, confort et sécurité

Nous vous proposons:

Un établissement Médico-Social avec une prise en charge de qualité en chambres individuelles.

Onze appartements avec prestations. Cuisine équipée (plaque vitrocéramique, réfrigérateur et lave-vaisselle), salle de bains adaptée, séjour, chambre à coucher, balcon et cave. Une cafétéria est à votre disposition au niveau inférieur de l'immeuble, ainsi qu'une buanderie et un espace bien-être (salon de coiffure, podologie, esthétique). Prestations de ménage, lessive, soins, restauration et animation selon vos besoins. Place de parc privée.

Tertianum Les Lauriers—Clé 36—2610 Saint-Imier
032 942 40 40 administration@leslauriers.ch



Appartement disponible actuellement



À LOUER VAUFFELIN

au rez-de-chaussée d'une maison familiale
Appart. 3½ pièces

avec cuisine agencée, salle de bains (wc, douche, baignoire), cave, réduit. Jardin, potager, verger, places de parc. Loyer: 950 fr. ch. comprises.

Libre de suite ou à convenir
Renseignements:
079 690 12 86 / 079 640 38 38

Richner sa
Bestattungen
Pompes funèbres
H. Gerber
Rte de Brügg 121, Brüggstrasse 121
2503 Biel-Bienne, Tel. 032 365 31 41
www.richner-bestattungen.ch
richner.sa@bluewin.ch

Garage des Rocs SA
vous invite cordialement à
PORTES OUVERTES
DIMANCHE 6 ET LUNDI 7
SEPTEMBRE 2020
INAUGURATION DE LA NOUVELLE
SITE INTERNET
Petite restauration
Démonstration sur grand écran
Exposition voitures et machines agricoles
De 09h00 à 17h00

À VENDRE PÉRY

Terrain de 1600 m² viabilisé dans zone artisanale

Prix à discuter

Téléphone 032 485 12 85

bechtel-imprimerie.ch

Emploi
À vendre
À louer
Concerts
Menus
etc.

UNE
ANNONCE:
UNE
ADRESSE

fac@bechtel-imprimerie.ch

BAUX À LOYER

en vente à l'imprimerie Bechtel

www.driving-school L-richard.ch

Premiers secours	Moto/scooter	Cours de sensibilisation
ven 19h00-22h00 et sam 09h00-17h00	Cours de base 1 03 oct 2020	lundi - jeudi 19h00-21h00
18 + 19 sept 2020	Cours de base 2 10 oct 2020	05 - 08 oct 2020
16 + 17 oct 2020	Cours de base 3 16 oct 2020	14 - 17 déc 2020

Jacques-David 12, 2610 St-Imier
Info et inscription: www.driving-school-richard.ch / 032 325 2000

Grosjean Frères sarl
Le Coin 21a Case postale 24 2534 Orvin/Les Prés-d'Orvin
www.grosjean-freres.ch Tél. 032 358 12 37

- Installations sanitaires • Sanitäre Anlagen
- Ferblanterie • Spenglerei
- Entretien et service • Unterhalt und Service
- Nettoyage citernes à eau • Reinigung von Wassertanks
- Déneigement toiture • Dach Schneeräumung

Le Foyer psychosocial Corgémont SA félicite Elisa Fleury qui a brillamment obtenu son CFC d'ASE, Assala Zinbi qui a réussi sa formation d'éducatrice sociale HES, ainsi que sa responsable éducative Maude Noirjean qui a obtenu son CAS HES-SO de Praticienne formatrice. Malgré les conditions difficiles liées au Coronavirus, 2020 est une année riche sur le plan de la formation professionnelle.

C'est lors d'un repas en petit comité dans une cadre idyllique que la Directrice Cézanne Scheidegger a félicité les lauréates, ainsi que leurs formatrices M. Noirjean, C. Acuna Bourget et E. Niederhauser. Elle n'a pas manqué de remercier ses collaboratrices qui œuvrent chaque jour à ses côtés au sein du foyer psychosocial Corgémont SA pour une prise en charge professionnelle de ses résidents, dans un cadre familial et respectueux des besoins et ressources de chacun.



De gauche à droite: Maude Noirjean, Emilie Niederhauser, Assala Zinbi, Elisa Fleury, Cézanne Scheidegger et Carmen Acuna Bourget.

« LE VENT NE S'ARRÊTE PAS AUX FRONTIÈRES »

Autonomie énergétique: HISSEZ HAUT!

www.les4bornes.ch



Le 27 septembre 2020
Votez Oui



Numéro national
0842 80 40 20

Pour vous - chez vous
AIDE ET SOINS A DOMICILE

Secteur Tramelan, Les Reussilles et Mont-Tramelan:

SAMD, 032 487 68 78

Secteur La Heutte, Péry, Orvin, Frinvilier, Plagne, Vauffelin et Romont:

Service du Bas-Vallon, 032 358 53 53

Secteur Vallon de Saint-Imier (de La Ferrière à Sonceboz-Sombeval):

SASDOVAL, 032 941 31 33

ou inscription en ligne à l'adresse www.opanspitex.ch

7^e Vide-grenier Brocante

5 septembre 2020 - 2536 Plagne
9h à 15h - 30 exposants
Places de parc - Restauration

PAROISSE DE VILLERET

Culte d'offrande et de récoltes

6 septembre, 10 heures

Suivi du verre de l'amitié offert par la paroisse.

Malheureusement, en raison de la situation le repas canadien est annulé.



SAINTI SQUASH

Après plusieurs mois de fermeture, nous vous annonçons la réouverture de Sainti Squash, le vendredi 4 septembre.

Nous en avons profité pour rafraîchir les 2 salles afin de vous accueillir dans les meilleures conditions.

En raison des normes Covid, seules les personnes inscrites pourront être présentes pendant les horaires réservés.

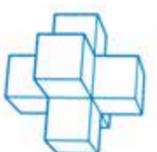
Pour les réservations, s'inscrire sur:
www.supersaas.fr/schedule/saintisquashclub

Au plaisir de vous revoir dans nos locaux!
L'équipe de Sainti Squash

Sainti Squash, Cure 13, 2610 Saint-Imier
www.saintisquash.ch



PLR
Les Libéraux-Radicaux



Votation du 27 septembre 2020
Recommandation de vote

Votation communale

Crédit d'engagement de 3000000 francs figurant partiellement au budget des investissements, pour l'assainissement et la mise aux normes des bâtiments de l'école primaire, sis à la rue Agassiz 14 et 16.

OUI

PLR SECTION DE SAINT-IMIER

ORVIN

Reprise des répétitions à la Tschuni-clique



La place de la prime, dans le haut du village d'Orvin, a vécu jeudi soir la reprise des répétitions après une très longue pause dictée par le Covid-19. La formation, forte d'une bonne cinquantaine de souffleurs et batteurs, a

débuté la soirée avec plus de la moitié de son effectif. Pour respecter au maximum les conditions dictées par l'OFSP, c'est en extérieur que le tambour-major, Quentin Schwab, avait convié les Tschunisiens (voir photo)

pour cette reprise attendue de toutes et tous. Comme toutes les manifestations carnavalesques avaient en cette période de pandémie été annulées, c'est avec une visible joie que les retrouvailles ont eu lieu. En espérant

qu'en 2021, il n'y ait pas de nouveaux virus, informations est donnée que le Carnaval d'Orvin aura lieu le samedi 27 février avec le nouveau thème. Les 40 ans de la Tschuni-clique seront fêtés le weekend du 29-30 mai 2021. |jcl

ORVIN

Déjà 15 ans que Peppe Pizza sillonne les routes

Le 19 septembre, Peppe, alias Luca Negro, soufflera les 15 bougies de son entreprise fondée en 2005 à Orvin (voir photo). Né à Bienne, Luca Negro débuta sa vie professionnelle avec un diplôme de mécanicien, pour ensuite commencer des études de théolo-

gie à l'institut IBETO d'Orvin en 1993. Mais, c'est en 2004 que le dé clic a lieu et qu'il se lance dans son nouveau défi, devenir pizzaiolo. Le 19 septembre 2005, Luca Negro devient officiellement Peppe le Pizzaiolo, aujourd'hui plus connu sous le nom de Peppe Pizza, qui dans

la semaine du 14 au 19 septembre convie sa fidèle clientèle à venir lui rendre visite à La Crosse de Bâle à Orvin pour fêter cet anniversaire. |jcl

Toute l'équipe de Peppe Pizza dans les starting-blocks pour fêter ce bel anniversaire



COMMUNE DE ROMONT AVIS OFFICIELS



Clean-Up-Day

Les 11 et 12 septembre, se déroulera le Clean-up Day national. Dans le cadre de ces journées, la commune de Romont a décidé à nouveau de participer à cette opération le samedi matin 12 septembre. Nous vous proposons ainsi d'agir durablement contre les décharges sauvages et pour une Suisse propre. Plus les gens entreprendront des actions de ce genre, plus celles-ci auront un effet sensible: apportez ainsi une contribution active à la qualité de la vie. Tous ensemble et dans un esprit de respect mutuel, nous pouvons changer les choses.

L'objectif est de collecter ensemble les déchets abandonnés ici et là sur le territoire communal. Pour participer, il suffit de s'inscrire par email jusqu'au 10 septembre auprès de la Commune de Romont (info@romont-jb.ch). Les mineurs doivent avoir l'accord de leurs parents pour participer à cette opération. Veuillez prévoir des vêtements résistants aux intempéries et de bonnes chaussures.

Point de rencontre: 8 h 30, au restaurant *Le Communal* à Romont (accueil avec cafés et croissants). Fin de la manifestation: 12 h au plus tard. | cm

Course annulée, surprise annoncée

En raison de la pandémie et des mesures de protection particulièrement importantes pour les personnes âgées, les communes de Sauge et de Romont ont dû se résoudre à annuler la traditionnelle course des aînés, qui se déroule annuellement en septembre.

Cependant, pour compenser tant que se peut le renoncement à cette journée de rencontre appréciée, les habitantes et habitants de 64, respectivement de 65 ans ou plus qui sont domiciliés dans la commune de Romont, à savoir 56 personnes, recevront une petite attention. | cm

Nonagénaire

Le 3 septembre dernier, notre fidèle citoyen Francis Benoit a vécu un jour à marquer d'une pierre blanche dans sa déjà longue vie, puisqu'il a fêté son 90^e anniversaire. Nous rappelons que Francis Benoit a été une figure au niveau de la commune, puisqu'il a conduit en tant que maire l'exécutif communal de Romont de 1969 à 1975, puis de 1983 à fin 1991. Nous tenons aussi à souligner que Francis Benoit est le doyen de la commune. A l'occasion de ce jubilé exceptionnel, les autorités communales lui ont souhaité, avec une petite attention remise par un représentant de l'exécutif communal, une bonne santé et encore de nombreuses années à vivre à Romont. | cm

COMMUNE D'ORVIN AVIS OFFICIELS



Opération Clean-Up Day

Nous vous attendons nombreux, le samedi 12 septembre

Nous vous rappelons que la Municipalité d'Orvin participera à l'opération nationale de ramassage des déchets, nommée officiellement Clean-Up Day, le samedi 12 septembre de 8 h (accueil cafés et croissants) jusqu'à 12 h. Le ramassage des débris se fera sur le long des chemins pédestres en lisière de

forêt aux alentours de la commune.

Les personnes intéressées à participer peuvent s'inscrire par téléphone directement à l'administration municipale au 032 358 01 80 ou par courriel à l'adresse administration@orvin.ch jusqu'au mercredi 9 septembre. | cm

COMMUNE DE SAUGE AVIS OFFICIELS



Nouveaux horaires et prescriptions

Dès le 1^{er} septembre, notre bureau est ouvert selon les horaires suivants:

- Mardi de 15 h à 17 h, nouveau!
- Jeudi de 15 h à 17 h, nouveau!
- Lundi de 9 h 30 à 11 h 30, inchangé

Le secrétariat et le conseil communal vous remercie d'avance de prendre bonne note de ces nouveautés! | cm

Du CO₂ économisé

Merci à toutes et tous de bien vouloir se conformer à ces horaires! Au vu de la situation sanitaire actuelle, une seule personne à la fois peut entrer dans nos locaux. Il vous est demandé de sonner et de bien vouloir patienter que nous puissions vous accueillir!

Comme chaque année, TEXAID nous communique les statistiques de la récolte de vêtements usagés sur le territoire communal. Pour 2019, ce sont 2146 kg de textiles usagés qui ont été collectés; soit près de 3 kg par habitant. Cela a ainsi permis d'économiser 45 kg de CO₂ rejetés dans l'atmosphère. | cm

NOTRE HISTOIRE en images avec MEMOIRES D'ICI



Orvin vers 1930

Raymond Bruckert disait d'Orvin: « Compartiment de l'arc jurassien, le vallon d'Orvin est l'exemple emblématique d'un petit pays aux limites bien tranchées, qui cependant franchit les obstacles naturels qui l'enserment pour s'ouvrir aux influences extérieures sans y laisser son âme. »

Source: Jura Pluriel, N° 46, 2004
© Mémoires d'Ici, Fonds Roland Choffat

16 communes

1 JOURNAL

La bourgeoisie de Plagne met au concours de suite ou à convenir le poste de

caissier/ère – administration des finances
(temps d'occupation variable)

Toutes personnes aimant les chiffres et ayant de bonnes notions de comptabilité, sont invitées à adresser leur offre de service le plus rapidement possible à:

Bourgeoisie de Plagne
A l'attention de Monsieur René Voiblet, Président
Route de Bienne 9, 2536 Plagne

Emplois

Le Moulin bio de Renan
cherche
un collaborateur/trice
Pour plus d'information: ccbio.ch

Santé

Dr. méd. R. Brechbühler
Grand' Rue 13, 2606 Corgémont
Tél. 032 489 11 67
Mail: cabinet.r.brechbuehler@hin.ch
**Le cabinet médical sera fermé
du samedi 26 septembre
au dimanche 11 octobre 2020**

Tai Chi pour la santé
Corgémont

Leçon d'introduction gratuite
Cours 100 fr. (10 leçons d'une heure)
L'heure de l'introduction sera arrangée

**Tai Chi est utilisé pour maintenir
la santé et améliorer le bien-être.
Il renforce les os, les muscles,
les tendons et les ligaments et
améliore le sens de l'équilibre.**

Intéressé... alors contactez:
August Schläpfer 079 362 02 58

**2^e CHANCE POUR UNE
1^{re} FORMATION**
Édition
2020

Participez!
www.2chance1formation.ch



La Roseraie

**Home médicalisé pour
personnes âgées propose:**

des **COURTS SÉJOURS**, après
une hospitalisation, pour soulager un proche
aidant ou des **LONGS SÉJOURS**.

Dans des **CHAMBRES INDIVIDUELLES**
avec salle de bains. Lieu de vie avec activités
journalières, cuisine de saison.

LA ROSERAIE
LES FONTENAYES 19, 2610 SAINT-IMIER
032 942 45 45, WWW.LAROSERAIE.CH



Pour renforcer le département comptabilité, nous recherchons un/une

Assistant-e comptable à 50-60 %

Vos tâches principales:

- Tenue de la comptabilité courante, traitement des pièces bancaires et suivi de la trésorerie
- Vérification, comptabilisation et paiement des factures de frais généraux
- Suivi des encaissements clients et des rappels
- Soutien à la gestion et à l'amélioration du système de contrôle interne
- Participation aux clôtures mensuelles et annuelles
- Contribution à la préparation et à la constitution des documents en vue de la révision annuelle
- Diverses tâches administratives inhérentes à la fonction

Votre profil:

- CFC de commerce ou formation équivalente
- Expérience en comptabilité
- Connaissances d'un logiciel ERP (idéalement Pro Concept)
- Excellente maîtrise des outils informatiques usuels, principalement Excel
- Maîtrise du français (anglais et allemand un atout)
- Très bonne gestion des priorités et des délais
- Personne autonome, proactive et n'ayant pas peur des responsabilités

Entrée en service: de suite ou à convenir

Nous vous offrons:

Une ambiance de travail agréable basée sur la confiance et le respect mutuel, un travail varié dans une entreprise moderne ouverte aux changements et aux idées. Une équipe collégiale vous attend pour vous accompagner dans le suivi de vos tâches et pendant la phase d'initiation au travail.

Vous correspondez au profil de poste et vous souhaitez intégrer un environnement de travail dynamique? N'hésitez pas à nous transmettre votre dossier de candidature complet par email à l'adresse suivante: ml@sontex.ch.

Sontex SA – 2605 Sonceboz – 032 488 30 00



La commune de Tramelan met au concours pour le mois d'**août 2021** une place d'apprentissage

d'employé(e) de commerce

Pour plus d'informations, www.tramelan.ch

bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch

SASDBV DOMALARME

En cas d'urgence nous sommes à votre disposition 24h/24.

Sécurité à partir de CHF 55.- par mois chez vous
et également en déplacement.



Plus d'informations:
Service d'aide et de soins à domicile du Bas-Vallon
Tél. 032 358 53 53, www.sasdbasvallon.ch

NON
aux éoliennes
des Quatre Bornes

Le 27 septembre

**Pas un seul kilowattheure
pour Sonvilier**

Le courant sera injecté
dans le réseau aux Hauts-Geneveys
et bénéficiera au Canton de Neuchâtel
et au plateau suisse.

Nous répondons volontiers
à toutes vos questions au 079 739 14 11

www.sauvez-lechelette.ch

**L'HÔPITAL
EST LÀ OÙ SE
TROUVE
VOTRE LIT.**

NOUS FAISONS LA DIFFÉRENCE.
SOINS À DOMICILE POUR JEUNES
ET VIEUX.





Emissions diverses: Vigier largement au-dessous des limites

Retour sur la dernière séance de commission des riverains, premier volet



La Municipalité relaie désormais de manière exhaustive les informations présentées en toute transparence par Vigier en commission des riverains

Jeudi dernier en commission des riverains, le directeur de Ciments Vigier SA, Olivier Barbéry, présentait notamment en détail les émissions mesurées l'an dernier à la sortie de la cheminée du four.

En ce qui concerne les NO_x (oxydes d'azote), la valeur moyenne annuelle s'établit à 295 mg/Nm³ (milligrammes par mètre cube normalisé), alors que la limite actuelle autorisée en Suisse est fixée à 500 mg/Nm³. Vigier est donc d'ores et déjà nettement au-dessous de la limite; l'entreprise se prépare activement à la nouvelle norme que l'OFEV pourrait appliquer dès avril 2021, à savoir 200 mg/Nm³. « Cette année, nous avons comptabilisé déjà de nombreux jours à moins de 200 mg ».

Dioxyde de soufre: insignifiants

Toujours à la sortie de la cheminée du four, les émissions de SO₂ (dioxyde de soufre) peuvent être qualifiées d'insignifiantes, par rapport aux normes légales: une moyenne annuelle de 23 mg/Nm³ l'an dernier, pour une limite autorisée de 500 mg/Nm³ en 2019 (qui passera l'an prochain à 400 mg/Nm³).

Les émissions de poussières, dont la limite acceptée est fixée à 20 mg/Nm³, ont atteint la valeur moyenne annuelle de 3,7 mg/Nm³ au sortir de la cheminée. Le 29 décembre, avec l'explosion enregistrée dans le filtre du broyeur à charbon, le taux de poussières émises était certes plus élevé, mais très brièvement.

Les habitants n'ont d'ailleurs pas tardé à appeler l'entreprise, 86 personnes se manifestant au total.

Des poussières de Vigier, vraiment?

Olivier Barbéry présentait également les résultats des mesures d'immissions, effectuées au moyen de six collecteurs répartis aux alentours

de la zone industrielle, où des relevés mensuels sont effectués depuis août 2019. Ceux-ci révèlent des valeurs sensiblement inférieures aux 200 mg visés, à l'exception de deux cas en avril et mai derniers; sachant que les poussières naturelles sont importantes à cette saison, il apparaît évident que les deux collecteurs concernés ne contenaient pas forcément, et en tous les cas pas uniquement des poussières émises par Vigier.

Plus de peur que de pollution

Revenons un instant sur l'incident de fin 2019, qui a causé beaucoup d'inquiétude pour une pollution nettement plus faible qu'il n'y paraissait. Les mesures dans les collecteurs le prouvent: alors même que le charbon est riche en métaux lourds, la poussière analysée en janvier ne contenait aucun

métal lourd! Le charbon étant très visible, la population a eu l'impression de retombées importantes ce 29 décembre, mais ce n'était heureusement pas le cas.

En matière de métaux lourds, on précisera encore que les poussières récoltées entre août 2019 et mai dernier présentent des concentrations extrêmement faibles, en particulier en thallium, qui y est quasi inexistant.

On a enregistré ponctuellement un dépassement de la concentration en cadmium et en zinc, mais sans présence de thallium, ce qui prêche une fois encore pour une provenance autre que de Vigier. | *cm*

Il est important de signaler que les mesures dont il est fait mention sont effectuées par un laboratoire externe à l'entreprise et donc parfaitement neutre

Dioxines et furanes sous contrôle permanent

Composés chlorés chimiquement proches, très dangereux pour la santé, les dioxines et furanes (D/F) ont fait jusqu'ici l'objet de mesures ponctuelles, par la Confédération, dans les usines du type de Vigier. Nouveauté: un programme national pilote, lancé auprès des cimenteries, chacune à tour de rôle, a vu celle de Reuchenette équipée d'un appareil de mesure en continu, de décembre 2018 à avril dernier. Celui-ci a révélé des valeurs d'émissions extrêmement faibles, en moyenne dix fois inférieures à la limite acceptée.

Même en période d'instabilité du four, au début de l'an passé, ces valeurs sont demeurées nettement au-dessous des normes légales.

Ce programme national doit déterminer le besoin, ou non, de mesures en continu des D/F dans les cimenteries suisses. Il répondra très probablement par l'affirmative.

« Nous sommes prêts, et nous envisageons même de lancer proactivement ces mesures en continu », souligne Olivier Barbéry. L'entreprise décidera ces tout prochains mois si et quand elle acquiert l'appareil ad hoc.

On ne manquera pas de souligner que grâce aux températures extrêmes de son four, Vigier émet nettement moins de D/F que ne le font d'autres incinérateurs, et notamment l'incinération illégale par des particuliers, laquelle est citée par l'Office fédéral de l'environnement comme l'une des deux sources principales de dioxines et furanes en Suisse... | *cm*

Transparence totale

Suite aux interventions enregistrées en assemblée municipale de décembre, l'Exécutif local a décidé de communiquer plus régulièrement et plus largement les nombreuses et riches informations qu'il reçoit de l'entreprise Vigier dans le cadre des séances tenues par la Commission des riverains. Cette rubrique en est le premier exemple, qui sera suivie de plusieurs articles ces prochaines semaines, lesquels traiteront des autres thèmes et questions abordés la semaine passée. A la transparence en vigueur depuis toujours, la Commune ajoute donc désormais une transparence officielle des informations.

On rappellera en effet que le procès-verbal de chaque séance de Commission des riverains est disponible, depuis toujours, auprès de la Municipalité. De surcroît, les résultats de multiples mesures effectuées chez Vigier sont visibles en permanence sur le site internet de l'entreprise. Signalons que la prochaine séance de commission a été fixée au jeudi 5 novembre. | *cm*

LES DAMES DE LA PAROISSE PÉRY-LA HEUTTE

Le marché artisanal de Noël victime du Covid-19

C'est avec tristesse, mais avec résignation et prudence que les dames de la paroisse ont pris cette décision

Réunies en assemblée générale à la salle de paroisse mercredi 26 août dernier, sous la présidence du pasteur Gilles Bourquin, les membres de l'association ainsi que les personnes présentes ont tout d'abord pris connaissance des très bons résultats du marché de Noël 2019, du résultat nul de la vente de paroisse de mars qui a été annulé tout au début de la pandémie et de la répartition des bénéfices. Point important à l'ordre du jour, une décision devait être prise quant à l'organisation ou non du marché artisanal de Noël de cette année prévu les 28 et 29 novembre. En raison de trop grandes contraintes liées au virus et dans l'incertitude de ce qui va se passer d'ici le mois de novembre, c'est à l'unanimité que la décision d'annuler a été validée. Autant le pasteur que le Conseil de paroisse soutiennent

cette décision. Le marché de Noël 2021 n'en sera que plus beau.

Les activités avec les aînés également repoussées

Bien qu'annoncés pour l'automne, la reprise des repas des aînés, ainsi que les après-midi jeux sont également reportés à début 2021. La responsable, Marie-Jeanne Jufer, ne manquera pas d'informer les personnes intéressées à ces activités en temps voulu dans ces colonnes. En ce qui concerne le Noël des aînés qui se tient annuellement dans la grande salle du Centre communal le deuxième dimanche de décembre, la décision de l'organiser ou non dépendra elle aussi de l'évolution de la crise sanitaire et les organisatrices se laisseront jusqu'à fin octobre pour se prononcer sur la tenue de l'événement. | *nl*

Infos déchets

La déchetterie communale sera ouverte samedi 5 septembre de 9h à 11h pour la récolte unique annuelle des déchets spéciaux des ménages, ainsi que pour les déchets usuels selon détails figurant dans le MEMODéchets 2020.

La déchetterie est en outre ouverte chaque mercredi ouvrable:

- du 22 janvier au 31 mars et du 1^{er} octobre au 16 décembre, de 17h30 à 18h30
- du 1^{er} avril au 30 septembre, de 17h30 à 19h

Il est utile de préciser que ces prestations ne sont offertes qu'aux personnes domiciliées dans la commune. | *cm*

CORTÉBERT AVIS OFFICIELS



Election complémentaire

Au terme du délai pour le dépôt d'une proposition de remplacement de deux membres de la commission de l'école primaire, le groupe *Commecole 1* a proposé la nomination des personnes suivantes pour la période de fonction se terminant le 31 décembre 2022:

- Maude Noirjean, Le Quart 9, éducatrice sociale, 1988
- Melissa Hirschi, Le Quart 8, comptable, 1991

Conformément à l'article 41, 3^e alinéa du règlement communal concernant les élections et les votations aux urnes, le Conseil municipal déclare élues tacitement les personnes susmentionnées. | *cm*

PLAGNE

Vide-grenier

Ce samedi 5 septembre, vous êtes invités au vide-grenier-brocante mis sur pied par le restaurant Vieux Grenier à Plagne de 9h à 15h. | *mya*

PLAGNE

Annulation du match au loto

En raison de la pandémie de coronavirus, la fanfare Montagnarde de Plagne a décidé de ne pas mettre sur pied de match au loto cette année et d'annuler l'événement qui était prévu le 28 novembre. | *mya*

Retrouvez
le journal
de la semaine
dernière

EN LIGNE

bechtel-imprimerie.ch



La Heutte invitée autour du Lion d'Or



Rappelons que la population de La Heutte est chaleureusement invitée à une séance d'information consacrée à la rénovation et transformation de la place du Lion d'Or, jeudi prochain le 10 septembre. C'est à la halle de gymnastique, à 19h, que les habitants pourront rencontrer les spécialistes d'ATB, le responsable du chauffage à distance, ainsi que les représentants des autorités municipales. Soulignons que les participants à cette séance pourront exprimer leur avis quant à l'aménagement du mur (végétation grimpante ou fresque géante) d'une part, quant à la variété de l'arbre qui sera plantée sur la place d'autre part. Ci-dessus, le plan provisoire, établi par ATB, de ce projet très important pour le village. | *cm*

En vous souhaitant une très heureuse retraite !



La fin du mois d'août 2020 marque le terme d'une époque, pour la Commune et en particulier pour Raymond Grosvernier : ce concierge très apprécié, engagé le 1^{er} août 1987 au service de la collectivité, est en effet entré officiellement en retraite. Un repos bien mérité, et dont il saura profiter pleinement, ses

anciens collègues n'en doutent pas !

Après un apprentissage de mécanicien sur automobile, effectué à Bienne, Raymond Grosvernier a travaillé durant quelques années dans ce domaine en pleine mutation. L'arrivée de l'électronique modifiant complètement la profes-

sion – « Ce n'était plus le métier que j'avais appris et qui me plaisait » –, il opte donc pour le poste de concierge municipal. Un choix qu'il n'a jamais regretté, souligne le jeune retraité en ajoutant avoir apprécié tout particulièrement la diversité du travail et la richesse des contacts humains.

Les inscriptions sont ouvertes pour le Clean Up Day

Une nouvelle fois, la Municipalité participe activement au Clean Up Day, cette action de nettoyage de l'espace public, qui promeut le recyclage et lutte contre le littering. Le samedi 12 septembre prochain, la population est chaleureusement conviée à participer, en s'inscrivant préalablement auprès de l'administration municipale.

A la découverte de Celtor Rondchâtel

Avec cette action locale, Péry-La Heutte vise trois buts

conjointes : participer à la journée officielle d'IGSU (en français, la Communauté d'intérêts monde propre), ramasser les déchets sur le territoire communal pour le rendre plus accueillant et offrir aux participants l'occasion de visiter le centre de collecte de Celtor à Rondchâtel.

L'horaire de la manifestation est le suivant : à 8h, café et croissant offerts à tous les participants au dépôt de la voirie à Péry, puis organisation des groupes, attribution

des secteurs et distribution du matériel de nettoyage dès 8h20.

Après nettoyage des secteurs attribués, les participants se retrouveront à 11h30 pour un apéritif qui sera servi à Rondchâtel, dans une ambiance sympathique.

La manifestation s'achèvera sur le coup de 12h.

Sur inscription s.v.p.

Les personnes intéressées à participer à cette action citoyenne sont instamment

En 33 ans de carrière, Raymond Grosvernier a vu la commune changer, les équipes technique et administrative s'étoffer, la fusion intervenir avec La Heutte, le métier se moderniser. « Les buts sont pourtant toujours demeurés les mêmes, souligne celui qui s'est toujours attaché à assurer propreté et confort aux utilisateurs des locaux communaux.

Avec une pensée pour les professionnels qui doivent faire depuis quelques mois avec la pandémie et son cortège de désinfections et autres règles strictes, ce qu'il imagine très pénible, le tout nouveau retraité adresse ses chaleureux remerciements à ses anciens collègues et aux autorités, pour l'avoir soutenu durant ses graves problèmes de santé. « Ils ont tous été d'une aide précieuse », souligne-t-il aujourd'hui.

A cet employé fidèle, dont le sérieux et la diligence ont été très précieux pour la collectivité, les autorités, l'administration et le service technique municipaux adressent des vœux chaleureux : que sa retraite soit souriante et très longue ! | *cm*

Une rentrée très sécurisée

La rentrée scolaire du 17 août a vu la reprise de l'horaire normal, y compris pour les cours facultatifs. Suivant en cela les directives cantonales, l'école a pu autoriser à nouveau les parents et autres visiteurs à pénétrer dans l'établissement. Les barrières ont donc pu être enlevées.

L'utilisation des salles de gymnastique, par les classes, a également repris normalement.

Désinfections régulières

Le travail n'a pas vraiment diminué, pour les concierges, qui effectuent quotidiennement deux tournées complètes de nettoyage dans l'école, soit

à midi et en fin de journée. Une fois par semaine, ils procèdent à une désinfection totale de la halle de gymnastique.

Les récréations continuent à se passer par classe, mais regroupées.

Il est recommandé aux enseignantes à risque de porter une visière ou de faire installer une plaque de plexiglas devant leur pupitre.

A lire !

La bibliothèque scolaire et municipale a également rouvert ses portes normalement, selon son horaire habituel. Elle subit une désinfection complète deux fois par semaine. | *cm*

Le café reste ouvert Peu (ou pas) d'intérêt

Le Conseil municipal a préavisé favorablement, à l'attention de la Préfecture du Jura bernois, la demande pour exploiter provisoirement le café du Jura, présentée par Lucette Lecomte. Cette dernière tiendrait l'établissement en attendant qu'un repreneur ne se manifeste. | *cm*

Sans restriction

Consulté par le Canton sur le projet de révision du recensement architectural local, le Conseil municipal a suivi l'avis de la commission d'urbanisme unanime et donc approuvé le texte soumis, sans restriction aucune.

A relever que cette révision 2020 implique une nette réduction du nombre de monuments historiques et d'ensembles bâtis, sur le territoire cantonal, qui sont inscrits au recensement et donc soumis à des mesures de protection.

Après consultation de toutes les communes et corrections du projet si besoin, celui-ci sera mis à l'enquête publique. | *cm*

A l'association Jura bernois. Bienne, qui le consultait quant à un projet d'harmonisation des soirées de séances tenues par les Exécutifs communaux de la région, le Conseil municipal a répondu tout récemment qu'il n'a guère d'intérêt pour un tel projet. Ses séances sont en effet fixées en fonction des disponibilités de ses élus et pourraient difficilement tenir compte des choix effectués dans les autres communes. | *cm*

Plainte déposée

Les bâtiments scolaires ont été la cible de visiteurs indésirables, qui les ont par ailleurs tagués en plusieurs endroits.

Les dégâts matériels et le montant des vols perpétrés à cette occasion ont été annoncés auprès de l'assurance ad hoc.

Parallèlement, une plainte pénale a été déposée par la Municipalité. | *cm*



Et l'on commence à construire !



L'entreprise biennoise Roux-Kopp AG ayant terminé les travaux de démolition pour lesquels elle avait été mandatée, le bâtiment communal et ancien collège a retrouvé son apparence originelle. Ci-dessus une photo des dernières heures avec l'agrandissement, ci-dessous un cliché croqué une fois cet ajout démolit et débarrassé. Désormais, les travaux de construction peuvent commencer. L'entreprise De Luca, de Bienne également, installait en début de semaine une grue à l'est de l'immeuble. Elle s'attaque dans la foulée aux travaux de maçonnerie. | cm



Le lundi soir maintenu

Le Conseil municipal a été consulté par l'association Jura bernois. Bienne, dans le cadre de son projet pour harmoniser les jours de séances tenues par les Exécutifs communaux du Jura bernois.

Les élus curgismondains ont répondu tout récemment qu'ils entendent continuer à se réunir le lundi soir, qui leur convient particulièrement bien et permet une bonne réactivité en ce qui concerne les parutions dans l'organe officiel de la commune. | cm

Par contre, le Conseil municipal serait assez favorable à ce que soient réservés plus généralement les deux premiers jours de la semaine, pour ces séances municipales (selon un calendrier parfaitement libre pour chaque commune); cela pourrait faciliter l'organisation d'autres rencontres où est souhaitée, voire requise, la présence d'élus municipaux.

Un nouveau garde

Le triage forestier du Vallon, qui recouvre une surface de quelque 2000 hectares de forêts et 1500 hectares de pâturage boisé, vient d'engager un nouveau garde forestier. Celui-ci doit succéder à André Geissbühler, un Curgismondain bien connu, qui atteint l'âge de la retraite.

Ce poste, au service d'un triage réunissant sept propriétaires publics et des propriétaires privés, a donc été confié à Daniel Jeanguenat,

un ressortissant de Glovelier, auquel il est ici souhaité déjà une chaleureuse bienvenue dans nos forêts et notre commune.

Le Conseil municipal a décidé lundi soir de mettre à disposition du nouveau garde un local de la maison Fondation Grosjean, à la Grand'rue 6, où il pourra installer son bureau.

M. Jeanguenat entrera officiellement en fonction le 1^{er} octobre prochain. | cm

Délégations diverses

Le conseiller municipal Hermann Liechti participera le 15 septembre prochain à l'assemblée générale du Home Hébron, qui se déroulera à Saint-Imier.

Le 16 septembre, son collègue Bernard Tschanz prendra part à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société du funiculaire Saint-Imier-Mont-Soleil, qui se tiendra au sommet. Le lendemain 17 septembre, la Municipalité sera représentée par le même

Bernard Tschanz à l'assemblée générale de la coopérative Cinématographe-Royal, à Tramelan.

A l'assemblée générale du Parc régional Chasseral, le 24 septembre, prendront part le maire, Etienne Klopfenstein, ainsi que les conseillers Heidi Tschannen et Bernard Tschanz. Le même jour, Michel Tschanz représentera les autorités à l'assemblée des délégués de la PC du Jura bernois, qui se déroulera à Court. | cm

Une place d'apprenti(e)

En raison des travaux immobiliers (réfection en cours du bâtiment communal) qui ont induit le déménagement provisoire de l'administration municipale dans l'immeuble Centre-Village, on se souvient que l'Exécutif avait renoncé à engager cet été une ou un apprenti employé de commerce. Ce n'est que partie remise, et ainsi qu'il l'avait clai-

rement annoncé, il mettra tout prochainement au concours une telle place d'apprentissage, pour un début de formation au mois d'août 2021.

Les documents officiels liés à cette offre seront publiés dans ces colonnes durant les semaines à venir, mais les potentiels intéressés peuvent déjà réfléchir à leur éventuel postulation. | cm

Récolte des cassons mercredi prochain

Une collecte des cassons combustibles se déroulera mercredi prochain le 9 septembre. A cette occasion, les habitants de la commune pourront donc déposer, au bord des rues, les objets encombrants qui seront ensuite enlevés au porte-à-porte.

Attention: les objets métalliques ne seront pas ramassés et les objets de composition mixte devront impérativement être libérés au préalable de toutes leurs parties métalliques.

Important aussi: le bois issu de démolition n'est pas considéré comme casson combustible et ne peut donc pas être déposé pour cette collecte.

Il convient de rappeler que sont considérés comme cas-

sons combustibles les objets de grande dimension uniquement (meuble en bois ou matière synthétique, grande pièce décorative, etc.). Tout objet non recyclable qui peut prendre place dans un sac officiel doit être éliminé de cette manière, avec les ordures ménagères.

Pour tout savoir

Toutes les informations utiles, concernant le domaine des déchets, sont disponibles sur le site internet www.memodechets.ch, à l'onglet Corgémont. Une application pour smartphone existe également, intitulée MEMODEchets et que l'on trouvera sur Applestore ou Google play (www.memodechets.ch/application-smartphone). | cm

Soutien à la préservation du patrimoine régional

Le Conseil municipal a décidé lundi soir d'attribuer un don unique de 7000 francs au bénéfice de Mémoires d'Ici (Centre de recherche et de documentation du Jura bernois) et de la Fondation Les Rameaux, afin de soutenir leur projet d'agrandissement.

Installé à la rue du Midi à Saint-Imier, dans le bâtiment des Rameaux, Mémoires d'Ici est victime de son succès, qui doit agrandir ses locaux de stockage. Le projet prévu, en sous-sol, permettra de créer les meilleures conditions possible pour la préservation d'un précieux patrimoine historique régional. Parmi celui-ci, on

souignera que les très importants fonds de deux figures curgismondaine marquantes, le poète Werner Renfer et le Doyen Morel (ce dernier fonds étant propriété de notre Commune), sont conservés par le centre de recherche et de documentation.

On précisera que le projet est devisé à deux millions et demi de francs, qui sera partiellement pris en charge par le canton de Berne. Des soutiens régionaux sont cependant indispensables pour que soient libérée cette aide cantonale.

| cm

Routes fermées

Le service technique municipal informe la population que des travaux de curage seront effectués mardi prochain le 8 septembre sur deux routes menant aux chaînes de montagne Nord et Sud; ces travaux induiront la fermeture temporaire de deux tronçons. Le curage consiste à nettoyer les grilles et les tuyaux sous-route, avant l'hiver, afin que l'eau puisse s'écouler normalement, sans inonder ou endommager la chaussée.

De 8 h à 12 h le 8 septembre, la route du Jeanbrenin demeurera donc fermée à tout trafic, du sommet jusqu'au village. Le même jour, mais de 13 h 30 à 16 h, la Charrière de l'Envers sera interdite au trafic.

La Municipalité remercie la population de la compréhension dont elle fera preuve face à ces inévitables désagréments. | cm



Halle de gymnastique : priorité aux écoles

La Municipalité a décidé de procéder à la réouverture progressive de la halle de gymnastique, en y donnant une claire priorité aux élèves du syndicat scolaire, donc des écoles primaire et secondaire. Les vestiaires et les douches, en particulier, sont réservées exclusivement à l'usage scolaire.

Les sociétés sportives peuvent utiliser la halle sous certaines conditions liées évidemment à la pandémie. Il leur sera notamment spécifié un concept de désinfection du matériel commun, qu'elles doivent impérativement suivre

à la lettre. Ce concept a été mis au point au début de cette semaine par le Syndicat scolaire et la Municipalité.

Les groupements utilisant habituellement les installations sportives communales, ainsi que la population en général, sont par avance remerciés de la compréhension dont ils feront preuve face à ces mesures. Chacun comprendra que les écoliers, dont le cursus a suffisamment été perturbé par le confinement, demeurent prioritaires dans l'utilisation des infrastructures sportives.

| cm

L'assemblée municipale un mardi soir

Rappelons à tous les ayants droit que l'assemblée municipale se réunira exceptionnellement un mardi soir, à savoir le 29 septembre prochain, à 20h. Le lieu de réunion sera exceptionnel lui aussi, puisqu'il s'agira de la halle de gymnastique du collège.

Cette assemblée avait dû être repoussée ce printemps, on s'en souvient, pour raison de pandémie. La même raison justifie qu'elle soit convoquée en un lieu plus vaste que la salle communale, où il est donc plus facile de respecter les distances sociales en vigueur.

Un plan de protection sanitaire a d'ailleurs été mis au point par l'administration et les services techniques. Du désinfectant et des masques seront tenus à disposition des participants, à l'entrée du bâtiment où

chacun est par avance remercié de se présenter suffisamment tôt et, surtout, de se tenir à distance de ses concitoyens.

Une question ? Posez-là !

A tous les citoyens qui ont une ou des questions pointues à leur adresser, les membres de l'Exécutif municipal demandent instamment qu'ils les leur adressent préalablement par écrit, à travers un courriel à admin@courtelary.ch. Ceci jusqu'au mercredi 23 septembre prochain.

Cette manière de procéder permettra aux élus d'effectuer les éventuelles recherches nécessaires, qu'elles soient techniques, législatives ou financières, afin de pouvoir répondre précisément et immédiatement devant l'assemblée. | cm

Elections municipales : deux mois pour se porter candidat



Les électrices et électeurs de la commune de Courtelary sont appelés à procéder, par les urnes et au système majoritaire, au renouvellement complet de leurs autorités municipales. On sait d'ores et déjà que quelques postes se libéreront en cette fin d'année, avis aux intéressés !

L'électorat local procédera donc à l'élection du maire et des six membres du Conseil municipal pour la prochaine législature, laquelle s'étend du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024, ou jusqu'au 31 décembre 2021 en cas d'approbation du projet de fusion de communes du Haut-Vallon.

Le bureau de vote sera ouvert à la salle communale le dimanche 29 novembre, de 10h à 12h.

Jusqu'au 2 novembre

En cas de ballottage, le deuxième tour de scrutin aura lieu le dimanche 13 décembre, aux mêmes heures et dans le même local.

Conformément à la législation communale en vigueur, les listes des candidats à la mairie et/ou aux 6 sièges de conseillers municipaux doivent être déposées au secrétariat municipal, au plus tard le lundi 2 novembre à midi.

Un nom par siège

Les listes de candidats ne peuvent pas contenir plus de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir. Elles indiqueront clairement de quel parti, association ou groupement de citoyens elles émanent et seront signées par au moins dix ayants

droit en matière communale.

Maire et conseillers municipaux seront immédiatement rééligibles et élus tacitement si le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre de sièges à pourvoir.

Expédition en commun de la publicité

Les partis et autres groupements désireux de prendre part à l'envoi en commun du matériel de propagande, sont priés de l'annoncer au secrétariat municipal d'ici au 2 novembre au plus tard.

Les conditions de participation à cet envoi sont précises. Premièrement, le matériel de propagande, après les éventuels pliages à effectuer par les partis politiques, doit avoir le format A5 et son poids ne doit

pas excéder 25 grammes par parti. Tout imprimé de format et/ou de poids supérieur sera refusé.

Deuxièmement, les bulletins de vote non-officiels doivent être glissés dans les brochures ou journaux de propagande, de manière à former un tout par parti.

Troisièmement, l'utilisation d'enveloppes d'un format supérieur à C5 n'est pas autorisée.

Enfin, la remise du matériel sera effectuée par les partis concernés jusqu'au 4 novembre à 12h, au guichet du bureau municipal.

Toutes les informations nécessaires, concernant ce scrutin, sont publiées ce jour dans les pages de la *Feuille d'Avis Officielle du District de Courtelary*. | cm

Au compost communal même le dimanche

Le Conseil municipal a délivré une autorisation temporaire, à la Société d'arboriculture de Courtelary et environs, pour déposer des déchets verts sur le compost communal, en dehors des heures d'ouverture habituelles. C'est en particulier le dimanche que les responsables du pressoir à pommes souhaitaient pouvoir déposer des matériaux. Jusqu'au 30 novembre, ils pourront donc exceptionnellement le faire quotidiennement de 8h30 à 12h et de 13h30 à 21h. Ils s'efforceront de ne pas déranger le voisinage, en limitant leurs transports et le bruit qu'ils génèrent. | cm

La Commune soutient une action citoyenne

Les autorités ont décidé de soutenir concrètement l'action citoyenne *Clean Up Days*, qui se déroulera sur le territoire communal les 11 et 12 septembre prochains. Rappelons qu'il s'agit là de réunir des habitants pour nettoyer l'espace public, en particulier ses zones urbaines de détente et vertes.

A Courtelary, l'action 2020 est mise sur pied par le collec-

tif Sel de la Suze. Le vendredi après-midi seront engagés des élèves du collège local, tandis que les habitants sont invités le samedi matin pour collecter les déchets.

La Municipalité offre un montant de 300 francs, à utiliser pour financer tout ou partie des collations servies aux participants par le Sel de la Suze. L'Exécutif, qui sera représenté

dans le terrain par Johnny Stauffer et Cyril Froidevaux, encourage vivement la population à participer à cette action citoyenne. | cm

Don

Le Conseil municipal a décidé la semaine dernière de soutenir l'action solidaire Table couverte, par un don de deux cents francs. | cm

L'horaire de l'administration

On rappellera que depuis le lancement des mesures liées à la pandémie, l'horaire d'ouverture du guichet municipal est le suivant : du lundi au jeudi de 8h à 12h, ainsi que le jeudi après-midi exclusivement sur rendez-vous préalable fixé en appelant le 032 944 16 01. | cm

Une aide supplémentaire aux sociétés locales

En raison de la pandémie et des effets pervers qu'elle a exercés pour ces groupements, les autorités municipales ont décidé la semaine dernière de verser une aide supplémentaire, pour l'année en cours, aux sociétés locales actives dans les domaines culturels ou sportifs. Ainsi une somme de mille francs sera-t-elle allouée à chaque groupement subventionné, en plus de l'aide qui lui est accordée annuellement.

Ce soutien exceptionnel et unique concerne une dizaine de sociétés, qui le recevront en fin d'année, parallèlement à leur subvention habituelle. | cm

Revêtement très mal en point



L'Exécutif local a mandaté mardi dernier l'entreprise spécialisée Pro Routes, pour la réfection du revêtement bitumeux devant la gare. Les entrées/sorties de cette rue sont encore en bon état, mais la bande passante, dans sa partie centrale, est en revanche jalonnée de trous parfois importants. Ces travaux sont devisés à 35000 francs. | cm

PAROISSE RÉFORMÉE COURTELARY-CORMORET

La paroisse est à la fête

Dimanche 6 septembre, le culte qui sera célébré à l'église de Courtelary sera le reflet d'une grande joie. C'est effectivement ce jour-là que notre nouvelle paroissienne, Anaïs Rohrbach, ainsi que nos nouveaux paroissiens, Cédric Mathez, Ulysse Wäcker et Félix Opplinger, soit les catéchumènes sortant de leur formation, seront accueillis par Maëlle Bader, notre toute nouvelle et fraîche pasteure. Par précaution sanitaire, nous ne ferons pas de Sainte-cène durant le culte.

Maëlle Bader nous arrive en droite ligne de la paroisse réformée de la ville de Fribourg où elle a terminé son cursus de formation. En quelques lignes, notre nouvelle pasteure nous fait le plaisir de se présenter.

«Chères lectrices, chers lecteurs,

Je m'appelle Maëlle Bader et je suis la nouvelle pasteure de la paroisse de Courtelary-Cormoret. Voici quelques lignes, pour que nous puissions faire connaissance. Faire connaissance dans un journal, vous allez peut-être me dire que c'est bien peu habituel. Probablement. J'avais aussi imaginé que nous pourrions nous serrer la main lors de mon arrivée... Mais les choses changent et nous nous habituons à de nouvelles manières de se rencontrer!

Je me réjouis d'avoir terminé mon parcours de formation et de pouvoir m'investir dans une paroisse. Je rêve d'une Eglise qui puisse témoigner d'une Présence au sein de notre société, de notre monde. Je suis impatiente de vous rencontrer, de découvrir les personnes qui fondent ce Vallon, vos envies, vos rêves, vos déceptions, vos



Maëlle Bader, toute nouvelle pasteure de notre paroisse

talents, etc. et de pouvoir tisser ensemble, des liens et des projets, en paroisse ou ailleurs!

Peut-être que nous nous verrons prochainement, dans les rues de ce beau Vallon ou lors d'un culte, à Courtelary-Cormoret ou dans la région. Dans tous les cas, je vous dis à bientôt, je me réjouis!»

Dimanche 6 septembre, à 10h, notre pasteure Maëlle Bader officiera pour la première fois. C'est également à elle qu'incombera la tâche d'accueillir notre nouvelle paroissienne et nos nouveaux paroissiens.

Par votre présence, venez témoigner votre attachement à

notre nouvelle pasteure qui aura la lourde tâche de faire souffler un vent nouveau sur et dans notre paroisse.

Au terme de cette célébration, une collation vous sera servie. Il vous sera possible de faire plus ample connaissance avec notre pasteure Maëlle Bader. | pa

Recensement architectural

Les travaux de révision du recensement architectural avancent. Le Conseil municipal peut prendre position à ce propos jusqu'au 11 septembre prochain. Quelques remarques seront adressées au Service des monuments historiques à ce propos. | cm

Délégations

Stéphane Lehmann représentera la commune à l'assemblée générale du Funiculaire de Saint-Imier – Mont-Soleil SA, le mercredi 16 septembre à Mont-Soleil. Bruno Lemaitre participera à l'assemblée des délégués du Syndicat de communes du centre régional de compétences et de protection civile du Jura bernois, le jeudi 24 septembre prochain à Court. Richard Habegger représentera la commune à l'assemblée générale de Parc régional Chasserai, le jeudi 24 septembre, aux Reusilles. | cm

Administration des finances

Ce sont 27 candidatures pour le poste d'administrateur ou administratrice des finances qui ont été adressées au bureau communal. Le Conseil municipal procède actuellement à l'étude des candidatures afin de pouvoir procéder le plus rapidement possible aux premières auditions. Le nom de la personne engagée pourra être rendu public au début du mois d'octobre. | cm

Travaux

La place située entre l'administration communale et la fromagerie sera remise en état au cours des prochaines semaines. | cm

Halle

Un devis a été accepté pour remplacer toutes les lampes de la salle de gymnastique. Les anciens néons seront remplacés par des luminaires leds occasionnant une nette baisse de la consommation électrique. | cm

COURTELARY

Que d'incivilité!



D'où la vieille mais juste expression «Au bout du quai les idiots»

Masques

Le Conseil municipal a décidé d'envoyer ces prochains jours, par l'intermédiaire d'un tout-ménage, 10 masques de protection à chaque foyer. Ces masques ont été fournis par le département de la santé publique du canton de Berne et remplissent les standards recommandés par la Swiss National Covid-19 Science Task. Pour les familles nombreuses, celles-ci pourront s'adresser à l'administration communale afin de recevoir des masques supplémentaires, dans la limite du stock disponible. A relever que ces masques seront emballés par la fondation de la Pimpinière qui respectera bien entendu toutes les prescriptions sanitaires en vigueur. Cette action permet non seulement de distribuer un outil de protection utile à chacun par ces temps de pandémie, mais aussi d'encourager de manière temporaire la fondation la Pimpinière. | cm

Stand de tir

Une participation communale de 6250 francs sera accordée pour la pose de caissons récupérateurs de balles aux cibles du stand de tir de Saint-Imier. A relever qu'une convention signée entre les communes de Saint-Imier, Sonvilier et Villeret et la société de Tir est en vigueur depuis de nombreuses années et définit les participations de chaque corporation. | cm

Clean-Up-Day

La commune de Villeret, par l'intermédiaire du SEL de la Suze et des élèves du syndicat COVICOU, participera au Clean-Up-Day, les vendredi 11 et samedi 12 septembre prochain. Le Conseil municipal vous invite à prendre connaissance des informations qui seront transmises par SEL de la Suze à ce propos et à donner suite à l'invitation qui sera faite. | cm

Argent

Texaid gratifie notre commune d'un certificat argent pour le ramassage de 4643 kg de vêtements usagés collectés en 2019, ce qui représente une économie d'émission de CO₂ de 136 kg. | cm

STOPSMOKING.CH

L'offre s'étoffe avec une nouvelle plateforme

Plus actuelle, plus dynamique, plus chatoyante et encore plus conviviale: il y a un peu moins d'un an, la nouvelle plateforme nationale dédiée à l'arrêt du tabagisme, *Stopsmoking.ch*, a été lancée. Voici les premières nouveautés du site.

Il y a un peu moins d'un an, la nouvelle plateforme nationale dédiée à l'arrêt du tabagisme *Stopsmoking.ch* a été mise en ligne. L'équipe de *Stopsmoking.ch* a profité de cette première phase pour acquérir de l'expé-

rience. Il est maintenant temps d'utiliser celle-ci et de l'intégrer au site web.

Quoi de neuf?

Thèmes mensuels: chaque mois, le blog *Stopsmoking.ch*

traitera d'un sujet d'actualité. Afin de ne manquer aucun article, les utilisateurs peuvent s'inscrire à une newsletter ou bien suivre *Stopsmoking.ch* sur Instagram ou Facebook. Le premier sujet en septembre est intitulé *Covid-19 et le tabagisme*.

Témoignages: si vous ne savez pas à quoi vous attendre lorsque vous arrêtez de fumer, vous pouvez lire de nouveaux témoignages sur le site *Stopsmoking.ch*. De temps en temps, de nouvelles personnes partagent leurs expériences liées à l'arrêt du tabac.

Par ailleurs, le site web sera plus intuitif à utiliser et doté d'images ainsi que de graphiques expressifs et expli-

cites. Les nouveaux graphiques ont été dessinés par l'artiste Ambroise.

D'autres nouveautés vont suivre

Stopsmoking.ch continuera d'être vitalisé à l'avenir. Il y aura notamment bientôt un chatbot: celui-ci offrira à l'utilisateur la possibilité de se pencher sur sa consommation de tabac. En fonction des informations fournies, il recevra ensuite des offres susceptibles de l'aider spécifiquement à arrêter de fumer. | *luciano ruggia, directeur de l'at*

Contact:
luciano.ruggia@at-schweiz.ch
Tél. 031 599 10 20

Réclame

Pour vous démarquer en un clin d'œil



Agence de communication

Logo / Graphisme
Site internet

Campagne publicitaire
Création de stand

Multimédia
www.clin-d-oeil.net

VILLERET

Gym 55 ans et plus

Reprise des leçons lundi 7 septembre, rendez-vous à 16h50 à la halle de gym. Nous appliquerons les mesures sanitaires imposées par le canton. Invitation cordiale à toutes les personnes désirant rejoindre un groupe sympa, actif et plein de bonne humeur. Les messieurs sont les bienvenus. Ceci s'adresse également aux personnes domiciliées hors du village. | fd

La monitrice Fifi 079 538 31 07
La coordinatrice
Liselotte 079 435 91 05

CATHOLIQUES RÉFORMÉES

UNITÉ PASTORALE CATHOLIQUE
BIENNE-LA NEUVEVILLE
BIENNE cure Sainte-Marie
032 329 56 01

Contact en cas de funérailles pour la Communauté Catholique des Villages Péry, du 8 au 10 septembre: Abbé Nicolas Bessire, 032 341 51 34, 079 414 71 06.

Les 11 et 12 septembre: Emmanuel Samusure, Cure Sainte-Marie, 032 329 56 01, 079 440 16 04.

Messe: samedi 12 septembre à 18h, Chapelle de Reuchenette (en attente des nouvelles règles afin de respecter les directives concernant le Covid19).

Pour les nouvelles dispositions, voici le lien: www.bag.admin.ch/bag/fr/home/das-bag/aktuell/medienmitteilungen.msg-id-79522.html

Pour les autres célébrations: se référer à l'Angelus.

Newsletter: pour connaître la vie et les actions de la communauté catholique des villages Péry: s'inscrire à cdv-communauté-catholique-pery@bluewin.ch.

Les visites de la Chapelle: ne sont toujours pas programmées.

Location de la salle Sainte-Bernadette: n'est toujours pas au programme.

www.upbienne-laneuveville.ch

PAROISSE CATHOLIQUE-
CHRÉTIENNE ET DIASPORA
DU CANTON DU JURA
SAINT-IMIER
rue Denise Bindschedler – Robert 4 + 6
case postale 207

Culte: dimanche 6 septembre, 10h, messe et homélie.

PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE
VALLON DE SAINT-IMIER

Horaires liturgiques: samedi 5 septembre, 18h, Corgémont; dimanche 6 septembre, 10h, Saint-Imier; jeudi 10 septembre, 19h, Saint-Imier.

Adoration eucharistique: vendredi 4 septembre, 19h, Corgémont.

TÉMOINS
DE JÉHOVAHSAINT-IMIER
rue du Vallon 28

Plus d'informations: jw.org
(site officiel gratuit)

ÉVANGÉLIQUES

ÉGLISE POUR CHRIST
CORGÉMONT sur le Crêt 3

Culte en français: dimanche 6 septembre à 10h.

www.gfc.ch

ÉGLISE MOUVEMENT
ORVIN Le Crêt 2

Culte: dimanche 6 septembre, à 10h sur place. Programme pour les enfants.

Coronavirus: afin de respecter les mesures instaurées par nos autorités, le port du masque durant le culte est obligatoire.

www.eglismvmt.ch

ÉGLISE DU ROC
SAINT-IMIER
Jacques-David 12

Mariage de Timothé et Louisa: samedi 5 septembre, à 13h30, à la Chaux-d'Abel.

AGENDA COMMUN
DES PAROISSES RÉFORMÉES
DE L'ERGUËL

Catéchisme 7H: mercredi 9 septembre, de 16h à 19h, cure de Villeret, séquence *Bienvenue!*. Dès 18h30, les parents sont invités à nous rejoindre pour un petit moment festif!

Catéchisme 10H: jeudi 10 septembre, de 20h à 22h, cure de Saint-Imier, rencontre entre les parents et l'équipe-caté pour informer du contenu de l'année à venir et du camp Valdo d'octobre.

Ecoute et prière: en cette période où les manifestations, rencontres et cultes sont annulés, nous vous rappelons que vous pouvez bien sûr téléphoner à votre pasteur ou faire appel au service écoute et prière des paroisses réformées de l'Erguël, en téléphonant au 077 423 20 20 ou en écrivant un courriel à ecoute@referguel.ch. Infos sur www.referguel.ch/activites/accompagnements/ecoute-et-priere.

Café deuil/GAPE: en raison de la pandémie, les rencontres café deuil prévues dans le cadre du GAPE (groupe d'accompagnement des personnes endeuillées) sont annulées jusqu'à nouvel avis. Vous avez toutefois la possibilité de contacter le pasteur Richard Riesen pour un entretien par téléphone, whatsapp ou skype: 032 489 17 68, 076 536 53 26.

PAROISSE RÉFORMÉE
CORGÉMONT ET CORTÉBERT

Prière œcuménique: chaque mercredi de 19h15 à 19h40 au temple de Corgémont. Ce moment de partage de silence et d'oraison, dans l'esprit de Taizé, est ouverte à toutes et tous. Les événements qui se passent chaque jour dans le monde ou tout près de chez nous, appellent hommes et femmes de bonne volonté, enracinés dans le message du Christ à poser des signes d'Unité.

Culte: dimanche 6 septembre à 10h dans la paroisse, à Corgémont, culte avec baptême d'Etienne Bösiger.

Service de taxi pour les cultes: si des personnes désirent se rendre au culte, mais n'ont pas de voiture, elles peuvent contacter Christine Brechbühler pour arranger un service de taxi.

032 489 17 08
www.referguel.ch/paroisses/corgemont-cortebert

Secrétariat: corgecorte@referguel.ch

David Kneubühler
079 823 75 84
david.kneuebuehler@referguel.ch

Services funèbres:
permanence au 0800 225 500

Présidente du conseil de paroisse:
Christine Brechbühler, 079 565 93 66

Réservation salle de paroisse:
E. Hohemuth, 032 963 11 89
4hohemuth@bluewin.ch

PAROISSE RÉFORMÉE
COURTELARY ET CORMORET

Culte de bienvenue et d'accueil: 6 septembre, 10h, les catéchumènes seront accueillis, comme nouvelle paroissienne et nouveaux paroissiens, au sein de notre paroisse par notre nouvelle pasteur Maëlle Bader pour qui se sera le culte de bienvenue. Une collation vous attend à la sortie du culte.

Pasteur officiant Maëlle Bader

Philippe Hauri, président, 079 271 99 10
philippe.hauri@bluewin.ch

Annelise Stieger, secrétaire,
079 413 47 32, annelise@bluewin.ch

Services funèbres: 0800 225 500

Réservation de la salle de paroisse:
Raymond Béguelin
078 617 57 61
raybeg@me.com

PAROISSE RÉFORMÉE
LA FERRIÈRE

Cultes: dimanche 6 septembre, 10h; dimanche 20 septembre, célébrations du Jeune fédéral (voir communiqué). Les mesures sanitaires seront appliquées selon les directives du moment.

Ecoute, entretien, partage, prière: le pasteur est à votre écoute au 079 414 03 60 pour quelque demande que ce soit.

Serge Médebielle, pasteur
032 963 11 27 ou 079 414 03 60

Pierrette Wäfler, présidente
et service auto, 032 961 15 81
ou 079 291 42 05

www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE
DE RONDCHÂTEL
PÉRY rue du Collège 12

Culte: dimanche 6 septembre, 10h, à l'église du Pasquart à Bienne, confirmations et baptêmes. Offrande en faveur du Service des réfugiés EPER.

Proposition d'intercession: dans la semaine à venir, nous sommes invités à prier pour la paroisse de Court.

Catéchisme 10H: du vendredi 11 septembre au dimanche 13 septembre, rencontres à La Source à Bienne.

Catéchisme 11H: mercredi 9 septembre, rencontre perso à La Source à Bienne.

Fruits TerrEspoir: les prochaines commandes sont à remettre jusqu'au 17 septembre. Livraisons le 30 septembre à Péry et Vauffelin, le 1^{er} octobre à Orvin.

032 485 11 85
(lu: 13h-17h30, ve: 7h45-11h30)

contact@paroisse-rondchatel.ch
www.paroisse-rondchatel.ch

Bertrand Mathys, pasteur,
032 941 49 67
www.la-bethania.ch

ÉGLISE NÉO-APOSTOLIQUE
SAINT-IMIER rue de Châtillon 18

Service religieux: dimanche 6 septembre à 9h30; mercredi 9 septembre à 20h.

Mesures en vigueur: les mesures de protection Covid sont à respecter, chacun est le bienvenu, jusqu'à la capacité maximale.

Service en ligne: les services religieux peuvent toujours être suivis par vidéo (IPTV): le dimanche à 9h30, <http://://skipa.tv/channels/geneva/>, nom d'utilisateur: daswort, mot de passe: dreineinz.

Informations de dernière minute: changements éventuels et informations de dernière minute sont disponibles: www.nak.ch

Didier Perret, dpe2610@gmail.com
079 240 72 73
www.stimier.nak.ch/agenda

Services funèbres:
permanence au 079 724 80 08

Location de salles: 032 485 11 85
Grain de sel, Orvin; salle de la Cure, Orvin; salle de paroisse, Péry

Visites: Daniel de Roche 079 337 50 76
Gilles Bourquin 079 280 20 16

Catéchisme:
7H et 8H, Anne Noverraz, 079 852 98 77
9H, Anne Noverraz, 079 852 98 77
et Christian Borle, 078 739 58 28

10H, Anne Noverraz, 079 852 98 77, Christian Borle, 078 739 58 28
et Pierre-André Kuchen, 079 136 76 74
11H, Anne Noverraz, 079 852 98 77, Christian Borle, 078 739 58 28
et Daniel de Roche, 079 337 50 76

PAROISSE RÉFORMÉE
RENAN

Cultes: dimanche 6 septembre, La Ferrière, 10h; dimanche 20 septembre, célébrations du Jeune fédéral (voir communiqué). Les mesures sanitaires seront appliquées selon les directives du moment.

Ecoute, entretien, partage, prière: le pasteur est à votre écoute au 079 414 03 60 pour quelque demande que ce soit.

Serge Médebielle, pasteur
032 963 11 27
079 414 03 60

Catherine Oppliger, présidente
078 761 46 38

www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE
SAINT-IMIER

Cultes: dimanche 6 septembre, culte avec baptême et Sainte-Cène à 10h à la collégiale. Pasteur officiant: Lara Kneubühler. Offrande: Service des réfugiés EPER, USBJ.

Femmes protestantes: la Baratte vous accueille chaque vendredi de 9h30 à 11h, salle de la cure, pour le café-croissant.

Après-midi récréatif des aînés: mardi 15 septembre, de 14h30 à 17h30 à la cure.

Coin-méditation à la collégiale: tout nouvellement aménagé dans l'abside nord, il vous accueille durant les heures d'ouverture de la collégiale, de 7h à 17h. Vous y trouverez des brochures et des bibles, à consulter ou à emporter, et une ambiance propice à la détente et à la réflexion. Bienvenue à toutes et tous!

Nous restons à votre service!: la vie presque normale a repris, mais la prudence reste de mise, surtout pour nos aînés. Nous sommes toujours à leur disposition pour tout service, commission, transport chez le médecin, ou simplement pour un entretien téléphonique.

Le secrétariat est atteignable de 8h30 à midi, et de 14h à 16h30. Notre pasteur est également joignable au numéro indiqué ci-dessous. Nous continuons de privilégier les entretiens téléphoniques par rapport aux visites à domicile. Nos encouragements à tous!

Plan annuel des cultes disponible sur le présentoir de la Collégiale, dans les locaux de la cure, et peut être envoyé sur demande au 032 941 37 58, ou à paroisse.st-imier@hispeed.ch

Aumônerie des homes,
renseignements: Laure Devaux
Allisson, 076 438 02 09,
laure.devaux@referguel.ch
et David Kneubühler, 079 823 75 84,
david.kneuebuehler@referguel.ch

Pasteur: Macaire Gallopin,
076 740 82 50,
macaire.gallopin@referguel.ch

Services funèbres: 0800 22 55 00

paroisse.st-imier@hispeed.ch
www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE
SONCEBOZ-SOMBEVAL

Culte: dimanche 6 septembre, culte d'accueil en paroisse des confirmés Nolène Sulliger, Méline Sieber, Liam Peter et Cyril Déforel à 10h à Sombeval. Apéritif après le culte.

Eveil à la foi: rencontre régionale le samedi 5 septembre de 9h à 11h à Sonvilier. Infos: pasteur Alain Wimmer, 079 240 63 16.

Catéchisme cycle I, 3H-6H: les rencontres reprendront fin octobre. Dates et infos sur www.referguel.ch/paroisses/sonceboz-sombeval/activites.

Accompagnement du pasteur: si vous souhaitez un accompagnement spirituel, une prière, un entretien, une information, question, vous pouvez faire appel au pasteur Richard Riesen, qui se fera un plaisir de s'entretenir avec vous. N'hésitez pas à le contacter.

Repas paroissial du 6 septembre: en raison des travaux de rénovation le repas prévu le 6 septembre est annulé.

Téléphone de piquet de l'Erguël,
services funèbres: 0800 225 500

Richard Riesen, pasteur (42% dans la paroisse et 13% dans le syndicat des paroisses réformées de l'Erguël),
032 489 17 68, 076 536 53 26,
richard.riesen@referguel.ch

www.referguel.ch/paroisses/sonceboz-sombeval

PAROISSE RÉFORMÉE
SONVILIER

Culte: dimanche 6 septembre à 10h à Sonvilier avec Sainte-Cène. Officiant: Alain Wimmer.

Site internet: le site internet des paroisses de l'Erguël s'enrichit régulièrement de vidéos, mini-cultes, méditations, textes et poésies. A découvrir sur www.referguel.ch.

Alain Wimmer, pasteur, 079 240 63 16 (aussi SMS et WhatsApp), alain.wimmer@referguel.ch

Présidente de paroisse:
Beatrix Ogi, 079 725 15 41

Location de la maison de paroisse:
Mélanie Walliser Stevens, 077 429 74 59
location@paroissesonvilier.ch

Services funèbres: 0800 225 500

www.referguel.ch

STIFTUNG FÜR DIE PASTORATION
DER DEUTSCHSPRACHIGEN
REFORMIERTEN

TAVANNES rue du Pasteur Frêne 12

Gottesdienst: 6. September um 10 Uhr in Saint-Imier.

Pfarrer Stefan Meili, 079 363 97 16

PAROISSE RÉFORMÉE
TRAMELAN

Culte: dimanche 6 septembre, 10h, église Sornetan, pasteur Jean Lesort Louck. Taxi sur appel, prière de s'annoncer le matin même entre 8h et 9h au 032 487 46 75.

Ciné-Spirit: mardi 8 septembre, 20h, Cinémathographe Tramelan, *La Sapienza*.

Bureau Conseil de paroisse: mercredi 9 septembre, 17h, maison de paroisse.

Avis: du 7 au 27 septembre le secrétariat est en relâche; une permanence est assurée le mardi matin de 9h à 11h (sauf imprévu); pour toute question ou pour un rendez-vous, merci de contacter la présidente de paroisse, E. Hiltbrand au 079 717 05 39, courriel: presidence.tramelan@par8.ch.

Services funèbres: 0848 778 888

www.par8.ch

PAROISSE RÉFORMÉE
VILLERET

Culte d'offrande et de récolte: dimanche 6 septembre, Villeret, 10h, voir annonce.

Prière matinale: mardi 8 septembre, de 6h30 à 7h à l'église de Villeret.

Heures d'ouverture bureau:
vendredi matin 8h-11h

Présence pastorale:
mercredi, jeudi et permanence
au bureau le vendredi matin

Services funèbres et urgences:
0800 225 500

villeret@referguel.ch, www.referguel.ch



CENTRE DE CULTURE ET DE LOISIRS 

Origines : deux artistes s'exposent

Benjamin Jendly et Jean-Marie Bidet sont tous deux membres de la section neuchâteloise de Visarte. Si leur pratique artistique respective diffère, ils se sentent unis par un même questionnement sur les prémices de l'art, de l'écriture ainsi que des motivations primaires et spontanées de la création artistique. Au travers de cette exposition intitulée *Origines*, ils nous livrent, ensemble, le fruit de leurs réflexions, chacun à sa manière.

Benjamin Jendly

Ses petits personnages aux traits minimalistes, tour à tour espiègles ou rageurs, sont la marque de fabrique de Benjamin Jendly – alias Silas. L'artiste de Cernier les décline en street art, fresques, graffitis, toiles ou encore statuettes. Leur apparence infantile sublime les messages voulus par leur créateur sur des thèmes aussi divers que sérieux, comme par exemple le questionnement de nos modes alimentaires, de nos codes de la beauté plastique ou encore de notre attitude face à nos peurs. Un très riche univers développé par cet artiste polyvalent et autodidacte, qui par ailleurs est également actif en tant que musicien, auteur, compositeur et interprète. Il proposera d'ailleurs un concert au beau milieu de ses œuvres, le 8 octobre à 20h dans le cadre des JeudreLIVE.



Jean-Marie Bidet

Il présente une série d'œuvres également très graphiques. La thématique de l'origine de l'écriture le guide dans ses créations picturales – qui pourraient intégrer dans leur réseau de références *Soulagos* ou *Cy Twombly*. De plus, les matériaux utilisés (cartons, papier journal déchiqueté, papier japonais, grains de riz ou d'orge, structures végétales, etc.) donnent

corps à un harmonieux jeu sculptural – récompensé par une médaille d'argent, catégorie Mixed Media, à la Biennale de Florence 2019.

De nationalité suisse, Jean-Marie Bidet est né à Menton, dans les Alpes-Maritimes. Autodidacte, il se consacre à la gravure, à la peinture et à la création de vitraux depuis 1984. Il vit et travaille à Chambrelieu. | vg

Centre de Culture et Loisirs
Marché 6, 2610 Saint-Imier
032 941 44 30
information@ccl-sti.ch
www.ccl-sti.ch

Vernissage
Vendredi 11 septembre à 19h

Expo jusqu'au 18 octobre
Entrée libre
Mercredi-vendredi, 14h-18h
Samedi-dimanche, 14h-17h

LA PLUME DES PAROISSES RÉFORMÉES DE L'ERGUËL

Tu es à moi, je t'ai appelé par ton nom...

Comme beaucoup de personnes le savent déjà, je me suis marié récemment et j'ai pris le nom de famille de mon épouse. Loin de moi l'idée de m'étaler dans ce billet sur ma vie privée, mais ce changement de nom n'est pas si anodin que ça. Il faut apprendre à s'annoncer sous son nouveau nom, faire de nombreuses démarches administratives. Bref, c'est une vraie transformation. Elle m'a rappelé la phrase d'Esaië 43, qui sert de titre à cette plume. Certes, dans ce cas-là, Dieu appelle Jacob, devenu par la suite Israël, par son nom et parle par son entremise à son peuple. Malgré le fait que Dieu ne s'adresse pas directement à nous, un tel texte garde un sens pour nous aujourd'hui j'en suis convaincu. Dans une ère où la question du pseudonymat et de l'anonymat face à l'Etat et aux grandes entreprises prend de l'ampleur, sommes-nous encore capables d'être face à face avec Dieu, sans artifices? Lui qui a longtemps été associé avec la notion de contrôle, notamment des mœurs, sommes-nous d'accord de baisser nos défenses pour le rencontrer? Car la suite du texte le montre bien: ne pas se cacher de Dieu, c'est avant tout s'exposer à son amour. Ce n'est pas accepter de lui livrer nos détails intimes pour un usage opaque, comme cela

pourrait être le cas avec les grandes entreprises ou l'Etat. C'est avoir la chance d'avoir un partenaire qui nous accueille comme nous sommes, sans condition. Quelqu'un qui est prêt à donner tant et plus pour nous. Et ce que nous avons le plus de peine à accepter, c'est de nous retrouver vraiment sans arme et sans armure, pour reprendre une formule du penseur français Jacques Ellul, devant un autre, soit-il tout Autre. Car nous craignons toujours le jugement, pensant ne pas mériter d'être aimés pour qui nous sommes vraiment, avec nos lézardes, nos fêlures. De plus appartenir à quelqu'un est une idée qui nous terrifie, nous qui sommes si convaincus de n'appartenir qu'à nous-mêmes, alors que notre liberté aujourd'hui comme hier est surtout de choisir nos chaînes, comme le rappait Kery James. Dieu nous offre pourtant cette chance, devenue si rare, de pouvoir pleinement nous assumer devant quelqu'un. Une occasion d'appartenir à quelqu'un qui au lieu de nous réduire en esclavage, nous libère de bien des carcans et pensées mortifères. Alors, osons cette confiance, quel que soit notre nom ou notre pseudonyme.

| david kneubühler (giauque),
pasteur
de corgémont-cortébert

DROIT DE RÉPONSE, LETTRE DE LECTEUR

La transition énergétique: tous concernés et tous acteurs

Lors de sa conférence de presse du mercredi 26 août, le collectif *Sauvez l'Echelette* a attaqué Groupe E sur plusieurs points en lien avec le projet éolien des Quatre Bornes. Nous aimerions rétablir ici certaines informations erronées diffusées dans les médias.

Contrairement à ce qui a été avancé Groupe E SA n'est pas uniquement fribourgeois: la société est née de la fusion des Entreprises Electriques fribourgeoises SA et d'Electricité Neuchâteloise SA en 2005. Groupe E SA est aussi actionnaire à 10% des Bernische Kraftwerke (BKW), société qui détient elle-même 84,3% de La Goule qui exploite le réseau de Sonvilier. Groupe E Greenwatt SA est une société-fille de Groupe E SA à hauteur de 80%. Cette dernière

appartient également à l'Etat de Neuchâtel (10%) et à la Ville de Sion (10%).

225 millions de francs de subventions pour les 25 ans d'exploitation?

Elément réjouissant: même si les chiffres avancés sont approximatifs, les opposants admettent que le projet est rentable. Ce qui est bien le cas grâce au soutien financier des consommateurs. Les montants qui sont prélevés dans toute la Suisse auprès de l'ensemble des utilisateurs des réseaux en faveur des énergies renouvelables sont nécessaires durant la phase de la transition énergétique. Ni le solaire, ni la biomasse, ni l'éolien ne seraient actuellement possibles sans ces prélèvements supplémen-

taires. Précisons toutefois que les futurs exploitants du parc éolien des Quatre Bornes (soit EJDPE Sàrl, regroupant les agriculteurs à l'origine du projet et les deux communes-sites (20%), Groupe E Greenwatt (70%), ainsi que deux financements participatifs et paratétatiques (10%)) percevront des moyens en provenance de ces prélèvements pour assurer un prix équitable de cette énergie renouvelable régionale. Ceux-ci incluent une rémunération pour l'important risque économique qui est pris et un rendement de 5% sur le capital investi. Les montants ainsi perçus complètent le chiffre d'affaires, mais ne sont pas un bénéfice. Pour la Commune de Sonvilier et ses habitants, les retombées seront d'environ 200 000 francs

par année durant 25 ans. Des travaux pour plusieurs millions de francs seront commandés à l'économie locale (4 millions) et régionale (20 millions).

Une énergie dont la région serait privée?

La mission première de tout exploitant de réseau électrique est d'assurer un approvisionnement énergétique et un acheminement de l'énergie produite qui soient sûrs, performants et efficaces. Ainsi, la topographie et l'infrastructure existante font que le raccordement aux Hauts-Geneveys constitue la meilleure solution technico-économique pour ce parc éolien exemplaire dont la production couvrira 80% de l'électricité totale consommée par les deux communes de Val-

de-Ruz et Sonvilier, ménages et entreprises confondus! Tous les réseaux électriques de Suisse sont interconnectés sans frontières. Ce qui est produit ici est consommé là-bas. L'électricité des Quatre Bornes pourra être utilisée à Sonvilier, Val-de-Ruz, Bière, Lausanne ou Zurich. Le développement du parc éolien des Quatre Bornes répond aussi à un intérêt national et cantonal; les développeurs, les communes et les agriculteurs de la région l'ont bien compris.

| alain sapin, président
du conseil d'administration
de groupe e greenwatt

| pierre oberson, membre
du conseil d'administration
de groupe e greenwatt

CULTE ŒCUMÉNIQUE DU JEÛNE FÉDÉRAL DANS LE VALLON DE SAINT-IMIER

A vos inscriptions!

Le comité de préparation et d'animation de l'Action commune des chrétiens du Vallon (Accva) prévoit ainsi une forme *extraordinaire* qui permettra d'accueillir un maximum de personnes au culte, tout en respectant les mesures de protection recommandées.

Le culte se déroulera en trois endroits: le dimanche 20 septembre, à 10h à Saint-Imier, en la Collégiale, l'Eglise catholique chrétienne et l'Eglise catholique romaine.

Les officiants des différentes communautés chrétiennes du Vallon se répartiront dans ces trois lieux pour présider un culte comportant le même déroulement et le même contenu. Pour une question d'organisation, les participants choisiront l'endroit où ils souhaitent se rendre, en essayant de privilégier un autre lieu que celui qui leur est habituel.

Inscriptions jusqu'au 10 septembre, auprès des secrétariats des paroisses réformées (032 941 37 58, lundi à jeudi, de 8h30 à 12h), et catholique romaine (032 941 21 39, mardi et mercredi, de 8h à 16h; jeudi et vendredi, de 8h à 12h).

| sm

PAROISSES RÉFORMÉES DE L'ERGUËL

Croître et mûrir



C'est dans le manège du Tannenhof de la Ferrière, bien en vue sur des chars à pont, qu'ont été baptisés Rayan Brunner, Nolène Sulliger, Ulysse Waecker et Lisa Lambercier. Et

c'est au même endroit que leurs camarades Méline Sieber, Liam Peter, Cyril Déforel, Inès Siegrist, Yvo Vuilleumier, Félix Oppliger, Anaïs Rohrbach, Cédric Mathez, Thibaut Cudré-Mauroux, Sacha

Heider, Willow Schwendimann, Fannie Tschan, Mathilde Blatter, Clément Oppliger ont été confirmés le 23 août dernier par le pasteur David Kneubühler. | paroisses réformées de l'Erguël

Retrouvez le journal de la semaine dernière sur notre site internet

BECHTEL-IMPRIMERIE.CH

SAINT-IMIER

Une messe d'adieu sera célébrée à l'église catholique romaine de Saint-Imier le vendredi 11 septembre 2020 à 14 heures, en l'honneur de

Anna Bastianelli Terzaroli

En sa mémoire, la famille fera un don à la Rega.

AVIS MORTUAIRE



Les membres de la Fanfare de La Ferrière s'associent au deuil de la famille de

Joël Fuhrer

papa et grand-papa de nos très chers membres Didier, Johann, Kevin et Dany.

Ils adressent à toute la famille leurs très sincères condoléances, ainsi que leur profonde sympathie.

PARC ÉOLIEN DES QUATRE BORNES

A la découverte des riches et nombreuses mesures compensatoires

Une trentaine de participants épatés par la récente sortie nature à La Joux-de-Plâne, où ils ont découvert comment seront investis les 4,5 millions de francs de travaux environnementaux



Les participants à cette sortie en terrain ont découvert l'importance des îlot boisés naturels, réunissant ici genévrier, sureau et Cie

Les porteurs du projet éolien des Quatre Bornes avaient donné rendez-vous aux intéressés, le jeudi 27 août, sur l'exploitation d'un membre de la Sàrl Eoliennes de La Joux-du-Plane - L'Echelette. Objectif de la rencontre: découvrir en terrain quelques-unes des mesures de compensation mises au point par le bureau en écologie appliquée l'Azuré, d'Alain Lugon. Ce dernier dirigeait la balade dans les pâturages boisés alentour de La Clochette. Ses explications étaient complétées par d'autres spécialistes, notamment le garde-forestier de la Bourgeoisie de Saint-Imier, Claude

Domont, le représentant de la Division forestière Jura bernois, Philippe Heimann, ou encore le biologiste Alain Arnoux.

Au chevet du pipit...

Dans les pâturages boisés, les visiteurs ont notamment découvert les îlots de rajeunissement (36 mètres carrés plantés de jeunes arbres ou/et buissons, soigneusement clôturés pour être protégés de l'abouement) qui favorisent de nombreuses espèces, et notamment le pipit, un passereau en grand danger. Ils ont appris que le défrichement nécessaire pour le parc éolien des Quatre Bornes (afin non seulement d'ériger les

machines, mais également d'en amener sur place les gigantesques composants) demeurera finalement très faible, pour sa partie définitive du moins. Cela n'empêchera pas la création d'une bonne cinquantaine de ces îlots de rajeunissement.

... et des autres!

Sans entrer dans la longue (et réjouissante!) énumération des mesures proposées par Alain Lugon et acceptées par les promoteurs éoliens en faveur de la gent ailée, on rappellera tout de même que la gélinotte des bois, autre espèce en grand danger, verra son habitat très nettement amélioré grâce au parc; il en ira

de même pour l'alouette des champs grâce notamment à la fauche retardée.

Et l'on ne saurait omettre de rappeler que quelque 6,5 kilomètres de lignes à haute tension seront enterrés, tandis que de nombreux pylônes subsistants seront sécurisés, au bénéfice direct des rapaces diurnes et nocturnes.

Pâturages d'une grande richesse

Autour d'un arbre remarquable, un vénérable érable penché abritant de nombreuses espèces vivantes, et notamment apprécié par le rougequeue à front blanc, les partici-

pants ont appris que parmi les mesures compensatoires des Quatre Bornes figure aussi la protection de tels végétaux; par contrat, cette protection leur est garantie jusqu'à leur mort naturelle.

Ils ont découvert, en règle très générale, la grande richesse des pâturages boisés en termes de biodiversité: replats très verts, talus rocailleux maigres favorables par exemple aux orchidées, zones boisées ou autres murets accueillant une importante petite faune, endroits ombragés humides spécifiques à des espèces végétales rares. Un milieu tout simplement exceptionnel!

Des contraintes? Une opportunité!

Yvan Matthey, chargé d'affaires auprès de Pro Natura Neuchâtel, n'a pas manqué

de souligner l'intérêt marqué de cette association pour ces mesures compensatoires, qui ont transformé les contraintes du Parc à venir en véritables opportunités pour la faune et la flore.

A ce sujet, on rappellera que les études environnementales liées au projet des Quatre Bornes ont été exemplaires, qui ont impliqué d'entrée de cause les associations de protection (WWF, AspoBirdlife, Pro Natura), afin de les écouter et de les satisfaire.

Pas moins de quatre millions et demi de francs seront consacrés au total, par les porteurs du projet, à ces travaux environnementaux d'une rare efficacité et d'une diversité tout simplement unique. C'est une première en Suisse, que les participants à la sortie de jeudi dernier ont saluée. | *edpe*



Alain Lugon a mis au point les mesures compensatoires exemplaires du Parc éolien des Quatre bornes

PARTI LIBERAL-RADICAL SAINT-IMIER

Assemblée générale: bilan positif

Denis Gerber, président de la section, a ouvert la séance en présence d'une quarantaine de membres et sympathisants. Il a tout particulièrement salué les députés-maires Virginie Heyer de Perrefite et également président du CJB et de JbB, Jean-Luc Niederhauser de Court, l'ancien président cantonal et député Pierre-Yves Grivel, ainsi que le président du PLR-JB Patrick Röthlisberger.

Les différents rapports et objets de l'assemblée statutaire ont tous été acceptés par l'assemblée.

Honorariats

Danièle Quadri, première présidente PLR du Conseil général et Monique Buchs, première présidente PLR du Conseil de ville,

ainsi que Pierre Leuthold, Pierre Jeanneret, anciens conseillers municipaux et conseiller généraux, et Pierre-Yves Grivel, ancien président cantonal ont été nommés membres d'honneur. Eric Schweingruber, ancien conseiller de ville et Pierre-André Rochat, ancien conseiller de ville et municipal ont été nommés membres honoraires.

Constitution d'une section PLR du Haut-Vallon

C'est à l'unanimité que l'assemblée a décidé la création d'une section PLR du Haut-Vallon de Courtelary à La Ferrière. Plusieurs personnes des villages concernés ont déjà manifesté un vif intérêt et ont participé dernièrement à une séance d'information.

Soutien à la préfète

L'assemblée unanime a réitéré son soutien et sa confiance à Stéphanie Nierderhauser, préfète.

Elle dénonce également les attaques indignes et méprisables des milieux autonomistes envers une magistrate intègre et compétente.

Fusion: non, trop de questions sans réponses

C'est avec du cran et du cœur que la cheffe de groupe Gisèle Tharin et le conseiller de ville et chef d'entreprise Cédric Spielhofer, ont présenté une analyse complète et parfaitement documentée du projet de fusion. L'organisation politique, administrative, les finances, ainsi que l'impact de la nouvelle commune sur le plan régional et cantonal ont été disséqués.

Le PLR n'est pas opposé à une fusion sur le fond, mais sans précipitation. Le méchant et insidieux coronavirus exige également de la modération et non pas une fuite en avant que l'on pourrait rapidement regretter.

Aucune vision stratégique pour les dix prochaines années

Le projet présenté ne donne cependant pas satisfaction dans de nombreux domaines. Il n'y a aucune vision stratégique

pour le développement économique et l'aménagement du territoire pour les dix prochaines années.

Le budget est prévisionnel. Il en découle que la quotité proposée de 1,89 n'est pas adéquate et qu'une quotité de 2,0 serait plus proche de la réalité. Une quotité de 2,0 représenterait une augmentation annuelle de 967 francs pour une famille et de 1136 francs pour une personne seule avec un revenu imposable de 100 000 francs. Une dépense substantielle et avec quels avantages pour les habitants de Saint-Imier?

Il existe encore un important potentiel pour réaliser des économies. Cette mission appartiendra aux nouvelles autorités.

C'est ce qu'affirme le COPIL dans son rapport. Surprenant et étonnant de laisser le soin aux futures autorités de proposer des économies et de ne faire aucune proposition. Si ce potentiel existe, il serait important que le COPIL indique dans quels domaines ces économies sont possibles: la culture, le sport, l'entretien des routes, la sécurité, la réduction du personnel communal avec d'éventuels licenciements, etc.

Un conseil municipal de 7 membres

Dans la procédure de consultation relative au Règlement d'organisation, le PLR a pro-

posé un Conseil municipal de 7 membres afin d'assurer de manière pérenne une représentation équitable des communes de Renan, Sonvilier, Cormoret et Courtelary. Au grand regret du PLR, cette proposition n'a pas été retenue, ni même fait l'objet d'une discussion avec le COPIL.

Un Conseil municipal de 7 membres permet aussi une meilleure répartition des charges au sein du Conseil municipal, car il est utile de rappeler que la direction des départements est de la seule compétence des conseillères et conseillers municipaux.

La quotité doit être de la compétence du Corps électoral

Dans le cadre du Règlement d'organisation de la future commune d'Erguël, la compétence de fixer la quotité, augmentation ou diminution, est attribuée au Conseil général composé de 39 membres.

Le Règlement d'organisation de la commune de Saint-Imier attribue cette compétence au Corps électoral. La quotité, c'est une affaire des contribuables au niveau local.

Trop tôt pour définir les nouvelles taxes. Pourquoi?

Dans son rapport, le COPIL écrit: « Il est malheureusement

trop tôt pour définir les nouvelles taxes harmonisées au niveau de l'eau potable, des eaux usées et des déchets... ».

Le PLR demande des précisions au COPIL, car l'augmentation de ces taxes aura une incidence sur le porte-monnaie des habitants, qu'ils soient locataires ou propriétaires. De plus, les entreprises doivent être orientées de manière objective.

Pas de chèque en blanc dans ce domaine, mais de la transparence.

Accroître et développer les conventions de collaboration entre les communes

Le PLR demande au Conseil municipal d'accroître et de développer les conventions de collaboration au niveau régional, et ceci dans tous les domaines possibles afin d'apporter de la valeur ajoutée à la qualité de vie des habitants.

Non à la fusion

L'assemblée recommande au Corps électoral de voter non aux 4 questions qui lui seront soumises le 29 novembre prochain, afin qu'il fasse toujours bon vivre à Saint-Imier et en bonne harmonie avec toutes les communes de la région.



De gauche à droite: Denis Gerber, président PLR Saint-Imier, Pierre-Yves Grivel, député, nouveau membre d'honneur, Patrick Röthlisberger, président PLR-JB, Virginie Heyer, députée et Jean-Luc Niederhauser, député.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

L'éolienne des enfants se dressera (peut-être) aux Quatre Bornes

La coopérative présidée par Céline Vara a présenté son projet sur le site intercantonal



Les adultes qui présentaient vendredi dernier la Coopérative de l'éolienne des enfants, de gauche à droite, Lionel Perret, Zoé Gabathuler, Céline Vara (présidente), Clarence Chollet, Christian Steiner, Laurent Debrot

Consommateurs, mais aussi acteurs !

La conseillère aux Etats neuchâteloise Céline Vara, présidente de la coopérative : « Nos enfants devront faire ce que nous n'avons pas pu faire : investir dans un monde nouveau, où l'énergie sera propre et renouvelable. La coopérative leur offre cette opportunité avec l'aide de leurs parents, parrains et marraines, grands-parents et proches qui voudront bien leur faire cadeau d'un bout d'éolienne. Nous souhaitons leur donner la possibilité d'être pleinement acteurs du projet, d'un point de vue financier, mais aussi en faisant partie d'une coopérative dont ils seront bientôt les membres à part entière. »

Projet financier, la coopérative vise également la sensibilisation et l'information des enfants et des jeunes. Ainsi proposera-t-elle, dès que commencera la construction de son éolienne, diverses activités thématiques liées aux énergies renouvelables. Une Fête du vent est notamment planifiée, ainsi que de nombreuses manières d'expliquer et de démontrer, à un public de tous âges, la place unique du vent parmi les sources régionales d'énergie propre. *I cede*

Vendredi dernier, les initiateurs du projet régional d'Eolienne des enfants en ont détaillé ses objectifs et son état d'avancement. Non sans exprimer le vœu que ce projet puisse trouver sa réalisation concrète aux Quatre Bornes, dans le cadre du parc éolien bicantonal prévu par la Sàrl Eoliennes de La Joux-du-Plâne-L'Echelette. Concrètement, des adultes peuvent dès à présent acquérir des parts qui seront investies dans l'énergie éolienne régionale, au nom d'un enfant qui en deviendra propriétaire, comme pour un compte épargne, dès sa majorité.

Pour leur avenir avant tout

Les fondateurs de la Coopérative de L'éolienne des enfants, basée dans l'espace Bejune, sont huit, tous parents ou grands-parents. Le Conseil d'administration est formé de Céline Vara (présidente),

Laurent Debrot (secrétaire), Clarence Chollet, Jennifer Hirter et Lionel Perret. C'est à souligner, les femmes sont clairement majoritaires parmi les initiateurs de ce projet innovant !

Cette structure flambant neuve a pour objectif central de préserver l'avenir des bénéficiaires, à tous points de vue : en acquérant des parts sociales au nom de leurs enfants, petits-enfants, filleuls ou autres mineurs qui leur sont chers, les adultes intéressés leur permettent premièrement de soutenir concrètement une énergie propre préservant l'environnement et le climat, deuxièmement d'obtenir un retour sur investissement dans le même secteur.

L'éolien est propre...

En présentant leur coopérative, les membres du conseil d'administration ont notamment mis en évidence les qualités unanimement reconnues de

l'énergie éolienne : propre, sûr, efficace, l'éolien est le maillon hivernal indispensable d'un système énergétique renouvelable.

Si l'hydraulique et le solaire demeurent évidemment des sources majeures de notre avenir énergétique, il ne faut pas perdre de vue que lorsqu'elles fatiguent, en hiver particulièrement, le vent, lui, offre une production optimale aux machines éoliennes ! En décembre et en janvier, la Suisse est actuellement contrainte à importer de grandes quantités d'électricité produite notamment au charbon, avec toutes les émissions de CO₂ que cela implique. Un développement de la production éolienne évitera cette attitude nocive pour le climat, irresponsable et assez hypocrite.

... et doit rester proche !

Les fondateurs de la Coopérative de L'éolienne des enfants soulignent également leur souci

de voir l'exploitation des énergies renouvelables régionales demeurer en mains régionales. En rappelant que des promoteurs irlandais se sont intéressés de près au vent des hauteurs neuchâteloises et bernoises, il y a déjà une bonne douzaine d'années, ils estiment urgent que des formes de financement participatif soient créées pour impliquer la population directement concernée, à défaut de pouvoir y impliquer suffisamment les collectivités publiques.

Et d'affirmer leur certitude que cette population saura reconnaître et soutenir la clairvoyance des agriculteurs qui ont osé se lancer dans le projet éolien des Quatre Bornes.

Des enfants copropriétaires

Concrètement, pour peu qu'un adulte le lui permette (avec le consentement des parents ou autres adultes responsables, cela va de soi), chaque enfant peut entrer dès à présent dans la coopérative, et ceci jusqu'à son dix-huitième anniversaire. L'achat d'une ou de plusieurs parts sociales, chacune valant deux cents francs, vaut au jeune concerné de recevoir des informations régulières sur la vie du projet, ainsi que des dividendes dès que sera construite l'éolienne des enfants.

Entre 18 et 21 ans, les enfants membres récupéreront l'argent ainsi placé à leur intention, un genre de carnet d'épargne que l'on espère bien augmenté de quelques intérêts.

Aujourd'hui, 23 enfants sont d'ores et déjà inscrits.

Identifiable

Avec un capital compris entre 100000 francs et un million de francs, selon l'intérêt manifesté, la Coopérative pourra acquérir des actions dans un parc éolien régional. Actuellement, celui des Quatre Bornes est le plus avancé et a d'ores et déjà annoncé son accord pour ouvrir dix pour cent de son capital-actions à des projets de financement participatif.

Pour peu que l'électorat de Sonvilier approuve la construction de ce parc, le 27 septembre prochain par les urnes, L'éolienne des enfants sera donc identifiable à une des machines des Quatre Bornes ! *I cede*

www.leoliennedesenfants.ch
Les souscriptions sont ouvertes

LETTRE DE LECTEUR

Feu les parcs éoliens !

Fukushima, la remise en question écologique, la guerre au CO₂, autant de questionnements qui nous interrogent sur le mode de vie de la plupart des habitants de la Terre. Derrière cette façade déprimante, les scientifiques du monde entier recherchent des moyens pour faire face aux menaces qui touchent toute la planète.

Cependant, il importe de savoir que les grands pays qui détiennent le pouvoir de décision dans les choix de l'approvisionnement énergétique reportent à bien plaisir les options de la Conférence de Paris de 2015 sur les changements climatiques. Un élément déterminant entre en jeu dans le futur énergétique, c'est le prix de revient des matières premières. En Allemagne, par exemple, le gouvernement a décidé en juin dernier de continuer à utiliser le charbon bon marché jusqu'en 2038. Au centre de l'Europe, la Suisse est une importante plaque tournante de l'électricité, étroitement reliée au réseau interconnecté continental. Afin de mettre en œuvre avec succès la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération, le Parlement fédéral votera prochainement l'intégration au marché de l'électricité européen.

Que se passera-t-il dès lors dans une quinzaine d'années au niveau de l'approvisionnement énergétique en Europe ? Plusieurs solutions sont mises en évidence :

- le solaire, en premier lieu, est régulièrement cité. Selon *24 Heures* du 19 mai dernier, des chercheurs de l'EPFL ont analysé le potentiel énergétique solaire en Suisse. Leurs résultats montrent que plus de la moitié des 9,6 millions de toits seraient disponibles pour l'installation de panneaux photovoltaïques. « Cela correspondrait à plus de 40 % de la demande électrique en Suisse », concluent-ils. Il s'agit ni plus ni moins de l'équivalent de la production du nucléaire actuelle ;

- l'hydrogène, ensuite, concentre une attention particulière, en Suisse et ailleurs. Le but, à l'heure où les voitures électriques ou hybrides prennent l'ascendant, est de produire du courant vert. Et l'hydrogène, précisément, le permet. Le 7 juillet dernier, *Le Temps* relevait que Bertrand Piccard avait assisté à la mise en service d'un camion à hydrogène à Saint-Gall. Cette scène d'apparence banale a donc

un réel aspect historique : après des années et des années de balbutiements, d'annonces et de tentatives plus ou moins abouties, le pays ouvre enfin la porte, à l'échelle nationale, à la mobilité à hydrogène du futur. Berlin a adopté début juin un plan à 7 milliards d'euros pour soutenir la recherche et les infrastructures dans le secteur de l'hydrogène. En Suisse, un projet est en train de se développer au Valais ;

- l'ammoniac, finalement, fait aussi partie des sources énergétiques du futur. C'est un carburant sans carbone. S'il est combiné à l'azote de l'air, le stockage et le transport ne sont ni complexes ni coûteux. L'une des qualités essentielles de l'ammoniac réside dans sa capacité à être stocké.

En conclusion, au vu des avancées dans le domaine des énergies renouvelables, la création de parcs éoliens n'est plus d'actualité. Certains cantons suisses (Appenzell, Glaris, Thurgovie) l'ont compris en votant un moratoire. Il est à se demander sérieusement si cette énergie poussive a encore sa place en Suisse.

Le corps électoral de Sonvilier, par exemple, doit prochainement prendre position sur la création d'un parc de 10 éoliennes, proche de Chaseral, dans un endroit splendide. Les partisans assènent des arguments qui ne tiennent pas la route. A la lecture des nombreux communiqués parus dans la presse régionale, il ressort une volonté non déguisée d'une certaine partie des agriculteurs actionnaires d'une Sàrl de se faire de l'argent facile. Ils ont raison !

Les grasses subventions de la Confédération pour la faible production d'électricité tirées des éoliennes ne laissent pas de marbrer les groupes énergétiques qui en tirent des profits disproportionnés. Jusqu'à quand ?

Prétendre que ces éoliennes constituent un héritage propre pour les enfants est une hérésie totale. Au Danemark et en Allemagne, la problématique de la déconstruction des éoliennes gangrène les sociétés d'électricité qui doivent démonter ces machines alors qu'elles n'ont plus les fonds nécessaires. Au Danemark, il existe déjà des cimetières à éoliennes... oui, un bel héritage !

| jean-daniel tschan, voisin d'éoliennes, le peu-péquiognon

LETTRE DE LECTEUR

Eoliennes : le seul argument qui vaille

Qui d'entre nous n'est pas attaché à nos crêtes et nos pâturages ? Certes, il est plus esthétique pour nous de puiser nos sources d'énergie à l'étranger (uranium, pétrole, gaz et même le bois), mais il ne faut pas se voiler la face : qu'on le veuille ou non, tout générateur d'énergie nécessite des matériaux, de la place et de l'énergie. Moi, vous, nous, devons notre confort à une quantité d'énergie qu'il faut bien produire quelque part. L'argument NIMBY (*not in my backyard, soit pas dans mon jardin en anglais*) est donc égoïste, prétentieux et irresponsable.

Alors, en attendant de trouver une énergie idéale, quoi de plus normal que d'accueillir une partie de cette production dans notre commune ?

Si nous sommes tellement anxieux pour notre paysage et notre environnement, commençons par utiliser l'énergie avec respect et parcimonie dans tous les domaines de notre vie : électricité, transport, chauffage. C'est ce que ma femme et moi appliquons depuis des années sans aucune perte de confort : nous n'avons pas de voiture, avons isolé notre maison, consommons 3 fois moins d'électricité que la moyenne suisse. Si tout le monde s'y mettait sérieusement, les éoliennes des 4 Bornes pourraient produire du courant non seulement pour Sonvilier et le Val-de-Ruz, mais aussi pour toutes les localités voisines. Ne dit-on pas que l'énergie la plus propre est celle que l'on ne consomme pas ?

| david vieille, sonvilier

Reclame




Votez Oui

Le 27 septembre 2020 à Sonvilier

Nous soutenons l'éolien !



Parc éolien bicantonal Sonvilier/BE Val-de-Ruz/NE

Les personnes suivantes soutiennent le projet éolien des 4 Bornes et appellent la population de Sonvilier à voter OUI le 27 septembre 2020 :

Amacher Claude-Alain (Sonvilier), Bachmann Werner (Sonvilier), Bayle Théo (La Joux-du-Plâne), Beck Elisabeth (St-Imier, Présidente du Conseil de Ville), Bédert Patricia (Sonvilier), Bédert Robin (Sonvilier), Bernard Yves (Cortébert, Directeur de la Scierie SYB à Sonvilier), Besson Steve (Sonvilier), Blanc Pascal (Sonvilier), Boegli Myriam (Sonvilier), Boegli Patrick (Sonvilier), Burgener Allan (Sonvilier), Casartelli Angelo (Sonvilier), Casartelli Cécile (Sonvilier), Christen Isabelle (La Joux-du-Plâne), Christen Jean-Michel (La Joux-du-Plâne), Crêchard Christine (Sonvilier), Daetwyler Francis (St-Imier), Dias Rodrigues Silvina (Sonvilier), Dos Santos Ferreira Antony (Sonvilier), Dos Santos Ferreira Carlos (Sonvilier), Dos Santos Ferreira Julien (Sonvilier), Dos Santos Ferreira Nadia (Sonvilier), Droz Hubert (Courtelary, Président AENE), Farine Sébastien (St-Imier), Gilomen Chanel (Sonvilier), Gilomen Pascal (Sonvilier), Godel Lucas (Sonvilier), Hertig Barbara (Sonvilier), Hirt Daniel (Envers-de-Sonvilier), Hug Christian (Sonvilier), Hug Cyril (Sonvilier), Hug Diana (Sonvilier), Jacot Lise (La Joux-du-Plâne), Jacot Sophie (La Joux-du-Plâne), Jacot Willy (La Joux-du-Plâne), Jean-Mairet Estelle (Sonvilier), Jean-Mairet Nicolas (Sonvilier), Krähnbühl Daniel (Envers-de-Sonvilier), Krähnbühl Reynald (St-Imier), Jeanneret Maurice (Sonvilier), Juillard Denis (Renan), Kiener Stéphane (St-Imier), Krähnbühl Annick (Envers-de-Sonvilier), Krähnbühl Daniel (Envers-de-Sonvilier), Krähnbühl Reynald (St-Imier), Loicht Pierrot (Sonvilier), Marchand Christian (Sonvilier), Marchand Vincent (Sonvilier), Marie Guillaume (Evlard), Mathys Patrick (Sonvilier), Opliger Fritz (Sonvilier), Opliger Mélissa (Sonvilier), Opliger Pierrette (Sonvilier), Picard Anthony (Sonvilier), Ramseier Bernard (La Chaux-de-Fonds), Ramseier Christian (Sonvilier), Rérat Jean-Pierre (Sonvilier), Rochat Daniel (Sonvilier), Roth Fabien (Sonvilier), Roth Fabienne (Sonvilier), Roth Frédéric (Sonvilier), Roth Martine (Sonvilier), Roth Patrick (Envers-de-Sonvilier), Roth Simone (Sonvilier), Schwendimann Stéphane (Cornoret), Steiner Sophie (Sonvilier), Thommen Charles (Sonvilier), Thommen-Perotto Michele (Sonvilier), Walther Bernard (Villeret), Widmer Emilie (Sonvilier), Zumstein Jacques (St-Imier).

www.les4bornes.ch

SAUVEZ L'ÉCHELETTE

Les arguments de l'opposition aux éoliennes des Quatre Bornes

L'association *Sauvez L'Echelette* réitère ses arguments pour voter non au parc éolien lors des prochaines votations du 27 septembre

C'est dans les alentours de la ferme de la famille de Nadia Fiaux, habitante de Sonvilier, que les arguments de l'association *Sauvez L'Echelette* ont été donnés. Cette famille est l'une des plus impactées par la construction d'éoliennes à côté de sa ferme, tout comme les habitants de la maison voisine, la famille Cuche.

Ces familles qui soutiennent l'énergie verte pour l'avenir de leurs enfants ont découvert une multitude d'aspects négatifs sur l'éolien et se sont regroupées pour sauver le paysage et la qualité de vie des habitants des hauteurs du village de Sonvilier. Selon Claude Schönberg, président de l'association, si en 2015, lors des dernières votations l'association avait existé, «le résultat aurait été tout autre par manque d'informations».

L'esprit financier du Groupe E

Plusieurs aspects financiers sont exposés dans ce chapitre. En premier lieu, l'investissement de 80 millions de francs pour ces machines, qui ne fonctionneraient en moyenne qu'à 20%. Selon l'association, le vent ne souffle pas souvent comme on le fait croire. De plus, selon la loi sur les subventions à l'injection pour les énergies vertes, les Quatre Bornes toucheraient une indemnité à hauteur de 40% du coût d'investissement, soit 32 millions. En réalité, il s'agit de 225 millions de francs et cet écart ne profitera finalement qu'au Groupe E, grâce à une rétribution au prix couvant de 21 centimes le kilowattheure sur le dos du consommateur. L'association *Sauvez L'Echelette* dénonce une perte de contrôle de la part de la commune vis-à-vis du Groupe E qui tire toutes les ficelles.

Avec 67 GWh par année, prévision optimiste selon le président de l'association, cette production avoisinerait le 0,1% de la consommation électrique actuelle de la Suisse. Ceci apporterait une retombée fiscale à la commune de Sonvilier de 181 000 francs dans le meilleur des cas. De plus, selon Willi Tanner, habitant de la commune de Sonvilier, les promoteurs de ce projet restent silencieux en ce qui concerne les retombées financières négatives et les conséquences de la péréquation



Claude Schönberg, président de l'association *Sauvez L'Echelette*, Didier Cuche, Nadia Fiaux et Willi Tanner (habitants de Sonvilier)

financière. Selon l'association, les subventions devraient être mieux distribuées, comme par exemple pour des toits en photovoltaïque pour que l'habitant soit réellement autonome.

Tourisme, immobilier et emploi

Concernant le tourisme, à l'inverse du Mont-Crosin qui attire des touristes pour venir voir le parc, à Sonvilier, la commune ne souhaite pas en faire un parc touristique et aucune promotion ne sera faite dans ce sens. De ce fait, les touristes qui venaient se balader au parc Chasseral pour respirer de l'air pur et profiter du calme ne voudront plus venir et selon l'association, ceci aurait une grave répercussion sur l'attrait du parc naturel régional de Chasseral.

L'esprit financier touche également les biens immobiliers autour du parc éolien. Dider Cuche explique qu'en Allemagne, une étude a pu démontrer que les objets se trouvant à 1 kilomètre d'une éolienne perdaient entre 7 et 23% de leurs valeurs.

Finalement, «il est logique qu'aucun emploi ne soit créé dans la région» annonce le président de l'association. En effet, les éoliennes seront importées d'Allemagne ou du Danemark, contrairement au photovoltaïque qui fait vivre les entreprises de la région (monteur électricien, couvreur, ferblantier). «Une

entreprise construira un mur par-ci par-là, afin de montrer que l'économie régionale y participe aussi», déplore le président Claude Schönberg.

Et le paysage?

Didier Cuche explique que Suisse-Eole souhaite implanter 1500 éoliennes, dont 300 au Jura. Ceci représente une éolienne tous les 400 mètres. «Ceci va à l'encontre de la LAT. Les régions préservées sont les plus touchées par les éoliennes».

Selon Nadia Fiaux, il n'est pas normal de détruire l'environnement en construisant 10 éoliennes qui seront principalement à l'arrêt par manque de vent, pour un monde où l'on gaspille de plus en plus de courant. «Détruire un lieu unique, dans un parc naturel régional pour permettre aux gens du plateau de recharger leurs Tesla: on marche sur la tête.» Par ces mots forts, Nadia Fiaux explique également que les projets ne s'arrêteront pas à celui des Quatre Bornes. Il y a le projet Jeanbrenin (4 éoliennes sur le prolongement du site de Mont-Crosin), puis à la Vue-de-Alpes et au Mont-Perreux prévus en 2021. «Ceci est la tactique du salami, les gens réaliseront trop tard qu'ils se sont fait bernés par les promoteurs» clame-t-elle. Et finalement, Claude Schönberg explique que laisser brouter ses vaches de l'herbe qui recouvre un socle en béton, ne peut plus prétendre à du bio.

Encore des arguments

L'association *Sauvez L'Echelette* déclare se baser sur des articles officiels pour soutenir ses déclarations. Les membres soutiennent le fait que Sonvilier ne profitera finalement pas de ce projet, car aucune ligne électrique n'apparaît sur les plans entre le Val-de-Ruz (poste électrique haute tension) et la commune de Sonvilier. Toute l'électricité sera envoyée sur la ligne haute tension qui descend sur Neuchâtel et le plateau. Le Groupe E, entreprise fribourgeoise, «n'en a rien à faire dans notre région» dénonce le président de l'association.

Et pour nos enfants?

Nadia Fiaux, mère de famille, se désolait de ne pas laisser d'espaces libres à ses enfants. Cette mère qui souhaitait vivre à la campagne, sur la montagne de l'Envers à Sonvilier, déclare vouloir offrir à la prochaine génération, des espaces verts, non destinés à devenir des centrales industrielles pour des promoteurs avides de richesse. Mais plutôt des lieux calmes pour se ressourcer, se défouler ou tout simplement pour observer la nature.

Que restera-t-il de notre région? Dider Cuche l'annonce: «Imaginez une photo panoramique... quelle image on aura du Jura?»

| ef

COMITÉ OUI À L'ÉNERGIE ÉOLIENNE

Parc éolien des Quatre Bornes: l'église au milieu du village

Les opposants au parc éolien des Quatre Bornes ont tenu leur conférence de lancement de la campagne mercredi 26 août. Plusieurs des points traités ne peuvent pas rester en l'état et méritent des réponses adéquates et objectives. Dans un premier temps, le comité tient à corriger cinq arguments. Des réponses plus détaillées seront publiées ultérieurement.

Premièrement, on ne peut pas assimiler les parcs éoliens aux zones industrielles comme le fait le comité des opposants. A Mont-Crosin, la présence des éoliennes ne pose pas de problème. La région accueille davantage de promeneurs et de curieux depuis que les éoliennes tournent sur la montagne. La comparaison est particulièrement abusive, si l'on considère les grands efforts de compensation consentis pour le parc des Quatre Bornes. Certaines espèces animales et végétales se porteront mieux avec le parc que sans le parc.

Deuxièmement, on ne peut pas rejeter le projet en raison de la part de production qu'il engendrera en comparaison avec d'autres grandes sources d'énergie. Chaque pierre compte dans l'édifice de l'énergie renouvelable et locale. Aucune nouvelle centrale respectant ces deux critères (renouvelable et local) ne remplacera la production nucléaire ou un grand barrage. La production des nouvelles énergies passera par la multiplication des moyens modernes que sont le solaire, l'éolien, la biomasse, la petite hydraulique.

Troisièmement, il faut rappeler l'origine des subventions aux nouvelles énergies. Ces dernières ne sont tout simplement pas envisageables sans un soutien initial de l'Etat. On a vu en Allemagne que les énergies fossiles ne peuvent pas être concurrencées sans soutien financier fédéral. Chez nous aussi, l'honnêteté intellectuelle devrait présider à la réflexion. Les subventions sont

destinées à rendre la transformation de notre production électrique possible. Sans soutien, les sources renouvelables ne seraient pas rentables et donc aucun investisseur ne s'y intéresserait. Rappelons au passage que le parc des Quatre Bornes rapportera environ 200 000 francs par année à la commune de Sonvilier et que les retombées économiques pour les entreprises régionales sont estimées à 20 millions, plus 4,5 millions pour le tissu industriel local.

Quatrièmement, à part les opposants, tout le monde sait que l'électricité circule sans aucune frontière. Le fait d'injecter du courant à un endroit précis ne signifie pas que cette électricité ne sera pas disponible ailleurs. On pourra acheter à Sonvilier, Locarno ou Zurich de l'électricité verte produite aux Quatre Bornes et transitant par le canton de Neuchâtel.

Enfin, les opposants reviennent sur le thème populiste de la perte des valeurs immobilières. En Suisse, il n'y a pas d'exemple de pertes de valeurs immobilières consécutives à la création de parcs éoliens. Prenons un cas qui a fait couler beaucoup d'encre et provoqué de grandes émotions, celui de Charrat en Valais. Depuis l'implantation de la plus grande éolienne du pays, Adonis, la population a augmenté de 10% et le prix des terrains de 5,5%. Aucune baisse des valeurs immobilières.

Revenons donc au débat, essentiel dans notre démocratie. Il est parfaitement normal d'échanger des arguments avant une votation populaire. Le comité *Oui à l'énergie éolienne* souhaite toutefois que la vérité ne soit pas travestie dans le seul but de gagner des voix. Il faut mettre l'église au milieu du village.

| comité oui à l'énergie éolienne, marc jean-mairet, président, sonvilier

LETTRE DE LECTEUR

Parc éolien des Quatre Bornes

Voyez-vous un point commun entre le nuage de Tchernobyl de 1986, la pandémie de coronavirus et la politique énergétique de 2050? Moi oui! Lorsque les choses sont diffuses et loin de chez nous, elles ne touchent que les autres. Ce réflexe bien helvétique qui vise, à l'instar de l'élimination des déchets toxiques des centrales nucléaires à l'étranger, à déplacer le problème chez les autres est une réalité. Etre citoyen d'une commune, d'un canton ou d'un pays, somme toute faire partie des invités de passage sur Terre, c'est accepter de mettre ses intérêts personnels de côté au profit de l'intérêt collectif. Faire semblant de prôner les énergies renouvelables tout en utilisant, sans le savoir (!), de l'énergie produite en Europe dans des centrales nucléaires ou à charbon est un déni de conscience qui a pour conséquence l'épuisement inexorable des ressources de la planète.

Certes, à part un groupe plutôt faible de bipèdes qui admirent les champs d'éoliennes ou les mélomanes qui se délectent de leur chant, comme la majorité des citoyens, je n'ai aucun émerveillement pour ces grands moulins à vent. Cependant, au même titre que la force hydraulique, l'énergie solaire ou la biomasse, je suis convaincu que l'éolien est indispensable

pour préserver les générations futures.

Vouloir passer à tout prix son intérêt particulier au mépris du bien public ne cadre pas avec ma vision citoyenne du siècle. Personnellement, je note une dissonance chez ceux qui se donnent bonne conscience au volant de leur Tesla tout en faisant leurs emplettes dans les grandes surfaces des centres frontaliers dont les produits sont importés du Pérou. Tout aussi hypocrite, celui qui consomme de l'électricité fabriquée au-delà de nos frontières au mépris de l'utilisation de ressources renouvelables. L'épreuve de semi-confinement due au coronavirus l'a démontré: rester chez soi n'est possible et supportable que lorsque nous avons tout sous la main, y compris l'énergie électrique.

Soutenir les énergies renouvelables, dont le parc éolien des Quatre Bornes, c'est concrétiser l'espoir de diminuer à terme la dépendance suisse en matière d'approvisionnement en restant en phase avec la politique énergétique 2050 votée en mai 2017. Voter oui au parc éolien des Quatre Bornes le 27 septembre est un geste citoyen valeureux, avant-gardiste et responsable; pourquoi vous en priver?

| anthony picard, chef d'entreprises, sonvilier

Réclame

Photo de gauche: Vincent Marchand, Marc Jean-Mairet, Bernard Bédert, Sébastien Farino, Guillaume Marie et Stéphane Schwendmann. Photo de droite: Pascal Gilomen, Silvina Diaz Rodriguez, Steve Besson, Yves Bernard, Christian Ransmeyer et Anthony Picard.

www.les4bornes.ch

Votez Oui Le 27 septembre 2020

Réalisons la transition énergétique depuis chez nous!

Les ambassadeurs de l'énergie éolienne
Depuis plusieurs années, ils font partie des ambassadeurs du parc éolien des 4 Bornes. Ils ne manifestent pas dans la rue, mais prêtent leur nom à un projet qu'ils estiment indispensable et exemplaire pour le développement de Sonvilier, du Vallon, du Jura bernois et de la Suisse tout entière. On ne pourra pas se passer de l'énergie éolienne pour concrétiser la transition énergétique 2050 votée par le peuple suisse. Ils appellent Sonvilier à dire **OUI aux 4 Bornes le 27 septembre**.

Les Quatre Bornes
Parc éolien bicantonal Sonvilier/BE Val-de-Ruz/NE

SONVILIER

Venez vous informer demain sur le parc éolien !

Les diverses associations locales ou régionales soutenant le projet éolien bicantonnel, et en particulier le groupement citoyen *Oui à l'énergie éolienne*, ainsi bien sûr que la Sàrl Eoliennes de La Joux-du-Plane-L'Echelette, vont tenir tout prochainement deux stands d'information dans la commune. Ceci en perspective de la votation sur le parc éolien, laquelle est agendée au dimanche 27 septembre rappellons-le. Il est important que la participation à ce scrutin soit nombreuse, afin de refléter au mieux l'avis de la population, et que chacun puisse remplir son bulletin en toute connaissance de cause. Le sujet est capital pour l'avenir, en termes d'approvisionnement énergétique certes, mais également de climat et de pouvoir décisionnel local.

Demain samedi dès le matin, ainsi que le mercredi 16 septembre en début de soirée, sur la place du collège, on trouvera donc à la fois des informations écrites et des personnes pour répondre à toutes les questions que peuvent se poser les ayants droit de Sonvilier. Des membres de la Sàrl, donc des agricul-

teurs exploitant les terres qui surplombent le village, seront évidemment sur place pour exprimer leur conviction et leur engagement.

Les deux coopératives de financement participatif seront présentées, pour ceux qui le souhaiteraient, par certaines et certains de leurs fondateurs. On rappellera que ces coopératives ont été créées respectivement en perspective de l'Eolienne citoyenne et de l'Eolienne des enfants (voir texte illustré dans cette édition).

Bien sûr, documentation étoffée et connaissances acquises à l'appui, les personnes présentes pourront également dispenser aux intéressés toutes les informations techniques souhaitables. Sur la base de photomontages, les visiteurs pourront visionner le parc tel qu'il se présentera en cas de vote positif cette fin de mois.

Bienvenue à toutes et tous. Le verre de l'amitié sera servi à chacun dans une ambiance de discussion conviviale. | *ejpe*

Demain samedi 5 septembre, 9h30-13h devant le collège
Egalement le 16 septembre, 16h30-20h

L'HIVER: ÇA DÉCOIFFE !

L'ÉOLIEN PRODUIT 2/3 DE SON ÉNERGIE ANNUELLE EN HIVER



L'énergie éolienne, un complément nécessaire aux autres sources renouvelables

LETTRE DE LECTEUR

Les Quatre Bornes, une belle page à écrire

Chères citoyennes, chers citoyens de Sonvilier,

Vous êtes tantôt appelés aux urnes concernant le projet des éoliennes. En étant un ancien de la montagne de l'Envers de Sonvilier, je me permets de donner mon avis, malgré que je n'aie malheureusement pas le droit de vote à ce sujet. Je dois vous dire que j'ai hésité à écrire cet article, mais l'écologie, la planète m'ont décidé à faire le pas. Il est vrai que le sujet n'est pas facile et je ne veux absolument pas dénigrer les personnes qui auraient un autre avis que moi, car nous avons l'énorme chance de vivre dans un pays où la liberté d'expression est garantie et que tous ces avis différents font la force de notre belle Suisse. De plus, nous avons le droit de vote, quelle aubaine.

Je voulais tout d'abord rappeler que pendant des dizaines d'années, la Suisse allemande a pris beaucoup de risques en acceptant la construction de toutes les centrales nucléaires de notre pays. Certains me diront que les nuages toxiques ne s'arrêtent pas en Suisse allemande et que le seul incident nucléaire jusqu'à maintenant a bien eu lieu en Romandie. J'aborde le sujet, car nous devons tout mettre en œuvre pour arrêter le plus rapidement possible toutes ces vieilles centrales nucléaires de ce pays et aussi sortir des énergies fossiles au plus vite. Juste au passage, qui a profité et qui profite encore de cette électricité produite ailleurs que dans notre région, pendant toutes ces années?

Pour y arriver, le peuple suisse a décidé, lors d'une votation en 2017, de faire ce grand pas, ce qui est génial et en même temps courageux. Un grand merci au passage aux femmes du Conseil Fédéral de l'époque qui ont sans doute fait pencher la balance. Le Jura bernois a montré la voie il y a déjà plusieurs années (1992), avec la première centrale solaire de Mont-Soleil qui était la plus grande d'Europe. S'en est suivi le parc éolien de Mont-Crosin, souvenez-vous des toutes petites turbines du début qui ont été remplacées par des turbines beaucoup plus performantes. Soyons fiers d'être en première ligne dans cette recherche de l'indépendance énergétique. Vous avez la possibilité au mois de septembre d'écrire une nouvelle page de cette merveilleuse aventure qui sera, croyez-le bien, suivie par le pays entier.

Il est bien clair que ces nouvelles machines auront un impact sur le paysage et sur le bruit. Concernant le paysage, je vis depuis des années à côté du parc de Mont-Soleil, Mont-Crosin, je vais m'y balader régulièrement et je ne suis pas de l'avis que le paysage en prend un coup, mais ça, c'est un avis personnel. Je pense d'ailleurs que beaucoup de personnes se sont habituées à ce paysage. Et n'oublions pas si dans 20-40 ans une autre énergie est favorisée, plus performante, on démonte, on recycle facilement, on remet de la terre et le tour est joué. Que fait-on maintenant depuis que Mühleberg est arrêté, ne produit plus un kilowatt d'électricité? On en consomme... pour refroidir le réacteur nucléaire et ce pendant encore plus d'une année.

Concernant le bruit, là je suis d'accord avec les opposants. J'espère par contre que les distances définies suffiront à minimiser au maximum cet aspect. De plus, la qualité et la performance actuelles des pales ont aussi fait un bond en avant ces dernières années pour justement minimiser ce bruit. J'invite les personnes à aller se promener vers une éolienne à Mont-Crosin, par grand vent et d'écouter depuis quelle distance on les entend vraiment, ce devant et derrière l'éolienne. Vous serez

surpris. N'oublions pas non plus que dans nos contrées, les courants, les vents soufflent le plus souvent dans le sens est-ouest ou ouest-est.

Je n'aborde que brièvement l'aspect financier, car je ne veux pas me prononcer si les montants financiers ont bien été négociés ou pas. Par contre, ce qui est sûr, c'est que votre commune aura année après année (pendant 25 ans) une source de revenus non négligeable. Et j'aimerais à ce sujet quand même rappeler un fait. Lorsque les subventions pour les panneaux solaires étaient très attractives, il y a plusieurs années, combien de particuliers ont fait le pas? Nous avons là un Greenwatt qui veut investir dans un projet lancé par des agriculteurs, qui certes va faire son bénéfice, mais qui veut investir, profitons-en. C'est tout ça qui ne viendra pas de centrales au charbon ou du nucléaire par exemple.

J'ai aussi lu beaucoup d'articles, des communiqués de presse, les arguments des opposants. Mais je trouve le projet exemplaire au niveau de la protection de la nature. Enormément de points ont été pris en compte, je pense que chacun pourra lui-même se faire une idée vu la quantité d'informations à disposition.

Par contre, il est aussi clair pour moi qu'il ne faut pas seulement privilégier les éoliennes. Nous sommes devant un grand défi pour nous rendre autonomes. Il faut absolument que nos politiques poussent afin que les panneaux solaires deviennent vraiment abordables. J'y vois là un énorme potentiel. Pourquoi ne pas obliger toutes les nouvelles constructions à intégrer des panneaux solaires sur leur toit à la place des tuiles par exemple? A l'époque, on obligeait bien à construire des abris antiatomiques.

Et une autre voie c'est économiser. Qui sait combien il consomme de courant en une année et combien il devrait maximum en consommer? Il y a sur le Net plusieurs sites où un calcul est possible. Je suis persuadé qu'une centrale nucléaire comme Mühleberg aurait pu être arrêtée bien plus vite. Pourquoi ne pas essayer d'en arrêter une autre avant l'échéance.

En guise de conclusion, j'aimerais terminer cet article en mentionnant que nous sommes au début d'une révolution qui j'espère aboutira le plus vite possible vers une neutralité carbone. Toutes les voies d'après moi doivent être prises même s'il y a quelques inconvénients. Vous avez la chance de faire un pas dans ce sens lors de cette votation ô combien importante pour la suite. Personne ne peut dire combien de temps il nous reste. Mais ce qui est sûr, c'est que l'éolien et le solaire forment une paire qui peut gagner. L'éolien est très productif l'hiver et joue un grand rôle malgré ce qu'on lit parfois (ce n'est pas rien 67 Mio kWh/an). De plus produit jour et nuit. L'été, ce sera le solaire qui aura peut-être le dessus, mais il sera tributaire du brouillard, des nuages, contrairement à l'éolien. Ces 2 énergies, ainsi que nos barrages peuvent être arrêtés et remis en marche à volonté contrairement au nucléaire. Au niveau technologique, l'éolien est une des énergies les moins chères si on compte vraiment la totalité, depuis la fabrication jusqu'au démantèlement, recyclage compris. Mais surtout zéro risque pour la population.

Vous avez l'occasion d'écrire une belle page. Notre région serait un exemple énergétique, profitez-en et surtout profitez de ce merveilleux droit d'aller voter.

| *bernard friedli, saint-imier*

COMMUNE DE SONVILIER AVIS OFFICIELS

C'est parti pour la 8^e saison d'école en forêt à Sonvilier !



C'est dans un canapé tout bien restauré par la commune de Sonvilier que les élèves de la classe 1-2HA ont pris leurs marques le jeudi 27 août.

Ce matin-là il y avait un invité. En effet, Sidney Chopard, étudiant Bachelor à la Haute Ecole des Sciences forestières de Zollikofen a participé à la matinée en proposant diverses activités dans le cadre de ses études.

Les élèves de 2H ont eu du plaisir à retrouver leur lieu de vie, leurs petites habitudes, la cabane et le toboggan naturel, quant aux 1H, ils ont pu découvrir ce lieu grâce aux 2H qui se sont bien occupés d'eux. La classe 1-2HB fera elle aussi la même activité dans les jours qui viennent.

Tout au long de l'année, les enseignantes et leurs élèves se rendent en forêt afin de :

- faire connaître la nature aux élèves, apprendre à la respecter et à l'apprécier
- créer un lien fort avec la nature pour stimuler la curiosité, enrichir la relation à soi et aux autres et favoriser la confiance en soi.

Quel beau programme!

| *cm*

Séance d'information – PGA

(Plan général d'alimentation en eau)

Lors de la prochaine votation aux urnes le 27 septembre, les citoyennes et citoyens de Sonvilier seront notamment appelés à se prononcer sur un crédit d'engagement de 2 685 000 francs pour le PGA (Plan Général d'Alimentation en eau et élimination des eaux claires parasites (ECP). Afin d'obtenir toutes les informations et explications sur

ce projet, le Conseil municipal invite les citoyennes et citoyens à une séance d'information le mercredi 9 septembre à 19h30 à la salle communale dans le respect des directives sanitaires liées au Covid-19. A cet effet, chaque participant est prié de se munir d'un masque. Du désinfectant sera mis à disposition à l'entrée.

Ce projet d'importance pour la Municipalité fera l'objet d'une présentation détaillée des tenants et aboutissants de la problématique de l'alimentation en eau de Sonvilier pour les années futures. Afin de pouvoir répondre à toutes vos questions, le bureau d'ingénieurs ATB ainsi qu'une délégation de l'OPC seront également présents. | *cm*

Permanence de la mairie

La prochaine permanence aura lieu le mardi 8 septembre. Rosemarie Jeanneret, maire de Sonvilier, et Dominique Neukomm, secrétaire municipale, se tiennent à votre disposition de 17h30 à 19h. | *cm*

Votations aux urnes du 27 septembre

Les ayants droit au vote qui n'auraient pas reçu leur matériel de vote ou qui l'auraient perdu, peuvent en demander un double à l'administration communale, personnellement ou par écrit jusqu'au 24 septembre à 17h30 selon l'article 8 du règlement communal concernant les élections aux urnes. | *cm*

Vos commerces locaux d'Erguël de Renan à Courtelary

Case postale 33 | 2610 Saint-Imier | contact@le-cide.ch | www.le-cide.ch



DOMITEC HUG

Depuis avril 2017, un magasin a ouvert à Saint-Imier, rue Francillon 30. Cyril Hug vous accueille pour tous conseils en moyens auxiliaires sur place ou à votre domicile.

Qu'est-ce qu'un moyen auxiliaire ?

Les moyens auxiliaires sont des articles permettant d'augmenter l'autonomie, le confort et la sécurité des personnes à mobilité réduite, occasionnelle ou permanente.

Vous trouverez chez Domitec de nombreux produits en vente ou location pour :

- l'aide à la mobilité (cannes, rollators, fauteuils roulants, scooters, lifts d'escaliers, etc.),
- l'aide pour soins à domicile et transferts (soulève personne, verticalisateurs, barres de soutien, etc.),
- l'aide à la toilette (rehausseurs WC, sièges de douche, barres de maintien, matériaux antiglisse, etc.),
- l'aide au positionnement (matelas, coussins, fauteuils relax, etc.),
- amélioration de la qualité de vie (matériel d'incontinence, lits électriques, préventions des escarres, etc.).

Nous travaillons en collaboration avec plusieurs organismes tels que les soins à domicile, physiothérapeutes, ergothérapeutes, médecins, AVS/AI, etc. Nous mettons un point d'honneur à trouver les solutions les plus adéquates en fonction des moyens de chacun.

N'hésitez pas à nous téléphoner au 032 941 10 11 ou à nous rendre visite. Vous pouvez trouver nos articles en ligne sur www.domitec.ch.

Nous nous réjouissons d'ores et déjà de pouvoir vous aider.



L'équipe de Tof Sports à l'affût des nouveautés et à la pointe de la technologie

La marque UYN® pour le ski, vélo et running : chaussettes, sous-vêtements thermiques, chaussures loisirs et vêtements running

Les technologies

Les produits UYN® sont uniques, différents de tous les autres. C'est aussi parce qu'ils sont basés sur des technologies elles-mêmes uniques et qui les rendent à la fois performants, fonctionnels et confortables. UYN® offre des solutions technologiques qui concentrent des années d'études en laboratoire et des heures de test sur le terrain. Avec un seul objectif : vous offrir ce qu'il y a de mieux.

HYPERMOTION : encore plus de liberté de mouvement, coupe innovante qui favorise la bonne posture.

Les prix varient selon les fonctionnalités et les besoins du client.

Nos matériaux

NATEX, MERINO WOOL, ZERODOR
UYN® détermine quelles fibres conviennent le mieux dans l'absolu à chaque fonction.

Le dernier travail d'avant-garde de la marque UYN® consiste dans la fusion en un seul produit de poils de cachemire de la meilleure qualité qui soit avec des fibres isolantes Primaloft. Avec leur douceur excep-

tionnelle, leur légèreté et leurs qualités isolantes, nos produits atteignent le plus haut degré de confort et de fonctionnalité.

Nouveautés chez UYN®

Les chaussures UYN® sont une révolution - il s'agit probablement des chaussures les plus technologiquement avancées qui aient jamais été mises au point. Leur développement n'a poursuivi qu'un seul but : rendre la liberté perceptible, à chaque pas, à chaque mouvement. C'est ainsi que nous avons créé quelque chose d'inédit. Une chaussure qui combine parfaitement stabilité et flexibilité. Une sensation de nature au cœur de la ville. Le plus haut niveau de qualité possible sans gaspillage de ressources. Une chaussure nouvelle, fonctionnelle et durable.

La marque UYN® est produite en Italie



La meilleure adresse pour tous les sportifs

TOF Sports

La meilleure adresse pour tous les sportifs

Locations patins hockey et artistique dès 30.- la saison pour adultes et enfants

Promotion des ventes -20% sur la marque UYN®

Francillon 11, Saint-Imier, 032 941 39 07

Services informatiques



Dépannage Maintenance Réseau Sécurité
Internet Matériel Logiciel Multimédia

Astria.ch 032 913 13 38



fiduciaire houriet
confiance & solutions

Baptiste-Savoie 48
2610 Saint-Imier



Tél. 032 942 88 88
www.fidhouriet.ch



Diatel

St-Imier 032 941 41 42 www.diatel.ch



Vous aimez un service de proximité, le contact humain et personnalisé, nous sommes à votre disposition....

Grâce à notre nouveau réseau fibre optique, vous pouvez surfer jusqu'à une vitesse de 1 Gigabits!

Votre téléseuil vous permet d'obtenir internet à haut débit - télévision numérique - téléphonie fixe et mobile.

Profitez actuellement des offres combinées très avantageuses. Votre téléseuil régional vous permet d'avoir des conseils personnalisés à domicile sur Saint-Imier si vous le souhaitez.

Passez nous voir, nos collaborateurs se feront un plaisir de vous conseiller sans engagement de votre part.



Nous entretenons votre véhicule tout en conservant sa garantie d'usine, et cela, quelle que soit sa marque !

- Service et entretien périodique
- Pneus à un prix très compétitif
- Carrosserie, pare-brise, géométrie, service climatisation
- Traitement céramique de la carrosserie, polish et nettoyage complet
- Traitement châssis conservateur 2 composants (protège, rénove, stoppe l'avancée de l'oxydation)
- Reprogrammation moteur (chiptuning), échappement, jantes, vitres teintées
- Vente de véhicules neufs à prix sans concurrence !
- ... et bien plus encore, selon vos exigences

Nous nous tenons volontiers à votre disposition pour une offre sans engagement.

GARAGE GERSTER SA

Rue Principale 62
2613 Villeret

Tél. 032 942 84 20
Fax: 032 942 84 29

info@garagegerster.ch
www.garagegerster.ch

à l'épicerie
fromage à la coupe

Lors de notre reprise du magasin, en janvier 2014, notre volonté était de proposer des produits de la région, bio ou pas bio, pour soutenir l'économie locale et pour un bilan carbone le plus neutre possible. Comme Renan est limitrophe avec le canton du Jura et celui de Neuchâtel, nous avons ainsi l'avantage de pouvoir vous offrir tout un choix de produits de trois régions en toute légitimité. Il y a 6 ans, nous passions un peu pour des rêveurs en souhaitant vendre des produits locaux et de substituer l'industriel par du régional et aujourd'hui nous sommes heureux de constater que nous avons une clientèle qui est demandeuse. Pari réussi donc, nous avons même déménagé il y a 3 ans pour un magasin plus vaste. Un grand et chaleureux merci à notre fidèle clientèle pour nous avoir permis de concrétiser ce rêve ainsi qu'au Parc Régional Chasseral et à la FRI pour leur soutien.

Chez Dumora Sàrl | Patricia Dumora
Grand-Rue 20 | 2616 Renan
032 963 11 73 | 079 627 92 20 | patricia.dumora@gmail.com

Lu, ma, je, ve: 8h-12h | 16h-18h30 me, sa, di: 8h-12h | fermé

Rêve d'enfant

Profitez de nos soldes sur les vêtements pour enfants ainsi que nos prix bas permanents

rue Francillon 34 - 2610 St-Imier - 032 534 61 04 - www.revedenfant.ch

TLNatik Services

Télécommunication | Informatique | Sécurité

www.tlms.ch | info@tlms.ch | +41 32 941 11 30

Le partenaire idéal pour toutes vos installations de télécommunications, de réseaux informatiques et de sécurité.



Mélanie Kernén

Prendre soin de soi

Il est important de s'accorder des moments de répit où nous nous mettons au centre de notre attention, où nous nous réservons un moment de bien-être.

Pour ce faire, je peux vous proposer différentes approches comme la réflexologie plantaire, la réflexologie tibétaine, le drainage lymphatique par réflexologie, le massage classique ou sportif et encore le soin thérapeutique. Ceci afin de retrouver votre liberté de mouvement, diminuer vos douleurs, et simplement vous sentir mieux.

Fabio Mazzoli

Hypnose ericksonienne, kinésiologie THF

Je propose plusieurs approches thérapeutiques pour agir sur différents domaines tel que : renforcement du système immunitaire, confiance et estime de soi, douleurs, stress, angoisses, peurs, phobies, dépression, burn-out, blessures émotionnelles, dépendances diverses, etc.

Lucienne Cramatte

Kinésiologue

Je vous propose des séances de kinésiologie afin d'améliorer votre quotidien à différents niveaux. Nous pourrions voir ensemble des aspects émotionnels ainsi que certaines blessures de l'âme.

La kinésiologie aide aussi pour perdre du poids, pour améliorer ses performances scolaires, pour mieux dormir, pour libérer les angoisses et les tristesses.

Ariane Béranger

Massage aux huiles essentielles, acupressure mtc

Le but est de faire circuler l'énergie vitale, stimuler l'auto-guérison et amener une détente profonde.

Massage à la ventouse : grande libération des tissus.
Massage Breuss : très doux et efficace, gestes lents le long de la colonne vertébrale, excellent pour sa régénération. Apaise le système nerveux. Libère le mental.

BUREAUTIQUE
EVRO photocopies SA
2610 ST-IMIER www.evro.ch

LA QUALITÉ DU SERVICE PROFESSIONNEL

brother at your side
brother at your side
PREMIUM PARTNER

EVRO photocopies SA Case postale 79 - Dr Schwab 6 - CH-2610 St-Imier
Tél. +41 (0) 32 9 411 410 Fax +41 (0) 32 9 414 007 Courriel : info@evro.ch

Accueil - Conseil - Proximité
Qualité - Authenticité



Grünig-Giachetto

**Boucherie
Charcuterie
Traiteur**

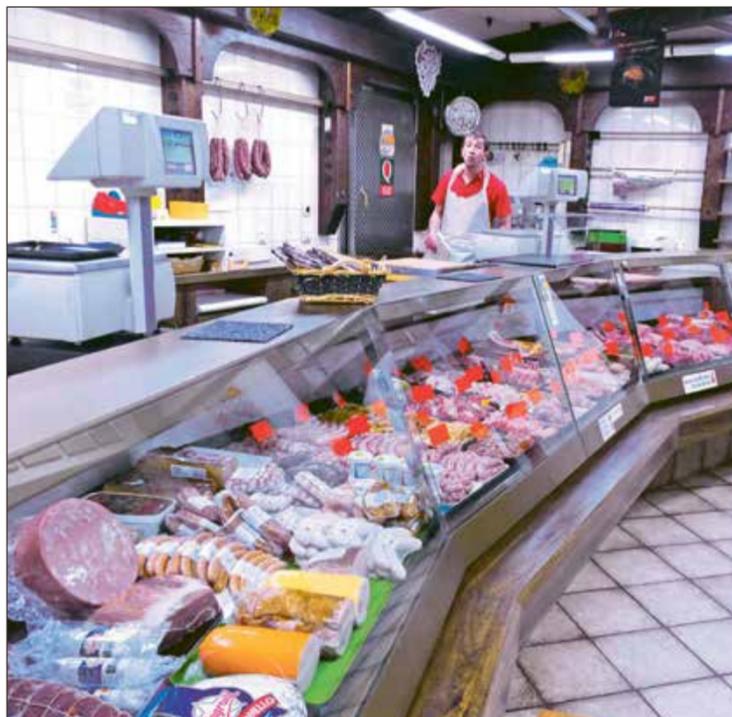
Voilà déjà 5 ans que Dario Giachetto a repris les rênes de la boucherie Grünig

Son équipe se fait toujours un plaisir de vous servir. Les nombreuses spécialités de grillades sont de retour ainsi que les aspics, pâtés, terrines et mousses maison.

N'oubliez pas que du mardi au samedi, votre boucherie vous propose un repas équilibré et sur demande le livre à domicile. Le samedi, jambon chaud et les poulets rôtis son là pour ravir vos palais.

Rendez-vous également avec les plats saisonniers, comme chasse, plat bernois, choucroute, tête de veau et tripes.

Pour vos repas d'entreprise, anniversaires, jubilés ou toute autre occasion, votre boucherie se fera un plaisir d'organiser un service traiteur 7 jours sur 7.



Boucherie Charcuterie Traiteur
Grünig - Giachetto

G & G

Rue Dr-Schwab 7 2610 Saint-Imier
Tél.: 032 941 36 66
Mail: boucherieg@gmail.com

Horaires d'ouverture

Lundi: fermé

**Du mardi au vendredi:
de 8 h à 12 h et de 16 h à 18 h 30**

Samedi: de 8 h à 12 h 30

Dimanche: de 8 h 30 à 11 h 30

REHUB + Specialist, le soin spécialisé dans les cheveux abîmés

Vous avez le cheveu abîmé, cassant et affaibli? Vous souhaitez un effet ciblé, immédiat et durable? Chez Hair'Guël Coiffure nous avons le produit idéal pour vos cheveux.

Le nouveau soin REHUB + Specialist de la marque Helen Seward est basé sur des actifs puissants et naturels à base de kératine et d'huile d'argan.



Il se constitue de trois produits.

- Le 1^{er} pénètre à l'intérieur de la fibre capillaire en le régénérant. Il redonne aux cheveux abîmés corps et résistance d'un cheveu sain.
- Le 2^e scelle la cuticule et les fourches avec une action lissante. Il rend les cheveux souples sans les alourdir et redonne à la fibre capillaire abîmée l'intégralité d'un cheveu sain.
- Le 3^e est une huile qui protégera vos cheveux de la chaleur. Elle a une action anti-frisottis, donne une finition de velours et apporte de la brillance à vos cheveux.

Durant le temps de pause du 2^e produit, vous pourrez bénéficier d'un massage du cuir chevelu. Pour ce soin, comptez entre 20 et 30 minutes.

Pour tous renseignements ou prise de rendez-vous, vous pouvez me joindre au 032 963 13 35.

Grand-Rue 14 | 2616 Renan BE | 032 963 13 35

Atelier du corps

MÉLANIE KERNEN

Soins thérapeutiques
079 347 86 50

FABIO MAZZOLI

Hypnose thérapeutique
079 335 34 42

LUCIENNE CRAMATTE

Kinésiologie
079 476 46 70

ARIANE BÉRANGER

Massage classique
079 732 04 42

Francillon 34, 2610 St-Imier

LUMIMENAGERS

Place du Marché 2
2610 Saint-Imier
032 942 41 00

www.lumimenagers.ch
Suivez-nous sur Facebook
graziella@lumimenagers.com

**Profitez de nos diverses
offres et promos
ainsi qu'un conseil personnalisé
répondant à vos besoins.**



**NOUVEAUTÉS
automne-hiver 20/21**

**10% à 60% sur tout
le stock en magasin**

Retrouvez-nous sur Facebook Cdm Sports, Mode, Loisirs

032 941 28 70

www.le-cide.ch

Liste des membres du CIDE

Renan

- A l'épicerie
- Hair'Guël Coiffure

Sonvilier

- Boulangerie-Pâtisserie Henry
- Jardinerie du Vallon
- Scierie SYB Sàrl
- Zapa Peinture Sàrl
- ZEP Chauffage et sanitaire

Mont-Crosin

- Chalet Mont-Crosin

Villeret

- Boulangerie-Alimentation
Chez Jean-Pierre
- Erguël voyages
- Garage Gerster SA
- Le Fumet.ch
- Ortho Schlup Sàrl
- PLN Sound Sàrl

Cormoret

- Boucherie Vuitel
- Menuiserie David Schwab
- SysConcept Sàrl

Microsoft révolutionne ses options pour les PME avec un produit fiable et complet!

Vous en avez assez de payer pour des licences, applications et autres logiciels auprès d'innombrables fournisseurs? TLM-Atik, en partenariat avec Microsoft, vous propose un produit sensationnel qui a déjà fait ses preuves: «Microsoft 365».



Office 365 appelé aujourd'hui Microsoft 365® n'est pas seulement un outil. Il s'agit d'une nouvelle façon de travailler. Aujourd'hui, la technologie et les outils informatiques sont indispensables au bon fonctionnement et à la performance d'une entreprise. Toutes les PME ne sont cependant pas expertes en informatique et ne disposent pas systématiquement des ressources professionnelles. Pour pallier ce problème, Microsoft a changé son approche. Il n'adresse plus une problématique technique mais des besoins «métiers» et organise son offre autour de solutions compréhensibles et accessibles à tous.

Qu'est-ce que Microsoft 365® peut vous offrir?

Il s'agit d'un cloud de productivité conçu pour vous aider à gérer votre entreprise. Plus qu'une simple combinaison d'applications telles que Word, Excel ou PowerPoint, Microsoft 365® combine les meilleurs logiciels de productivité, de puissants services cloud, des fonctionnalités de gestion des appareils ainsi que des outils de sécurité avancés pour votre entreprise.

Avec Microsoft 365®, vous pourrez:

- Utiliser le courrier et le calendrier professionnels pour rester en contact avec vos clients et collègues lors de vos déplacements professionnels.
- Stocker, consulter et partager vos fichiers, où que vous soyez, avec 1 téra octet (To) de stockage en ligne par utilisateur.
- Garder votre équipe sur la même longueur d'onde avec les conversations de groupe, réunions en ligne et appels dans Microsoft Teams, la plateforme pour le travail d'équipe.
- Protéger vos employés, vos données et vos informations clients avec une sécurité et une gestion des appareils avancée et sûre.

En conclusion, Microsoft 365® est la solution pour une gestion rapide et sécurisée de votre PME et une communication interne et externe fiable et simplifiée.

Vous êtes intéressé ou avez des questions? Les spécialistes de TLM-Atik Services Sàrl sont là pour vous et se feront un plaisir de vous renseigner.

www.tlms.ch | info@tlms.ch | 032 941 11 30

OUVERT

MT
Madeleine
Traiteur

Horaires du magasin
Mardi-Vendredi
9h-12h30 | 15h-18h
Samedi
9h-12h

Livraison à domicile

FCM sàrl

Rénovation ou construction plus qu'accessible!
Nous sommes votre fournisseur idéal!
Carrelage défiant toute concurrence.
Meubles de bains et sanitaires suisses à bas prix.

Visitez notre exposition permanente ouverte du lundi au vendredi!
www.fcmsarl.ch

Votre chez-soi se trouve chez nous!

FCM Sàrl • Paul-Charmillot 72 • 2610 Saint-Imier • T 032 941 48 16

Christophe
Chocolatier

Nos glaces sont maintenant disponibles à l'emporter!

Grand-Rue 48
2608 Courtelary
Tél. 032 944 30 68

Chocolats Biscuits Pâte à tartiner Caramels Confitures Glaces

VELECTRO, SEGWAY ET TROTT'ENERGY:
LE FUNI ROULE POUR VOUS!

Renseignements et réservations
T +41(0)32 941 25 53
www.funisolaire.ch

FUNICULAIRE SAINT-IMIER MONT-SOLEIL

La Vinoterie
Vins, fromages et épicerie fine

Rue du Temple 3 • 2610 Saint-Imier
032 941 72 10 • epiceriefine@lavinoterie.ch

Pour le cadeau de Belle-Maman, pour le départ en retraite du collègue de travail, pour se faire plaisir en famille ou entre amis, vous trouverez de quoi satisfaire vos besoins à La Vinoterie-Laiterie Demont! Vins biodynamiques, bières artisanales, fromages régionaux, tartinades, grignotages et tout pour l'apéro. Nous organisons également des dégustations à thèmes et ludiques.

Au plaisir de vous croiser bientôt chez nous!

Vous ne savez pas quoi offrir?

Pensez aux bons CIDE et laissez à vos proches le soin de choisir...

Vous pouvez vous les procurer auprès de Clientis Caisse d'Epargne Courtelary de Saint-Imier (partenaire du CIDE).

Clientis
Caisse d'Epargne Courtelary



Courtelary

- Bulle d'Énergie
- Boulangerie-Alimentation Chez Jean-Pierre
- Chocolaterie & Biscuiterie Christophe Sàrl
- Co-Dec Sàrl IT
- Imprimerie Bechtel SA
- Madeleine Traiteur
- Terre Sauvage

Saint-Imier

- Annelise Coiffure
- Arc-en-Ciel "Elle et lui"
- Astria Informatique Sàrl
- Atelier du Corps
- Au p'tit Caf
- Boulangerie-Alimentation Chez Jean-Pierre
- Boulangerie-Pâtisserie Henry
- Brasserie de la Place
- Buri Gestion Sàrl
- Cart-électronique
- Cattin Contrôle Elec
- Cdm
- Chiesa et Cie SA, Vins
- Coco Coiffure
- Croisitour Voyages
- Diatel SA
- Domitec Hug
- Droguerie du Vallon
- EVRO photocopies SA
- FCM Sàrl
- Fiduciaire Houriet
- Fitness Energy
- Fleurs La Clairière
- Fromages Spielhofer SA
- Funiculaire Saint-Imier - Mont-Soleil SA
- Gilomen Carrelage SA
- Gilomen fiscalité et conseils SA
- GL Import
- Grünig-Giachetto
- Hôtel-Restaurant la Fontaine
- id3a Sàrl
- JFK Nettoyage
- Jobin Optique
- Joblooker Sàrl
- La Torsade Sàrl
- La Vinoterie Sàrl
- Le Pub 2610 Sàrl
- LumiMénagers Sàrl
- Nikles Toiture SA
- Oppliger-bois Sàrl
- Optic 2000
- Pharmacie Pilloud SA
- PharmaciePlus du Vallon
- Qwell by VALSER
- Restaurant Erguël Sàrl
- Restaurant La Reine Berthe
- Rêve d'enfant Sàrl
- Roachat Intérieur
- SenShâ Cosmetics Sàrl
- TLM-ATIK Services Sàrl
- Tof Sports
- Traiteur et boucherie Pellet
- Velo Nell'o

URGENCES

PHARMACIES DE GARDE

SAINT-IMIÉ
Du 4 au 10 septembre: Pharmacie- plus du Vallon, 032 942 86 86
Samedi: 13h30-16h, 19h 15-19h 45
Dimanches et jours fériés: 11 h-12 h, 19h 15-19h 45

TRAMELAN
Du 4 au 10 septembre: Pharmacie Schneeberger, 032 487 42 48, A. Vargas
Dimanches et jours fériés: 11 h-12 h et 18 h30-18 h 45

Changement de service le vendredi à 8h. Les éventuelles modifications de dernière minute du service de garde seront annoncées sur le répondeur de la pharmacie concernée.

AMBULANCE ET URGENCES

144

MÉDECINS DE GARDE

ORVIN, SAUGE ET ROMONT
24 heures sur 24 0900 900 024
www.cabinetdurgencesbienne.ch

DE LA FERRIÈRE À PÉRY-LA HEUTTE
24 heures sur 24
032 941 37 37

TRAMELAN 0900 93 55 55
En semaine: 18h-8h
Samedi, dimanche, jeudi et jours fériés: 24 heures sur 24

PERMANENCES DES SERVICES FUNÉBRES

VALLON DE SAINT-IMIÉ
0800 225 500, Par8: 0848 778 888

SERVICE D'URGENCE DENTISTES

032 466 34 34

SOINS À DOMICILE

SAMAIDD VALLON DE SAINT-IMIÉ
aide et maintien à domicile, soins en diabétologie
079 439 28 95
samaidd@bluewin.ch
www.samaidd.com

SASDOVAL SAINT-IMIÉ
rue de Jonchères 60
032 941 31 33
sasdoval@bluewin.ch
www.sasdoval.ch

SERVICE DU BAS-VALLON
032 358 53 53
Tél. national 0842 80 40 20
secretariat@sasdbasvallon.ch
www.sasdbasvallon.ch

GARAGE DE SERVICE

032 489 28 28, 0800 140 140

LOISIRS

ACTION JEUNESSE RÉGIONALE

TRAMELAN rue du Pont 20
Jeudi: 16h-18h
Vendredi: 17h-21h

CENTRE ANIMATION JEUNESSE

PÉRY-LA HEUTTE
Mercredi: 13h-18h
Jeudi: 13h30-18h
Vendredi: 13h-22h
www.cajpery.wix.com

CENTRES DE RECHERCHES, DOCUMENTATION ET ARCHIVES

CEJARE SAINT-IMIÉ
rue du Midi 6
Sur rendez-vous, en principe:
lundi et mercredi: 9h-17h
032 941 55 45, cejare@cejare.ch
www.cejare.ch

MÉMOIRES D'ICI
SAINT-IMIÉ rue du Midi 6
Lundi et jeudi: 14h-18h
032 941 55 55, contact@m-ici.ch
www.m-ici.ch

ESPACE JEUNESSE ERGUËL

SAINT-IMIÉ rue du Marché 1
Mardi: 16h-18h, accueil en cas de besoin/projets
Mercredi: 14h-18h, activités diverses selon programme (voir site internet)
Jeudi: 15h 15-18h, accueil adolescents 10-17 ans
Vendredi: 15h 15-18h, accueil adolescents 10-17 ans

032 940 12 17
espacejeunesse@saint-imier.ch
www.e-j-e.ch
espacejeunesseerguel
espacejeunesse.derguel

BIBLIOTHEQUE UPJ

www.bibliobus.ch

CORGÉMONT gare
Mardi 29 septembre: 15h15-17h

LA FERRIÈRE commune
Samedi 5 septembre: 9h45-11h45

FRINVILLIER
Mardi 15 septembre: 16h30-17h15

ORVIN centre du village
Mardi 15 septembre: 17h45-19h30
En cas de route fermée ou de travaux, le bibliobus peut s'arrêter à la rue des Longchamps, derrière le Temple.

PLAGNE ancienne école primaire
Vendredi 18 septembre: 17h30-19h15

ROMONT entrée du village
Vendredi 18 septembre: 16h-17h

SONCEBOZ-SOMBEVAL commune
Mardi 22 septembre: 16h30-19h30

VAUFFELIN place du village
Vendredi 18 septembre: 14h30-15h30

BIBLIOTHÈQUES

CORMORET
collège
Mardi: 17h-18h30

CORTÉBERT
école, rez-de-chaussée
Mercredi: 13h30-14h, 19h30-20h

COURTELARY
collège
Lundi: 15h-17h30 **Mardi:** 17h-19h
Jeudi: 15h-16h30 **Ve:** 9h30-10h30

BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE SAINT-IMIÉ rue du Marché 6

Horaires spéciaux
Jeudi et vendredi: 9h-11h, ouverture dédiée aux personnes vulnérables
Mercredi, jeudi et vendredi: 14h-18h, ouverture dédiée aux enfants, adolescents et adultes
Né pour lire: club de lecture tous les premiers mercredis du mois à 14h30 (sur inscription) et tous les vendredis du mois à 9h45 (jusqu'à 5 ans)

Située dans le bâtiment du Relais culturel d'Erguël, la Bibliothèque régionale vous accueille sur trois étages

032 941 51 41
bibliotheque@saint-imier.ch
www.saint-imier.ch/bibliotheque
Catalogue en ligne: nouveautés

SONVILLIER
collège
Lundi: 17h30-19h30
Mercredi: 16h-18h

PÉRY-LA HEUTTE
collège
Mardi: 15h 15-17 h 15
Jeudi: 17h-19h

VILLERET
rue principale 20
Mardi: 9h-10h, 15h-18h
Jeudi: 18h 15-19h 15

CHEZ CAMILLE BLOCH LA CHOCOLATERIE À CROQUER

COURTELARY Grand-Rue 21
PARCOURS DÉCOUVERTE
Atelier ouvert, parcours avec visite guidée

LE SHOP ET LE BISTROT
Mardi-dimanche: 9h30-18h, produits à l'emporter

LA PLACE DE JEUX
Mardi-dimanche: 9h30-18h

032 945 13 13
welcome@chezcamillebloch.swiss
www.chezcamillebloch.swiss

GYMNASTIQUE

CORGÉMONT
halle de La Combe
Gym Tonic: mercredi 14h-15h
Gym Fit: mercredi 8h 15-9h10
Gym Seniors: mercredi 9h15-10h10

Si vous avez 55 ans et plus, dames et messieurs, les leçons sont ouvertes à tout le monde.
079 735 33 74

ORVIN halle
Lundi: 16h30

PÉRY-LA HEUTTE halle de Péry
Lundi: 14h15
Leçons ouvertes à tout le monde.

SONCEBOZ halle de gymnastique
Ladyfit: mardi 20h 15-21h 15
60 francs/an (étudiantes 30 francs/an)
ladyfitsonceboz@gmail.com

LUDOTHÈQUE

SAINT-IMIÉ rue du Marché 6
Mercredi et vendredi: 15h-18h
Maria Concetta Houriet
Renseignements: 032 941 14 22
032 941 51 41
www.saint-imier.ch/index.php/fr/vivre/ludotheque

MÉDIATHÈQUE CIP

TRAMELAN chemin des Lovières 13
1^{er} samedi du mois: 9h-12h
Lundi-vendredi: 13h-18h
Mercredi: 13h-20h
032 486 06 06, cip@cip-tramelan.ch
cip-tramelan.ch

MUSÉES

JEANGUI ARCHIVES ANABAPTISTES chapelle
Sur réservation 079 797 33 53
e.m.geiser@bluewin.ch

LONGINES SAINT-IMIÉ
Lundi-vendredi: 9h-12h, 14h-17h
Réservation recommandée.

MUSÉE DE SAINT-IMIÉ
Mercredi, samedi et dimanche: 14h-18h: Histoire d'Os, remonter le temps dans les grottes du Jura du mercredi 20 mai au 20 septembre
032 941 14 54, musee@saint-imier.ch
www.musee-de-saint-imier.ch

MAISON DES SARRASINS
ORVIN au cœur du village
Ouvert sur demande, entrée libre.
032 358 18 35, 032 358 17 27
erwinlechot@bluewin.ch

NATATION

PISCINE D'ERGUËL
SAINT-IMIÉ sur le Pont
Lundi à dimanche: 9h-20h
Septembre: 9h-19h
032 941 28 42

PISCINES

PISCINE DU CHÂTEAU
TRAMELAN chemin du Château 30
Lundi à dimanche: 9h-20h
24 août au 6 septembre: 9h-19h
Caisse: 032 487 59 50
Buvette: 032 487 59 26

SKI CLUB COURTELARY

Week-end du 5 et du 6 septembre assuré par Yannick Stauffer et Nicolas Pierre, bienvenue aux promeneurs désireux de se désaltérer!

AGENCE AVS

DU BAS-VALLON À PÉRY-LA HEUTTE
Lundi: 8h30-12h, 14h-18h
Mardi-jeudi: 8h30-12h
032 485 01 53
c.faehndrich@pery-laheutte.ch

ADMINISTRATIONS

CORGÉMONT
Lundi: 8h30-11h30, 17h-18h
Mardi-jeudi: 8h30-11h30, 16h-17h
Vendredi: 8h30-11h30
Grand-Rue 15
2606 Corgémont
032 488 10 30
admin@corgemont.ch
www.corgemont.ch

CORMORET
Lundi: 15h-18h
Mercredi: 14h30-16h30
Jeudi: 9h30-12h
Vieille-Route 1
2612 Cormoret
Administration: 032 944 15 13
Mairie: 032 944 20 71
Voyer: 079 381 68 60
contact@cormoret.ch
www.cormoret.ch

CORTÉBERT
Lundi et mardi: 10h-12h
Jeudi: 10h-12h, 16h-18h
Rue du Collège 3
2607 Cortébert
032 489 10 67
Fax: 032 489 19 27
admin@cortebert.ch
www.cortebert.ch

COURTELARY
Lundi-jeudi: 8h-12h
Jeudi: l'après-midi sur rendez-vous préalable à fixer par téléphone
Grand-Rue 58
2608 Courtelary
032 944 16 01
admin@courtelary.ch
www.courtelary.ch

LA FERRIÈRE
Lundi-vendredi: 10h-12h
Mardi et jeudi: 16h-17h30
Rue des Trois-Cantons 20
2333 La Ferrière
032 961 12 77
Secrétariat: info@laferriere.ch
Finances: commune@laferriere.ch
www.laferriere.ch

MONT-TRAMELAN
Lundi: 16h-18h
Métairie des Princes 13
2723 Mont-Tramelan
032 487 62 53
info@mont-tramelan.ch

ORVIN
Fermeture estivale: du 20 juillet au 7 août, permanence téléphonique: 032 358 01 86
Lundi: 16h-18h (perm. maire: 19h)
Mercredi: 10h30-12h
Jeudi: 16h-18h
La Charrière 6
2534 Orvin, CP 41
032 358 01 80
Fax: 032 358 01 81
administration@orvin.ch
www.orvin.ch

PÉRY-LA HEUTTE
Lundi: 8h30-12h, 14h-18h
Mardi-jeudi: 8h30-12h
Grand-Rue 54
2603 Péry
032 485 01 50
commune@pery-laheutte.ch
www.pery-laheutte.ch

RENAN
Lundi: 8h-12h, 13h30-18h30
Mardi-vendredi: 8h-12h
Rue du Collège 5
2616 Renan
032 962 65 00
Fax: 032 962 65 05
info@renan.ch, admin@renan.ch
www.renan.ch

ROMONT
Mardi: 16h-18h
Jeudi: 10h-12h
Route Principale 1
2538 Romont
032 377 17 07
info@romont-jb.ch
www.romont-jb.ch

SAINT-IMIÉ
Lu-me: 8h-11h45, 14h-17h
Jeudi: 14h-18h
Vendredi: 8h-11h45, 14h-16h
Rue Agassiz 4
2610 Saint-Imier, CP 301
032 942 44 24
Fax: 032 942 44 90
info@saint-imier.ch
www.saint-imier.ch

SAUGE
Lundi: 9h30-11h30
Mardi et jeudi: 15h-17h
Haut du Village 8
2536 Plagne
032 358 20 25
Fax: 032 358 20 26
info@sauge-jb.ch
www.sauge-jb.ch

SONCEBOZ-SOMBEVAL
Lundi: 8h-12h, 16h-18h
Ma, me et je: 8h-12h, 16h-17h30
Vendredi: 8h-12h
Rue des Prés 5
2605 Sonceboz-Sombeval, CP 47
032 488 33 00
Fax: 032 488 33 01
secretariat@sonceboz.ch
www.sonceboz.ch

SONVILLIER

HEURES D'OUVERTURE DU GUICHET
Lundi, mercredi, vendredi: 8h-12h
Jeudi: 8h-12h, 13h30-17h30

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE
Lundi: 8h-12h, 13h30-16h
Jeudi: 8h-12h, 13h30-17h30
Mardi, mercredi et vendredi: 8h-12h
Place du Collège 1
2615 Sonvilier
032 941 11 20
Fax: 032 941 19 73
administration@sonvilier.ch
www.sonvilier.ch

– Crèche « Les Razmokets »:
032 940 14 86

– Ecole de Sonvilier: 032 941 16 66
– Ecole de Mont-Soleil « Aux Pruats »:
032 961 15 49

TRAMELAN
Lu-ma: 9h-11h45, 14h-16h45
Mercredi: 14h-16h45
Jeudi: 9h-11h45, 14h-18h
Vendredi: 9h-11h45, 14h-16h
Hôtel de Ville, 2720 Tramelan
032 486 99 99
Fax: 032 486 99 80
www.tramelan.ch

VILLERET
Lundi-vendredi: 9h-12h
Rue Principale 24
2613 Villeret
032 941 23 31
admin@villeret.ch
www.villeret.ch

Réclame

Ne jetez pas vos machines et appareils!

Leurs composants sont utiles pour en réparer d'autres

Prise en charge **GRATUITE** à votre domicile les mercredis entre 17h et 18h
077 453 19 57 vio@bluewin.ch

IMPRESSUM

Journal d'annonces et d'information

12 000 exemplaires distribués chaque vendredi (excepté durant les vacances de l'imprimerie) dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Editeur
Imprimerie Bechtel SA
Bellevue 4, 2608 Courtelary
032 944 18 18, FAC: 032 944 17 56
fac@bechtel-imprimerie.ch

Heures d'ouverture: lu-je 7h30-12h, 13h30-17h, vendredi 7h30-12h

Mise en pages
Claude Sansonnens, Claudia Lopes, Coraline Bolle, Nicolas Schaeffer

Délais de remise des publications
Sport, Utile et Paroisses: lundi soir
Officiel: mardi 12h
Rédactionnel et Annonces: mercredi 9h

Tarif des annonces
Sur demande ou sur www.bechtel-imprimerie.ch

Abonnement annuel: 98 fr.

Impression: Druckzentrum Bern
Distribution: La Poste

CENTRE INTERRÉGIONAL DE PERFECTIONNEMENT

Un village de 6000 ans découvert à Bienne

Les grands travaux de génie civil en cours derrière la gare de Bienne ont permis aux archéologues d'ouvrir des fouilles exceptionnelles et de mettre au jour un village lacustre de presque 6000 ans. Une conférence de Blaise Othenin-Girard vous attend au CIP.



Un brise-lames parmi tant d'autres découvert lors des travaux du futur campus de Bienne

Dans le cadre de plusieurs grands travaux de génie civil prévus à l'ouest de Bienne, le service archéologique du canton de Berne a entrepris depuis 2010 une série de carottages, parfois suivis de sondages à la pelleuse, à travers les alluvions proches de l'exutoire du lac. Diverses campagnes de prospection ont permis aux archéologues de faire de nombreuses découvertes. Une fouille entreprise en 2018 dans le périmètre

du futur Campus de la Haute école spécialisée bernoise, au sud de la gare, s'est achevée en juin 2019. Dans ce secteur a été mis au jour un important habitat lacustre, dont les vestiges s'étendent sur près de 2600 mètres carrés. Ils étaient enfouis à 4,5 mètres sous le sol actuel et baignés dans la nappe phréatique. Des maisons disposées en rangées parallèles et entourées par plusieurs brise-lames ont été fouillées. Les ana-

lyses par dendrochronologie ont livré des dates entre 3842 et 3838 av. J.-C. Il s'agit des restes d'un nouveau village palafittique néolithique, inconnu à ce jour, attribuable à la culture du Cortaillod classique. De nombreux objets de la vie quotidienne ont également été dégagés et répertoriés. Cette découverte, ainsi que celles que l'on peut entrevoir lorsque seront réalisés d'autres grands projets de construction aux alentours, offre

de nouvelles perspectives sur l'histoire du peuplement et de la vie quotidienne de la région au Néolithique. | mc

Mercredi 9 septembre, 19 h 30
Des pieux par milliers
Un village néolithique
d'il y a presque 6000 ans
à Bienne, Campus
Conférence de Blaise Othenin-Girard,
archéologue, collaborateur
scientifique, service archéologique
du canton de Berne

Soirées Scrabble au CIP

C'est en décembre 2010 qu'a eu lieu la première soirée de Scrabble au CIP, avec 4 personnes inscrites! Depuis, le premier jeudi du mois, entre quinze et vingt personnes se retrouvent au CIP pour partager bien plus qu'une partie de jeu! Malgré la période difficile en raison du Covid pour l'ensemble des activités sociales, la médiathèque du CIP organise à nouveau ces rencontres appréciées.

Plaisir de trouver des mots et de bien les placer (quelle joie de faire 8 scrabbles et plus de 1000 points en un soir!), bonheur de partager des pâtisseries et des moments autour d'une boisson, ce sont des soirées pleines d'humanité et de bonne humeur que nos soirées de Scrabble! Compétiteurs: s'abstenir!

Quel que soit votre niveau, que vous ayez ou non l'habitude de jouer, vous pouvez nous rejoindre les premiers jeudis de chaque mois au CIP.

Les rencontres débutent à 18 h 45. Pour la saison 2020-2021, les dates à retenir sont les jeudis 1^{er} octobre, 5 novembre, 3 décembre et 7 janvier, 4 février, 4 mars, 6 mai et 3 juin. Toute information complémentaire peut être obtenue auprès des bibliothécaires au 032 486 06 70.

En fonction de la situation du moment, les organisateurs prendront les mesures nécessaires pour respecter les règles sanitaires en vigueur. Néanmoins il est fortement conseillé de s'annoncer à la médiathèque.

Bienvenue à toutes et à tous pour une nouvelle saison!

Prochaine rencontre: jeudi 1^{er} octobre à 18 h 45 au CIP, Chemin des Lovières 13 à Tramelan. | mc

CHALET DE LA CROIX-BLEUE

Journée de soutien reportée

Nous vous informons que notre journée de soutien qui devait avoir lieu le samedi 5 septembre au Chalet de la Croix-Bleue est reportée au printemps 2021 pour des raisons de sécurité covid. | pg

UNION TOURISTIQUE

Les amis de la nature

En raison de la situation sanitaire actuelle, la section de Tramelan des Amis de la Nature a pris la décision avec regret d'annuler sa traditionnelle kermesse annuelle. Elle espère vous voir nombreux l'année prochaine. | hb

COMMUNE DE TRAMELAN AVIS OFFICIELS



Une désherbeuse

De manière régulière, la population est sensibilisée à la pollution des eaux, à la disparition inquiétante de la biodiversité (par exemple les abeilles ou les prés secs). Les produits phytosanitaires utilisés pour l'entretien des routes sont l'une des causes de ces problématiques. Depuis quelques années, les effets de certains de ces produits sur la santé humaine sont aussi mieux connus. Ces dernières années, les lois sont devenues plus restrictives en la matière.

Les Travaux publics de la commune ont testé l'année passée une machine à désherber. Elle a été acquise en juin pour remplacer complètement l'usage de pesticides.

La machine de marque KECKEX Komex M13-800 fonctionne à l'eau chaude et à la vapeur avec un système de chauffe au diesel. La consommation de carburant est de 8,5 l/h, pour une consommation d'eau de 10-13l/m. Le réservoir d'eau est de 800 litres pour une pression de service de 5 à 10 bars. L'entraînement de la pompe est doté d'un système électrique sur batterie 12 volts.

La machine a pu être utilisée plusieurs fois dans le courant de l'été à la satisfaction générale. Cet investissement de 39513 francs permet ainsi de répondre aux nouvelles règles en matière d'utilisation des produits phytosanitaires. Il va dans le sens souhaité par la commune et rejoint d'autres mesures prises ces dernières années comme la fauche raisonnée ou l'entretien des milieux humides. | cm



Rue du Crêt-Georges fermée

Dans le cadre des travaux de réfection de la rue du Crêt-Georges, l'entier de la rue sera totalement fermé à la circulation du lundi 7 septembre 7h au lundi suivant 14 septembre 7h. Cette restriction est rendue nécessaire pour permettre la pose de la deuxième couche de revêtement, ainsi que les

travaux préparatoires ad hoc. Ces travaux étant fortement dépendants des conditions météorologiques, la période de fermeture est susceptible d'être modifiée à court terme. Les usagers sont priés de respecter la signalisation mise en place et les instructions du personnel de chantier. | cm

Ventes et collectes des écoles gelées

La commission d'écoles informe que les ventes et collectes de la part des écoles, notamment la collecte pour Beau-Soleil, qui avait lieu en septembre, sont gelées pour le moment. La situation sanitaire a poussé à prendre cette décision. Il n'est pas exclu qu'elles aient encore lieu cette année. | cm

Les Reussilles: réfection de trottoir

Depuis mercredi 2 septembre, l'Office cantonal des Ponts et Chaussées entreprend des travaux de réfection du trottoir reliant la place de la Clef à l'école des Gérimmes. La durée du chantier est estimée à 4 semaines et s'accompagnera d'une circulation alternée avec feux de signalisation. Pendant cette période, le cheminement piétonnier sera garanti et sécurisé en parallèle dudit chantier. Merci par avance pour votre compréhension vis-à-vis des inévitables désagréments de circulation. | cm

La piscine ferme bientôt

Le service des Infrastructures annonce que la piscine du Château fermera ses portes le dimanche 6 septembre au soir. Il indique aussi que les clés des casiers et cabines loués à la saison doivent être rendues jusqu'au 9 septembre à la caisse de la piscine du Château. | cm

Nonagénaire

Suzanne Gagnebin, domiciliée à la rue des Prés 44, a célébré mercredi 2 septembre son nonantième anniversaire. Née à Tramelan elle y effectuera 8 ans de scolarité et pour sa dernière année elle se rendra à Biglen afin d'y perfectionner la langue de Goethe. Elle effectuera ensuite son apprentissage de régleuse qu'elle exercera dans différents comptoirs de la localité. Suzanne Gagnebin, fille de Marcel et Réjeanne Vuilleumier, partageait la vie de famille avec ses deux frères dont elle était l'aînée tout en donnant un coup de main à ses parents qui exploitaient l'hôtel de la Croix-Bleue. En 1953, elle épousa Jean Gagnebin dont elle avait fait la connaissance dans le milieu Croixbleusard. Elle aimait l'accompagner lors

des sorties de l'Harmonie, en France notamment et en Suisse bien entendu. Elle aimait bien aussi seconder son mari dans l'exploitation de son jardin. Elle fut active au sein du comité de la section locale de la Croix-Bleue et s'occupait à l'époque des visites aux personnes malades et âgées. Ses prestations à la guitare ou au piano étaient bien appréciées lors des rencontres de famille. En 2009, elle eut la douleur de perdre son mari et resta seule dans sa maison, jouissant d'une relative bonne santé. Aujourd'hui elle se montre très reconnaissante envers les membres de sa famille et ceux de son époux qui l'accompagnent et qui l'entourent, tout en lui donnant des coups de main bien appréciés. | jcv



CONSEIL DU JURA BERNOIS**Attaques injustifiées contre la Préfète du Jura bernois**

Sur proposition d'une partie de ses membres, le CJB a débattu sur la publication d'une déclaration politique concernant les interventions récentes à l'encontre de la Préfète du Jura bernois

Le Conseil du Jura bernois (CJB) regrette que la Préfète du Jura bernois, Stéphanie Niederhauser, soit attaquée par le biais de communiqués politiques émanant d'élus du Jura bernois.

Le CJB considère que le travail de la Préfecture est effectué avec sérieux et impartialité. Aucun exemple concret de manquement à ces principes n'est connu du CJB, en

particulier pas au sujet de la commune de Moutier. Le CJB appelle les acteurs politiques de la région à davantage de retenue et à s'abstenir d'attaques de ce genre.

Il est du devoir des élus régionaux de respecter la séparation des pouvoirs et de considérer avec sérieux et confiance le travail des instances administratives et judiciaires. | *cjb*

LETTRE DE LECTEUR**La loi sur la chasse rate la cible, il est urgent de protéger les espèces menacées**

Les scientifiques évoquent une 6^e extinction de masse et le parlement préfère visiblement proposer une modification de la loi sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages qui attaque le statut de protection de nombreuses espèces protégées. Cette révision visait une gestion plus pragmatique du loup, mais on en a profité pour diminuer le statut de protection d'espèces protégées comme le castor, qui serait assimilé au grand prédateur et la loutre, qui vient pourtant de faire son retour en Suisse. En travaillant ainsi, le parlement a également perdu tout contrôle, le Conseil fédéral pourrait contourner le parlement par voie d'ordonnances. On aurait préféré plus de mesures préventives à la place des *tirs préventifs* et on aurait pu profiter de cette révision pour enfin protéger des espèces menacées en Suisse, comme le lagopède, le tétra lyre et le lièvre variable, qui sera d'autant plus vulnérable à cause du réchauffement climatique.

Les animaux sauvages ne connaissent pas les frontières cantonales. C'est donc la Confédération qui doit garder la compétence en matière de protection et pas les cantons. Autrement, on ouvre la porte à des inégalités de traitement et incohérences. Les récents scandales survenus dans le canton du Valais, que l'on peut soupçonner d'institutionnaliser le braconnage d'espèces protégées comme le lynx, ou en tout cas de fermer les yeux, doivent nous servir d'avertissement. D'autant plus que le droit de recours serait explicitement exclu contre les décisions concernant des espèces pouvant être chassées. Il faut demander au parlement de reprendre le dossier, laisser les compétences en matière de protection aux bonnes personnes et d'abandonner tous ces défauts, tout en gardant les quelques éléments positifs proposés. Le 27 septembre, votez non à la loi sur la chasse !

| *cyprien louis, la neuveville, membre du cjb, les verts*

AIDE ET SOINS À DOMICILE**Journée nationale, samedi 5 septembre : merci !**

A l'occasion de la Journée nationale Aide et soins à domicile, qui s'appuie sur la devise de l'OMS, 2020, *Année des professions infirmières et des sages-femmes*, nous remercions l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de ces organisations pour leur grand engagement, autour du slogan *Merci Aide et soins à domicile !*

**Une importante fonction de prévention**

Il est important que les personnes nécessitant des soins soient prises en charge en permanence par Aide et soins à domicile, car cette association exerce une fonction de prévention importante, qui pèse beaucoup dans le cas d'une pandémie avec mesures d'hygiène et de prévention renforcées précisément: les professionnels de l'aide et des soins à domicile mènent des entretiens avec les clientes et clients déstabilisés et leur donnent des instructions sur la mise en œuvre correcte des mesures d'hygiène. Ils observent en outre l'état physique et psychique des personnes ayant besoin de soins, se renseignent sur leur bien-être et annoncent une détérioration éventuelle au médecin de famille.

Les professionnels de l'aide et des soins à domicile permettent à des personnes ayant besoin de soins et de soutien d'être prises en charge à domicile et donc d'éviter l'hospitalisation, tout en remédiant à l'isolement social et ses consé-

quences sur la santé. L'Aide et soins à domicile apporte ainsi une fois de plus la preuve de son rôle incontournable dans les soins de santé, pendant la pandémie et en période dite *normale*. Car les métiers des soins jouent un rôle clé pour le système et englobent différents profils professionnels de divers niveaux de formation: aide en soins et accompagnements (AFP), assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC), infirmière/infirmier dipl. ES/HES, expert-e en soins APN (infirmier/infirmière de pratique avancée).

Il est maintenant temps de dire merci à tous les collaborateurs de l'Aide et soins à domicile. La reconnaissance et la gratitude de la part des clientes et clients satisfaits sont d'importants facteurs de satisfaction au travail et de motivation pour les professionnels de l'aide et des soins à domicile.

| *asad*

Nous soignons. Nous protégeons. Ensemble nous faisons la différence. Numéro national : 0842 80 40 20

Aide et soins à domicile au sein du Jura bernois

6 associations d'aide et de soins à domicile à but non lucratif (d'utilité publique et avec une obligation de prise en charge) desservent le territoire du Jura bernois, parmi les 570 organisations en Suisse :

SASDOVAL, service d'aide et de soins à domicile du Vallon de Saint-Imier
SAMD, service d'aide et de maintien à domicile de Tramelan
SASDBV, service d'aide et de soins à domicile du Bas-Vallon
ASAD, aide et soins à domicile de la Vallée de Tavannes et du Petit-Val
ESPAS, soins à domicile Moutier et environs
SMAD, service de maintien à domicile du district de la Neuveville
 Chaque année, plus de 300 collaboratrices et collaborateurs dispensent plus de 137 000 heures et plus de 18 000 d'aide à domicile afin que chacun puisse continuer à vivre dans son environnement familial.

Un travail indépendant et responsable, des horaires et des taux d'occupation flexibles, des possibilités de formation continue et de carrière attrayantes, ainsi que la reconnaissance quotidienne des clientes caractérisent l'activité au sein de l'Aide et soins à domicile. Notre organisme a également une importante vocation de formation: elle forme en effet du personnel spécialisé à tous les échelons afin d'éviter toute pénurie de professionnels dans ce domaine.

La pandémie de Covid a été et est un défi hors du commun pour l'Aide et soins à domicile.

Les professionnels de l'aide et des soins à domicile soignent et soutiennent les clientes et clients à leur domicile avec des mesures d'hygiène renforcées, même s'ils sont atteints du COVID ou mis en quarantaine. À cela viennent s'ajouter des tâches supplémentaires comme l'achat de matériel de protection suffisant, la formation des collaborateurs, le travail de coordination accru, la coopération dans les cellules de crise cantonales et les questions ayant trait au financement de matériel et de prestations supplémentaires.

AGENDA**EXPOSITIONS**

– *Histoire d'Os*, remonter le temps dans les grottes du Jura, musée de Saint-Imier, jusqu'au 20 septembre. Les mercredis, samedis et dimanches de 14 h à 18 h.

– *Origines*, exposition de Benjamin Jendly et Jean-Marie Bidet, CCL, Saint-Imier. Mercredi-vendredi, 14 h à 18 h, samedi-dimanche, 14 h à 17 h. Du 11 septembre au 8 octobre.

 VENDREDI 4 SEPTEMBRE

– AfterWorks du FC Courtelary, terrain de la Praye, dès 16 h 30.

 SAMEDI 5 SEPTEMBRE

– Vide-greniers, place de parc du restaurant Vieux-Grenier, Plagne.

 DIMANCHE 6 SEPTEMBRE

– Concert des Chambristes, le cor à l'honneur, temple, Courtelary, 17 h.

 MERCREDI 9 SEPTEMBRE

– Conférence *Des pieux par milliers*, CIP Tramelan, 19 h 30.

 VENDREDI 11 SEPTEMBRE

– Repas-concert du HC Saint-Imier avec Sarcolet, Clientis Arena, Saint-Imier, 19 h. Inscription requise.

– Vernissage de l'exposition *Origines*, CCL, Saint-Imier, 19 h.

 DIMANCHE 13 SEPTEMBRE

– Repas-concert du HC Saint-Imier avec Sarcolet, Clientis Arena, Saint-Imier, 12 h. Inscription requise.

 DIMANCHE 20 SEPTEMBRE

– *Le Salaire de la Suze*, en allemand, Piazza devant CHEZ Camille Bloch, 14 h 15.

 DIMANCHE 27 SEPTEMBRE

– *Le Salaire de la Suze*, Piazza devant CHEZ Camille Bloch, 14 h 15.

 JEUDI 1^{ER} OCTOBRE

– Soirée scrabble, CIP, Tramelan, 18 h 45.

Le clin d'œil**L'actualité**

Délai rédactionnel

MERCREDI 9H

PARC RÉGIONAL CHASSERAL

Seconde Charte en consultation

Le projet de Charte 2022-2031 du Parc naturel régional Chasseral est sous toit. L'association ouvre auprès des communes, des organisations partenaires et des membres une consultation qui court jusqu'au 30 septembre. Le Parc pourrait passer à 25 communes, avec un territoire agrandi de 20%.



Photo: © Parc Chasseral, Vincent Bourrut

Après une première reconnaissance fédérale délivrée pour la période 2012-2021, le Parc naturel régional Chasseral doit aujourd'hui solliciter le renouvellement du label fédéral pour les 10 ans à venir au travers d'une nouvelle Charte.

La consultation des documents liés à la Charte, ouverte du 1^{er} au 30 septembre, a pour objet d'ajuster au mieux le contenu de ce texte qui va façonner l'avenir du Parc et de sa région. La totalité des documents nécessaires à la consultation sont disponibles sur le site du Parc (parcchasseral.ch/consultation). Un questionnaire en ligne est à disposition des communes, des associations partenaires et des membres sur cette même page. Les remarques et propositions seront analysées et, dans la mesure du possible, intégrées dans la rédaction finale de la Charte 2022-2031.

La Charte contient les grands axes de travail, les champs d'action et le positionnement

du Parc par rapport aux autres acteurs et institutions régionaux pour les dix prochaines années, en lien direct avec une analyse de la situation régionale actuelle et des enjeux à venir. Elle ne décrit en revanche pas de projets concrets: ceux-ci figurent dans la convention-programme (projets 2020-2024) et les rapports d'activité.

Les orientations pour le futur s'appuient notamment sur un travail d'évaluation menée par l'Université de Berne en 2019. Les résultats positifs de cette étude soulignent l'apport global du Parc à la région par rapport aux intentions prévues.

Le Parc souhaite ainsi poursuivre les activités développées les dernières années, en donnant toutefois un poids plus important au patrimoine bâti, au patrimoine culturel ainsi qu'aux relations développées avec les Hautes écoles et les Universités. Le renforcement des partenariats avec les autres acteurs et institutions de la région et le

lien avec les communes pourront se concrétiser par la création d'un Conseil consultatif au sein de l'association parc régional Chasseral.

Extension de territoire

Les 21 communes actuelles devraient être rejointes par quatre nouvelles communes intéressées à faire partie du Parc (Evillard-Macolin, Twann-

Tüscherz, zones forestières de la Ville de Neuchâtel et extension à l'ensemble de la commune de Val-de-Ruz). Le Parc pourrait compter jusqu'à 25 communes, sous réserve de l'approbation des législatifs de ces dernières, sur une surface de 494 km², soit 100 km² de plus qu'actuellement.

| parc regional chasseral

Un procédé participatif auprès des habitants

Les habitants de la région, qu'ils soient situés dans le territoire du Parc ou dans sa proximité, sont aussi invités à se prononcer sur les grands enjeux et axes de travail sur lesquels le parc naturel régional va travailler ces dix prochaines années. Un sondage en ligne portant sur ces grandes orientations est à disposition des intéressés. Afin de récompenser les participants, un tirage au sort désignera 5 gagnants qui recevront chacun un bon Terroir du Chasseral d'une valeur de 50 francs, à échanger dans les métairies et points de vente de produits régionaux du Parc Chasseral.

| parc regional chasseral

Sondage en ligne: parcchasseral.ch/sondage

LETTRE DE LECTEUR

Qui a peur du grand méchant loup ?

C'est pas nous! Nous sommes certainement nombreux à rêver de croiser un jour un loup au détour d'un chemin. On s'observe mutuellement, puis le loup s'en va, tranquillement. Très peu d'entre nous ont eu ce privilège.

La motion Engler, à l'origine de la modification de la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (LchP) soumise à votation le 27 septembre, avait pour but d'améliorer la coexistence du loup et de la population de montagne. Elle contenait notamment le souci de préservation de la biodiversité. Au final, on pourra réguler le loup, tirer sur l'animal avant même qu'il n'ait levé l'œil sur un agneau, mais c'est peut-être le prix à payer pour une bonne coexistence avec le loup.

Mais il y a plus grave. Dans cette loi, la confédération ouvre la porte à toutes les dérives. La liste des animaux qui peuvent être régulés devient de la compétence du Conseil fédéral, sans l'avis du parlement et sans droit de recours. Ainsi le castor ou la loutre pourraient être considérés comme grands prédateurs et apparaître sur la liste des animaux à réguler. Des espèces vulnérables comme le lièvre ou le tétras-lyre continuent de figurer sur la liste des espèces chassables. La protection de nombreux oiseaux

sauvages est supprimée, sans qu'on sache pourquoi. Le P pour protection voulu par le législateur dans le titre a été vidé de son sens. Avec cette loi, la biodiversité prend du plomb dans l'aile.

Pour couronner le tout, les décisions de régulation d'une ou l'autre espèce sont transférées aux cantons. Certains pourraient ne pas se gêner et abuser de la situation.

Qu'on ne s'y trompe pas, les problèmes de coexistence sont bien réels. La pression de grands prédateurs sur les troupeaux existe et les solutions pour y faire face ne sont pas simples à trouver.

Mais la pression de l'être humain sur la nature est bien réelle elle aussi, et elle s'accroît chaque jour. Diminution des habitats, pollutions à répétition, appauvrissement de leur nourriture, dérangements liés à certaines activités de loisirs, la faune, elle, subit une pression toujours plus grande et n'a pas son mot à dire. Dans cette histoire, qui est le loup?

Ça n'est pas en tirant sur tout animal qui dérange qu'on trouvera des solutions. C'est pourquoi je voterai non et vous demande de voter non à la LchP le 27 septembre prochain.

| [françois roquier,](mailto:françois.roquier@lesverts.ch)
[les verts jura bernois](http://lesverts.ch)

LETTRE DE LECTEUR

Votation 27 septembre: loi chasse

La présence du loup a engendré la révision de cette loi, le but étant de trouver une meilleure cohabitation avec cet animal. Or on a abouti à un affaiblissement général de la protection des espèces, le focus sur le loup doit être évité! Attention au côté émotionnel!

Le titre complet de cette loi est le suivant: Loi sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages.

Elle est censée contenir 3 volets équilibrés: chasse - protection - régulation.

La réalité est que la biodiversité s'effondre, les habitats naturels rétrécissent, le dérèglement climatique menace 35% des espèces animales. Les espèces en péril sont oubliées.

Le loup est particulièrement visé, beaucoup de conditions sont énoncées et beaucoup d'argent sera distribué. Le loup pourra être régulé, mais le bouquetin et le cygne tuberculé aussi, et peut-être d'autres espèces, la porte est laissée ouverte! Oui il y a des problèmes, oui il faut trouver des solutions.

En juillet 2020, un bébé gypaète barbu a été annoncé fièrement par communiqué de presse du canton de Berne... va-t-on le tirer dans 20 ans, quand il causera trop de dégâts? Un oiseau connaît-il les frontières cantonales?

| [moussia de watteville,](mailto:moussia.de.watteville@grandconseil.ch)
[députée grand conseil,](http://grandconseil.ch)
[membre cjb, les verts](http://lesverts.ch)

EN SALLES



AU CINÉMATOGAPHE À TRAMELAN

LES PLUS BELLES ANNÉES D'UNE VIE

VENDREDI 4 SEPTEMBRE, 18 H
DIMANCHE 6 SEPTEMBRE, 20 H 30
MERCREDI 9 SEPTEMBRE, 20 H 30

de Claude Lelouch, avec Anouck Aimée, Jean-Louis Trintignant. Jean-Louis Trintignant et Anouck Aimée parcourent le pays et se souviennent des *meilleures années de la vie* qui ont donné son titre au film. En français. Durée 1 h 30.

TENET

VENDREDI 4 SEPTEMBRE, 20 H 30
SAMEDI 5 SEPTEMBRE, 21 H
DIMANCHE 6 SEPTEMBRE, 17 H

reprise.

MARTIN EDEN

SAMEDI 5 SEPTEMBRE, 18 H
LUNDI 7 SEPTEMBRE, 20 H
JEUDI 10 SEPTEMBRE, 20 H

de Pietro Marcello, avec Luca Marinelli, Jessica Cressy. Naples, au cours du 20^e siècle. Dans une époque traversée par la montée des grands mouvements politiques, Martin Eden, un jeune matelot prolétaire, autodidacte et individualiste, se fraie un chemin dans la société. En VO s.-t. 10 ans (sugg. 16). Durée 2 h 08.

LA SAPIENZA

MARDI 8 SEPTEMBRE, 20 H

de Eugène Green, avec Fabrizio Rogione, Christelle Prot. Alexandre Schmid, la cinquantaine mélancolique, est un architecte accompli qui vient de recevoir un prix prestigieux pour un projet parisien. En français. Durée 1 h 44.

LE JARDIN SECRET

MERCREDI 9 SEPTEMBRE, 15 H

de Marc Munden, avec Dixie Egerickx, Colin Firth. A la mort de ses parents, la jeune Mary Lennox, enfant solitaire à l'imagination débordante, quitte l'Inde pour rejoindre la campagne britannique. En français. Dès 6 ans. Durée 1 h 40.

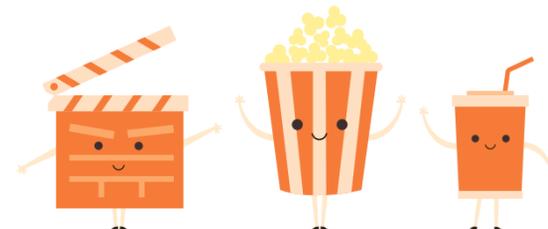
SCHWESTERLEIN

PETITE SŒUR

EN PRÉSENCE DES RÉALISATRICES

MERCREDI 9 SEPTEMBRE, 18 H

de Stéphanie Chuat et Véronique Reymond, avec Nina Hoss, Marthe Keller. Brillante auteure de théâtre, Lisa n'écrit plus. Elle vit en Suisse avec sa famille, mais son cœur est resté à Berlin, il bat au rythme de celui de son frère Sven, célèbre acteur de théâtre. En VO s.-t. 12 ans (sugg. 14). Durée 1 h 39.



AU ROYAL À TAVANNES

LES NOUVEAUX MUTANTS

VENDREDI 4 SEPTEMBRE, 20 H
SAMEDI 5 SEPTEMBRE, 21 H
DIMANCHE 6 SEPTEMBRE, 17 H

de Josh Boone, avec Anya Taylor-Joy, Maisie Williams. Pour un groupe d'adolescents, un séjour présumé à l'hôpital devient un cauchemar, parce que le personnel n'est pas intéressé au bien-être des jeunes, mais seulement à leurs pouvoirs spéciaux. Après avoir compris qu'ils étaient des mutants, ils vont faire tout leur possible pour s'évader de cette prison. En français. 16 ans. Durée 1 h 34.

trois flics parisiens, se voient obligés d'accepter une mission délicate: reconduire un étranger à la frontière. En français. 12 ans (sugg. 14). Durée 1 h 38.

SCHWESTERLEIN

PETITE SŒUR

EN PRÉSENCE DES RÉALISATRICES

MERCREDI 9 SEPTEMBRE, 20 H

voir ci-contre.

LES ENFANTS DU PLATZSPITZ

JEUDI 10 SEPTEMBRE, 20 H

de Pierre Monnard, avec Luna Mwezi, Sarah Spale. Printemps 1995: après la fermeture de la scène ouverte de la drogue au centre de Zurich, Mia, 11 ans, et sa mère, Sandrine, s'installent dans une idyllique petite ville de l'Oberland zurichois. En français. 12 ans (sugg. 14). Durée 1 h 40.

DIVERSTISSEMENT

Sudoku N° 1010

moyen

	7			8	6	4	
	3						2
1	4			2		6	5
			8	5	9		4
2			6	7	4		
	5	7		6			8 1
9							4
		8	5	9			3

FSG SAINT-IMIER

L'année 2020 a commencé avec de bons résultats

Tout d'abord, Coralie Rohrer (U20) a terminé sur la première marche du podium lors des championnats romands en salle à Aigle, le 18 et 19 janvier, avec un jet au lancer du poids de 10,50 m.

Lors d'un meeting en salle à Macolin, le 8 février, Mathieu Chatelain (U16) a lancé son poids à 11,01 m et Raphaël Chatelain (U18) à 11,78 m, Raphaël a aussi participé aux championnats suisses en salle à Macolin, le 22 février, en terminant à la 21^e place avec un jet au lancer du poids à 10,96 m.

Malgré une longue pause (Covid-19 oblige), nos athlètes, motivés, ont répondu présents aux deux meetings AJA à Alle, le 4 juillet et le 12 août, au meeting de Bulle le 11 juillet, au meeting de Riehen le 25 juillet, ainsi qu'à la finale cantonale de sprint à Bassecourt le 15 août.

A noter que cette année, le groupement athlétisme de la FSG Saint-Imier a fait peu neuve avec un nouvel équipement. Nos athlètes ont mouillé leurs t-shirts lors d'une course aux trainings de 12 minutes, financée par de généreux sponsors.

Nous remercions tous les donateurs, accompagnants et aides, car sans eux rien n'aurait été possible et nous félicitons nos athlètes et leur souhaitons un plein succès pour les prochains concours.

| les entraîneurs

Meeting AJA, Alle, 4 juillet

Filles: **U12:** Amy-Lou Terraz, lancer de balle 30,32 m, sprint



De gauche à droite: 1^{er} rang: Jérémy Dias, Malo Hazard, Melika Gegik; 2^e rang: Aline Dias, Joseph Elias, Solène Niklès, Sarah Miche, Leandro Dias; 3^e rang: Anabela Pasquier (entraîneur), Nina Lebig, Yani Lebig, Deborah Pasquier, Amy-Lou Terraz, Aloïs Augsburg, José Dias (entraîneur), Brigitte Rosselet (entraîneur); 4^e rang: Marc Pasquier (entraîneur), Adine Kimani, Cassandra Pasquier, Matthieu Salgat, Mathieu Chatelain, Mélissa Rosselet (entraîneur), Elodie Rosselet, Madyson Pepe, Raphaël Chatelain.

60 mètres 9,42 s et saut en longueur 3,95 m. **U14:** Deborah Pasquier, lancer du poids 5,40 m, sprint 60 mètres 9,03 s (PB) et saut en longueur 4,17 m (PB). **U20:** Coralie Rohrer, lancer du poids 10,79 m (PB), lancer du disque 31,89 m (PB). **Garçons:** **U16:** Mathieu Chatelain, lancer du poids 10,51 m, lancer du javelot 33,76 m (PB). **U18:** Raphaël Chatelain, lancer du poids 11,10 m, lancer du javelot 31,89 m et saut en hauteur 1,55 m.

Meeting AJA, Alle, 12 août

U12: Amy-Lou Terraz, lancer du poids 6,67 mètres et saut en longueur 4,01 mètres (PB). **U14:** Deborah Pasquier, lancer du poids 5,77 m (PB) et saut en longueur 4,14 m; Elodie Rosselet, lancer du poids 7,59 m (PB) et saut en hauteur 1,42 m (PB).

Meeting de Bulle

U16: Mathieu Chatelain, lancer du poids 10,59 m. **U18:** Raphaël Chatelain, lancer du poids 11,44 m.

Meeting de Riehen

U20: Coralie Rohrer, lancer du poids 10,41 m et lancer du disque 33,27 m (PB).

Finale cantonale de sprint à Bassecourt

M11: Aloïs Augsburg a terminé 5^e avec 10,34 s au 60 mètres. **M15:** Mathieu Chatelain a terminé sur la première marche du podium au 60 mètres avec 10,44 s.

FOOTBALL CLUB SONVILIER

Lourde défaite des seniors

En déplacement au Noirmont pour affronter le FC Franches-Montagnes, les seniors ont subi une lourde défaite sur le score de 11-1. Au plus fort d'une large domination adverse, les Potets ont ouvert le score à la 20^e minute de jeu au terme d'une contre-attaque ponctuée d'un joli lob. Le rêve durera 12 minutes avant l'égalisation. Après la pause, 20 secondes auront suffi aux locaux pour marquer le 3^e but qui sera suivi de nombreux autres.

Pour le FC Saint-Imier II (Sonvillier), les années se suivent et se ressemblent avec une défaite 4-3 à Fleurier contre le FC Kosova NE. Le match aurait pu tourner en faveur des visiteurs avec une grosse occasion manquée à 5 minutes du terme, mais le sort en décida autrement avec le but de la victoire adverse marqué à la 88^e minute de jeu.

Les juniors B1, quant à eux, malgré un effectif réduit avec 3 blessés lors du 1^{er} match, ont remporté une belle victoire sur le score de 3-1 avec un bon engagement, de belles phases de jeu et un état d'esprit très positif. Quelques points restent à améliorer, mais l'équipe est sur le bon chemin. | dr

Sen. Fr.-Montagnes – Sonvillier _____ 11-1
Kosova NE – Saint-Imier II _____ 4-3
JB Team Vallon I – Val-de-Ruz I _____ 3-1
Floria – Team Vallon II _____ 13-3

Samedi 5 septembre

JE 9h: Le Locle I – Team Vallon I
JE 9h: Le Parc I – Team Vallon II
JE 9h30: Team Vallon III – Team 3L I
JB 14h: Le Locle – Team Vallon I
JB 16h: Team Vallon II – 2 Thielles

Mardi 8 septembre

Sen. 20h15: Saint-Imier II – Bôle I
(1/16^e de finale coupe NE)

US VILLERET

Quelle correction !

Samedi dernier, l'US Villeret se déplaçait sur la pelouse du FC Val-de-Ruz II pour la seconde ronde du championnat. Face à un adversaire très ambitieux cette saison, les visiteurs se procurèrent les premières occasions du match sans parvenir à comptabiliser. Cependant, difficile de tenir contre ce genre d'équipe si l'on ne marque pas. Sur ses 3 premières occasions, Val-de-Ruz marqua 3 fois. Malgré cela, Villeret essaya tant bien que mal de faire tourner le ballon dans le camp adverse et l'arbitre siffla la mi-temps sur le score de 3-0. La deuxième mi-temps ressembla fort à la première. Quelques

erreurs individuelles qui se sont payées cash et qui permirent aux locaux de passer 4 autres buts à leur invité du jour. Score final 7-0 dans un match qui n'aura pas laissé beaucoup de suspens aux spectateurs. Villeret devra donc apprendre de ses erreurs, car l'adversaire de demain n'est autre que le FC Kosova, autre candidat à la promotion. Les joueurs de Benjamin Brea tenteront de se racheter devant leur public dès 16h au bord de la Suze. | az

Val-de-Ruz II – Villeret _____ 7-0

Samedi 5 septembre
16h: Villeret – Kosova

HOCKEY CLUB SAINT-IMIER

La reprise après-Covid



Sur cette percée, Jan Feusier (N° 25) inscrira la sixième réussite des Imériens face à Fleurier

Tout s'était arrêté abruptement à la mi-mars pour le club de la Clientis Arena, bien que la première équipe a normalement pu terminer son championnat en s'inclinant en finale contre Franches-Montagnes. C'était un jeudi soir et le lendemain le semi-confinement entraînait en force. Pour le HC Saint-Imier, il ne s'agissait pas de sa première équipe, mais c'est toute la fin de saison du Mouvement junior, les tournois et les activités hors glace estivales qui se voyaient annulées.

Depuis, ce n'est qu'en coulisses que les dirigeants du club ont œuvré afin de préparer tant bien que mal la saison 2020-2021. Dans un premier temps, il a fallu analyser la situation très précaire financièrement, demander des efforts aux joueurs et entraîneurs, bloquer le contingent. Etablir également des stratégies pour entrer dans la saison à venir. Il faut cependant bien convenir que si l'on parle

d'après-Covid, on est encore bien dedans, avec son cortège d'incertitudes et de dispositions qui changent pratiquement semaine après semaine. Alors qu'ils avaient reçu pour mission de rester en forme de manière individuelle, les entraîneurs groupés ont repris en juin pour ce qui est de la condition physique et le 22 août pour un premier contact avec la glace. Deux matchs de préparation ont eu lieu lors de la dernière semaine d'août. Il y en aura encore deux ou trois avant la reprise du championnat qui est prévue le 19 septembre à la Clientis Arena où les gars de Steve Pochon recevront Star Forward (Morges) à 19h30.

Premier contact avec la glace pour le Moju

La neuvième édition du camp de début de saison a eu lieu le week-end dernier à Leysin.

53 enfants de la catégorie U9 à U15, encadrés par 11 entraîneurs y ont pris part.

Au programme, quatre à

cinq périodes de glace selon la catégorie, une période de glace spécifique pour les gardiens. Tout cela accompagné d'exercices spécifiques pour le hors-glace et des activités ludiques comme la piscine, le mur de grimpe et le ping-pong.

Malgré la pluie et les mesures contraignantes liées au Covid-19, le camp fut une réussite totale comme chaque année, grâce en particulier à nos quatre mamans cuisinières Læticia, Céline, Sandra et Jenny, ainsi qu'à Godi, notre chauffeur-intendant polyvalent. Tout ce petit monde était placé sous la responsabilité du chef de camp, Vincent Greub, initiateur du désormais traditionnel camp de Leysin.

Un peu de détente avant la compétition

Pour en quelque sorte ouvrir la saison, le HC Saint-Imier organise deux repas-concert en compagnie de Sarcloret et son nouveau tour de chant *J'ai jamais été aussi vieux*. Ceux-ci auront lieu le vendredi 11 septembre avec repas à 19h et le concert à 21h et le dimanche 13 septembre, repas à 12h et concert à 14h. Réservations sur www.sainti-bats.com ou au P'tit Caf, rue Francillon 22 à Saint-Imier. Une façon bien sympathique de renouer le contact avec les Bats. | gde

1^{er} I. Fleurier – Saint-Imier (2^e) _____ 2-6
Chaux-de-Fonds (2^e) – Saint-Imier _____ 3-4

Mercredi 9 septembre

1^{er} I. 20h30: Yverdon – Saint-Imier

Lundi 14 septembre

1^{er} I. 20h: Fr.-Montagnes – Saint-Imier

MATCH AJBST

Belle participation des matcheurs à Malleray



Martine Boillat, présidente de l'association des matcheurs, au centre de la photo

Les meilleurs matcheurs de l'AJBST se sont retrouvés au stand de tir de Malleray pour le 14^e Match à 300 m sur le coup de 8h. Les responsables se sont réjouis de la bonne participation des fins guidons (voir photo JCL). Au fusil standard en deux positions (couché et à genou), à relever le très bon résultat d'André Sommer qui avec de 562 points sur 600 devance Yan Fahrni 549 points, troisième Dave Criblez 548 points, Christophe Weber 546 points, Bernard Liechti 537 points, Jean-François Carrel 533 points et le jeune Sébastien Grosjean 512 points. L'arme d'ordonnance n'a plus de secret pour lui, en effet, Sébastien Engelmann s'est adjugé la première place avec 561 points sur 600

en position couchée, devant Luca de Menech 547 points, Pedro Soares 543 points, Heinz Gäumann ex aequo avec Maxime Cussigh 531 points et Erwin Michel 510 points. Dans la compétition au fusil standard 60 coups couchés, la palme est revenue à Patrick Zumstein avec 567 points sur 600, devant Dave Criblez 567 points également, mais avec 11 mouches contre 18 à Patrick Zumstein, Yan Fahrni prend la troisième place avec 566 points, viennent ensuite Christophe Weber 557 points (10 mouches), Alain Gilgen 557 points (7 mouches) et André Sommer 549. A relever la visite en milieu de matinée de Martine Boillat, présidente de l'association venue remercier les matcheurs pour leur participation. | jcl

PRO SENECTUTE

032 886 83 80

Yoga

Nouveau à Tavannes

Les postures simples et des exercices de respiration permettent de reconnecter les lignes énergétiques. Par les techniques du yoga, nous retrouvons les bases d'un véritable bien-être et d'un retour à la santé. Vous travaillerez votre énergie vitale, équilibre, souplesse et tonus musculaire afin de trouver une parfaite harmonie du corps et de l'esprit. Rendez-vous les vendredis de 10h à 11h à Tavannes Machines (2^e étage), rue H. F. Sandoz 80. Vous pouvez rejoindre le groupe en tout temps. La première leçon est gratuite et ne vous engage à rien. | sm

Aquafitness

Le mercredi à Bévillard

L'activité idéale et complète pour renforcer sa musculature tout en douceur! L'eau est un excellent moyen pour entraîner l'endurance en ménageant les articulations et fortifier le système cardio-vasculaire.

Rendez-vous les mercredis à 11h45 à la piscine de l'Orval à Bévillard.

Vous pouvez rejoindre le groupe en tout temps. La première leçon est gratuite et ne vous engage à rien. | sm

Renseignements et inscription au 032 886 83 86

FOOTBALL CLUB COURTELARY

Des hauts et des bas

Nous avions consacré notre dernier article à la défaite de l'équipe féminine du FC Courtelary face au SR Delémont. Les joueuses de Nicolas Magri étaient sorties de cette rencontre avec un bon moral, fières d'avoir tout de même fait un bon match contre une des équipes phares de ce groupe 4. Cette semaine, les Women du FCC avaient à nouveau du pain sur la planche: dernier match de qualification à la Coupe jurassienne contre le FC Cœuve (3^e ligue) et deuxième match de championnat contre le FC La Courtine.



Mercredi 26 août, l'équipe du FCC accueillait à la Praye le FC Cœuve. La dernière rencontre entre les deux équipes remonte à bien loin, puisque les Tiaissètes étaient montées en 3^e ligue, alors que les Women de Magri finissaient leur tout premier championnat. Bien qu'une victoire serait synonyme de qualification, le coach rassurait ses joueuses en leur demandant de faire un bon match et de ne pas se mettre trop la pression.

Le FCC rentre sur le terrain avec l'envie de faire ses preuves face à une équipe de 3^e ligue et c'est dans le camp adverse qu'une bonne partie de la première mi-temps se déroule. Les joueuses de Magri font tourner le ballon et montrent de très belles phases de jeu. Après une demi-heure, c'est Paula Carvalho qui ouvre le score. Les Women sont motivées et doublent le score après seulement 4 minutes, avec Shirley Liechti. Le score est de 2-0 à la mi-temps.

De retour sur le terrain, les joueuses de Magri sont conscientes que la tâche va être plus difficile qu'en première mi-temps, car Cœuve ne se laissera pas marcher dessus. En effet, après seulement 2 minutes, le FC Cœuve écourte les dis-

tances. Cependant, les Women du FCC ne baissent pas les bras et continuent de persévérer et Célia Martin signera le 3-1 à la 52^e. Dans le final de match, le FC Cœuve donnera du fil à retordre aux joueuses du FCC. Il faudra attendre la 88^e minute pour voir le 2^e but de l'équipe adverse. Une fin de rencontre à couper le souffle, mais qui laisse place à des cris de joie. L'équipe féminine se qualifie pour la suite de la compétition, en battant le FC Cœuve 3-2.

C'est avec cette victoire en tête que les joueuses se rendaient aux Genevez le week-end dernier, pour y affronter le FC La Courtine. La dernière rencontre entre les deux équipes s'était déroulée à Corgémont et s'était terminée sur un match nul 2-2. Le coach Magri étant absent, c'est Nicolas Mermod qui a gentiment accompagné les joueuses du FCC pour cette rencontre.

L'équipe féminine du FC Courtelary voulait faire une belle prestation et remporter les premiers points de ce championnat de 4^e ligue. Malgré un temps pluvieux et une température lais-

sant à désirer, les joueuses du FCC rentraient sur le terrain avec l'envie de saisir cette opportunité. L'équipe du FC La Courtine met tout de suite la pression et montre dès le début un très bon jeu et une belle technique, ce qui surprend l'équipe du FCC. Après quelques minutes, elles ouvrent le score. Cependant, les Women ne baissent pas les bras et avant la mi-temps, Tatiana Barbosa égalise le score. Une dernière phase de jeu qui prouve que les joueuses du FC Courtelary ont la possibilité de retourner la situation.

Après le thé, le FC La Courtine semble avoir fait peau neuve et marque tout de suite le 2-1. Malgré les efforts, les joueuses coachées par Nicolas Mermod n'arrivent pas à jouer le ballon à terre et la technique supérieure de l'équipe adverse laisse place au 3-1. Le rythme décélère et Tatiana Barbosa en profite pour marquer son deuxième but de la rencontre. La fatigue et l'allure des adversaires se font ressentir et les dernières minutes de jeu sont difficiles pour les joueuses de l'équipe féminine. Le FC La

FOOTBALL CLUB LA SUZE 07

L'équipe prend la tête

L'automne pointait déjà le bout de son nez lorsque le FC La Suze recevait le FC Moutier ce samedi

Les externes nous prenaient à froid dès la 9^e, avec un long ballon pour leur rapide attaquant qui ne laissait aucune chance à Steven. La Suze réagissait dès l'engagement, en égalisant à la 10^e sur un beau mouvement collectif conclu par Jérémie Greub, après une offrande d'Ertan. A la 24^e, La Suze touchait le poteau sur un coup franc de Cyrill, Moutier balançait devant, notre défenseur glissait et le n° 9 adverse fusillait Steven d'une frappe en pleine toile. Ce sera la dernière action dangereuse du match de la part de Moutier, notre défense trouvant par la suite les moyens de museler leur attaquant. Patrick en vitesse d'interception, Simon en tour de contrôle aérienne, plus rien ne passait.

Peu avant la mi-temps, Patrick dégageait très loin et cela se transformait en assist pour Jérémie, qui prenait le défenseur de vitesse, évitait la sortie du gardien et terminait le travail. Trois minutes passaient et Jérémie pouvait contrôler un ballon très aérien dans les 16 mètres adverses, tentait de passer le défenseur, qui le bloquait bien et pensait que le ballon sortait... Mais Jérémie pouvait centrer tendu en retrait juste avant qu'il ne sorte pour Yannick, qui envoyait un

tir puissant des 16 mètres que le gardien, un peu maladroit, déviait dans son but. En quelques minutes, on est passé de 1-2 à 3-2, et cela juste avant le thé, situation idéale!

En seconde période, La Suze gérait son sujet et on attendait tous le 4-2 pour éviter tout retour de l'adversaire. Ce fut fait à la 74^e, Ertan concluait en précédant la sortie du gardien après une passe de Damien, dont la jeunesse et la vitesse faisaient grand bien à son entrée. A la 87^e, Patrick rajoutait son nom à la liste de buteur en prenant la défense de vitesse et en évitant le gardien, après une passe de Jérémie Voisard, qui a contribué à conserver le ballon tout au long de la 2^e mi-temps grâce à sa technique irréprochable. Dans les arrêts de jeu, le capitaine de Moutier se faisait expulser pour un geste d'humeur.

Le FC La Suze s'imposait donc 5-2 et prenait du même coup la tête du groupe. Une belle victoire et une belle première pour Yuichi Gianferrari, muté entraîneur principal après la suspension de Sacha. |jg

La Suze 07 – Moutier _____ 5-2

Jeudi 10 septembre
20h: La Suze 07 – Courtelary

Délai sport

LUNDI SOIR

GIRON JURASSIEN DES CLUBS DE SPORTS DE NEIGE

Nicolas Siegenthaler, nouveau préparateur physique

Bien connu du monde sportif, Nicolas Siegenthaler complète l'encadrement de la structure menée par l'entraîneur Pierre Tichit et ses assistants. Le CRP Ski Nordique GJ, dirigé par Damien Pellaton, se retrouve ainsi complet pour la nouvelle saison.

Nicolas Siegenthaler, 62 ans, a pris ses fonctions de préparateur physique du CRP Ski Nordique GJ à la rentrée scolaire 2020-2021. Enseignant, mais également préparateur physique notamment connu pour être l'entraîneur du vététiste Nino Schurter, le Biennois s'est lui-même illustré à ski de fond. Notamment lors des championnats du monde masters 1999 à Grindelwald (BE) quand il a remporté l'or et le scratch sur 50 km en style libre.

« Je suis très heureux de rejoindre le CRP Ski Nordique GJ, une structure innovante dans le cadre de Swiss-Ski et dédiée à la relève », révèle Nicolas Siegenthaler. « Les jeunes sont motivés, l'encadrement à ski est bien en place avec Pierre Tichit aux commandes et je me réjouis de pouvoir apporter mon expérience en ce qui concerne la condition physique. »

L'engagement de Nicolas Siegenthaler permet au CRP Ski

Nordique GJ de retrouver une structure d'encadrement alignée sur ses ambitions. En effet, le rôle de préparateur physique était vacant depuis l'automne 2019 après le départ de Jérémie Barfuss. Pierre Tichit, entraîneur responsable du CRP Ski Nordique GJ, avait assuré l'intérim parallèlement à son engagement à la tête de l'équipe composée de dix-neuf athlètes.

|mv

PRO SENECTUTE ARC JURASSIEN

Les cours de gym sur Canal Alpha se poursuivent

Ça bouge à la maison a rencontré un succès phénoménal; nombreux sont les seniors qui nous ont demandé de tout mettre en œuvre pour prolonger leur diffusion

Nous sommes très heureux de pouvoir leur annoncer que nous avons trouvé des solutions financières pour répondre à cette demande jusqu'à fin 2020: pour les mois de septembre et d'octobre, grâce au soutien des Services de la Santé publique et des Sports du Canton de Neuchâtel qui intègrent nos cours dans leur action liée au programme *Septembre, le mois qui bouge*. Pour les mois de novembre et décembre, nous

allons financer la diffusion sur nos fonds propres, en espérant pouvoir compter sur le soutien de nos gymnastes qui peuvent nous aider en achetant le t-shirt de soutien et/ou en faisant un don à Pro Senectute Arc jurassien. La crise sanitaire n'étant de loin pas encore derrière nous, cette prolongation était une évidence pour nous; mais comme les seniors sont unanimes à demander la prolongation de leur diffusion au-delà de la crise

sanitaire, nous sommes en train de monter un projet pour créer et diffuser de nouveaux cours de *ça bouge à la maison* durant toute l'année 2021! Toujours avec Fanny et Lucas, et toujours avec une dimension romande: affaire à suivre!

Les cours de 45 minutes seront toujours diffusés, jusqu'à fin 2020, chaque jour du lundi au samedi, à 10h pour la gym douce (Domigym) et à 15h pour la gym. |pro senectute arc jurassien

FOOTBALL CLUB SAINT-IMIER

Du bon et du moins bon



Par une météo un peu grincheuse, les Juniors D1 ont disputé leur deuxième match de championnat contre la belle équipe du team Audax. Nous avons vu voir des jeunes engagés, offrant un football pas forcément spectaculaire, mais diablement efficace. Malgré la victoire de 7-2, le travail doit continuer. Point négatif: trois blessés qui reviendront vite, espérons-le. |com

Une équipe fanion aux deux visages, c'est ainsi que se sont présentés les hommes de Nathan Jeanneret pour leur première sortie sur Fin-des-Fourches.

Béroche-Gorgier qui était l'hôte des jaunes et noirs fait figure de favori dans ce championnat de 2^e ligue. Les Imériens le savent et paraissent bien crispés en première période, sans doute par un trop grand respect de leur adversaire. Ne parvenant pas à exprimer leur football, ils ont même quasiment offert l'ouverture du score aux visiteurs. En seconde mi-temps, ils reviennent sur la pelouse avec des ambitions bien différentes et un jeu plus acéré, bien plus dynamique. Ils trouvèrent l'égalisation dans le premier quart d'heure de cette seconde période sur un corner superbement tiré par Mateo Navaro qui trouvait la tête de David Tschan. Complètement relancés, ils crurent même prendre l'avantage lors de leurs meilleurs moments de football. Sur une action similaire, le ballon était propulsé hors de portée du portier visiteur, mais la directrice

du jeu, après avoir consulté sa collègue juge de touche, annulait cette réussite pour un hors-jeu. Décision difficile à expliquer, mais qui a certainement constitué le tournant du match. Par la suite, même en faisant plus que jeu égal avec les visiteurs, ce sont ces derniers qui reprirent l'avantage. Les choses se compliquaient pour les Imériens qui cherchaient encore à revenir à la parité, mais s'exposaient aussi aux contre-attaques des Neuchâtelois. Ils firent mouche sur l'une d'elles et classaient l'affaire.

Saint-Imier a séduit en deuxième mi-temps, mais ce ne fut pas suffisant, les spectateurs ont vécu cependant un bon moment de football, avec quelques regrets.

Du côté des seniors, ce fut aussi la soupe à la grimace face à Tavannes/Tramelan. Battus relativement sèchement, les camarades du duo Michaël Vuerich/Daniel Heider avaient peut-être déjà la tête à leur 16^e de finale de Coupe suisse qui se déroulera ce samedi à Bonvillars, dans la campagne vaudoise au-dessus du lac de Neuchâtel.

La nouvelle brochure du FC Saint-Imier est sortie de presse à l'imprimerie Bechtel de Courtelary. Si vous l'avez manquée, elle est également à consulter en ligne à l'aide du QR code ci-dessous. |gde

2^e I. Saint-Imier I – Gorgier _____ 1-3
4^e I. Kosova – Saint-Imier II Sonv. _____ 4-3
Sen. Saint-Imier – Tav/Tramelan _____ 1-4
Sonviller – Saint-Imier _____ 4-7
JD Team Vallon I – Audax-Friul _____ 7-2
JC Audax-Friul – Team Vallon I _____ 12-0

Vendredi 4 septembre
JD 19h: Team Vallon II – Fleurier I

Samedi 5 septembre
JD 11h, Lamboing:
Team 3 Lacs II – Team Vallon I
JC 14h: Coffrane I – Team Vallon II
JC 15h: Team Vallon I – Peseux
Sen. 17h: Bonvillars – Saint-Imier (Coupe suisse 1/16^e)
2^e I. 20h: La Chx-de-Fds II – St-Imier I

Dimanche 6 septembre
5^e I. 10h30, Sonviller:
Saint-Imier III – La Sagne II

Mercredi 9 septembre
JD 18h15:
Team Colombier – Team Vallon I
JD 18h15: Deportivo – Team Erguël II
2^e I. 20h15: Coffrane II (3^e) – Saint-Imier I (Coupe NE 1/16^e)
4^e I. 20h15: Saint-Imier II – Bôle (2^e) (Coupe NE 1/16^e)

Jeudi 10 septembre
5^e I. 20h15, Chanet NE: Unine – St-I III

Allez consulter le site du FC Saint-Imier sous www.fcsaintimier.ch



QRcode pour brochure en ligne du FC Saint-Imier

Editeur

Imprimerie Bechtel SA
CP 103
Bellevue 4, 2608 Courtelary
info@bechtel-imprimerie.ch
032 944 18 18, FAC: 032 944 17 56
www.bechtels-imprimerie.ch

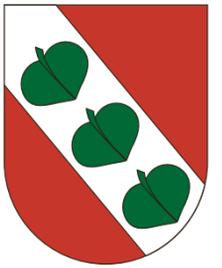
Délai de remise des publications

Mardi 12 h
fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarifs

90 ct. le mm/colonne (65 mm) + TVA
Annonces : 2 fr. 75 le mm/colonne (65 mm) + TVA
Largeur max. : 4 colonnes (290 mm)

Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary

Partie intégrante de la *Feuille d'Avis du District de Courtelary*

Corgémont



Modification du Règlement d'organisation

**Publication selon l'article 45
de l'ordonnance sur les communes
du 16 décembre 1998 (OCO; RSB 170.111)**

Les modifications du règlement d'organisation de la Commune municipale de Corgémont, adoptées par l'assemblée municipale du 22 juin 2020, ont été approuvées par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne le 20 août 2020, en vertu de l'article 56 de la loi sur les communes.

Ces modifications entrent en vigueur dès la présente publication et elles sont déposées au secrétariat municipal où elles peuvent être consultées durant les heures d'ouverture du guichet.

Voies de recours

Un recours contre les modifications décidées par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire dans le cadre de l'approbation peut être formé, par écrit, dans les 30 jours à compter de la présente publication, auprès du Tribunal administratif du canton de Berne, Speichergasse 12, 3011 Berne (art. 56 de la loi sur les communes, LCo, RSB 170.11, en lien avec l'article 43, alinéa 3 de l'ordonnance sur les communes, OCo, RSB 170.111 et les articles 74ss de la loi sur la procédure et la juridiction administratives, LPJA, RSB 155.21). Le recours doit être motivé et produit en deux exemplaires. A qualité pour former recours la partie pouvant faire valoir avec une certaine vraisemblance être atteinte dans ses intérêts dignes de protection, ou son représentant légal. La recourante peut se faire représenter par un avocat dûment légitimé (art. 15 et 79a LPJA).]

Corgémont, le 4 septembre 2020

Le Conseil municipal

Modification du Règlement pour l'organisation des élections municipales

**Publication selon l'article 45
de l'ordonnance sur les communes
du 16 décembre 1998 (OCO; RSB 170.111)**

Les modifications du règlement pour l'organisation des élections municipales de la Commune municipale de Corgémont, adoptées par l'assemblée municipale du 22 juin 2020, ont été approuvées par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne le 20 août 2020, en vertu de l'article 56 de la loi sur les communes.

Ces modifications entrent en vigueur dès la présente publication et elles sont déposées au secrétariat municipal où elles peuvent être consultées durant les heures d'ouverture du guichet.

Voies de recours

Un recours contre les modifications décidées par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire dans le cadre de l'approbation peut être formé, par écrit, dans les 30 jours à compter de la présente publication, auprès du Tribunal administratif du canton de Berne, Speichergasse 12, 3011 Berne (art. 56 de la loi sur les communes, LCo, RSB 170.11, en lien avec l'article 43, alinéa 3 de l'ordonnance sur les communes, OCo, RSB 170.111 et les articles 74ss de la loi sur la procédure et la juridiction administratives, LPJA, RSB 155.21). Le recours doit être motivé et produit en deux exemplaires. A qualité pour former recours la partie pouvant faire valoir avec une certaine vraisemblance être atteinte dans ses intérêts dignes de protection, ou son représentant légal. La recourante peut se faire représenter par un avocat dûment légitimé (art. 15 et 79a LPJA).]

Corgémont, le 4 septembre 2020

Le Conseil municipal

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Straumann Villeret SA, Les Champs du Clos 2, 2613 Villeret.

Emplacement: parcelle N° 676, au lieu-dit: «Grand-rue 53», commune de Corgémont.

Projet: création d'un atelier de traitement de surface de composants médicaux dédié au département prototype (P&T) avec la réalisation d'une installation de neutralisation des eaux industrielles et pose d'une gaine d'extraction d'air en toiture dans la partie nord du bâtiment N° 53 + demande d'autorisation d'exploiter un atelier de céramique, mécanique et décolletage CNC dans la partie ouest du bâtiment N° 53.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: A2.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 4 octobre 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Corgémont. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 4 septembre 2020

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Cormoret



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: BNJ FM SA, route de Delémont 15, 2842 Rossemaison.

Emplacement: parcelle N° 576, au lieu-dit: «La Vieille Vacherie», commune de Cormoret.

Projet: déplacement du site d'émission existant, construction d'un mât de 24 mètres avec armoire technique intégrée au mât, ajout d'un système de diffusion DAB+ et d'un faisceau hertzien (FH) de diamètre 100 centimètres pour amenée du signal.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Zones de protection: réserve naturelle de la Combe-Grède (arrêté de mise sous protection du Conseil-exécutif du 25 septembre 1957) + inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP) N° 1002 «Chasseral».

Dégagements: art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 4 octobre 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Cormoret. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 4 septembre 2020

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Courtelary



Elections municipales du 29 novembre 2020

Les électrices et électeurs de la commune de Courtelary sont appelés à procéder, par les urnes au système majoritaire, à l'élection du maire et des six membres du Conseil municipal, pour une période de 4 ans (1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024).

Le vote aura lieu à la salle communale le :

**dimanche 29 novembre 2020,
de 10h à 12h.**

En cas de ballottage, le deuxième tour de scrutin aura lieu le dimanche 13 décembre 2020, aux mêmes heures et dans le même local.

Conformément à l'article 8 du règlement pour l'organisation des élections municipales de la commune de Courtelary, du 17 juin 1996, les listes des candidats à la mairie et celles aux 6 sièges de conseillers municipaux, doivent être déposées au secrétariat municipal, au plus tard le lundi de la 4^e semaine précédant les élections, à midi (lundi 2 novembre 2020).

Elles ne peuvent contenir plus de noms qu'il n'y a de sièges à repourvoir. Elles indiqueront clairement de quel parti, association ou groupement de citoyens elles émanent et seront signées par au moins 10 citoyens ayant le droit de vote.

Maire et conseillers municipaux seront immédiatement rééligibles et élus tacitement si le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre de sièges à repourvoir.

Courtelary, le 4 septembre 2020

Le Conseil municipal

Expédition en commun du matériel de propagande des partis politiques

Selon l'article 48 LDP (Loi sur les droits politiques) et 51 ODP (Ordonnance sur les droits politiques), les partis désireux de prendre part à l'envoi en commun, sont priés de l'annoncer au secrétariat municipal d'ici au 2 novembre 2020 au plus tard.

Conditions de participation:

- Le matériel de propagande, après les éventuels plisages à effectuer par les partis politiques, doit avoir le format A5 et son poids ne doit pas excéder 25 g par parti. Tout imprimé de format ou de poids supérieur sera refusé;
- Les bulletins de vote non-officiels doivent être glissés dans les brochures ou journaux de propagande; de manière à former un tout par parti;
- L'utilisation d'enveloppes d'un format supérieur à C5 n'est pas autorisée;
- La remise du matériel sera effectuée par les partis concernés jusqu'au 4 novembre 2020 à 12 h, au guichet du bureau municipal.

Courtelary, le 4 septembre 2020

Le Conseil municipal

La Ferrière



Avis de construction

Requérante: Christine Streit, Impasse des Martinets 4, 2333 La Ferrière.

Auteur du projet: KWSA SA – Architectes HES –SIA, rue Charles-Schäublin 3, 2735 Malleray

Propriétaire foncier: Christine et Daniel Streit, Impasse des Martinets 4, 2333 La Ferrière.

Projet: suppression du chauffage à mazout, désaffectation de la citerne et installation d'une pompe à chaleur air-eau en façade est, parcelle 348, Impasse des Martinets 4, 2333 La Ferrière.

Zone: habitation.

Dimensions: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande: la demande et les plans sont déposés publiquement auprès du secrétariat communal de La Ferrière jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*, soit jusqu'au 28 septembre 2020.

Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire au secrétariat communal de La Ferrière. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Les éventuelles demandes de compensation de charges selon les arts. 30ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

La Ferrière, le 28 août 2020

Le Secrétariat municipal

Avis de construction

Requérante: Brigitte Beurret-Voinnet, p.a. REMACO AG, Hirzbodenweg 103, 4052 Basel.

Représentant: Jérôme Beurret, p.a. REMACO AG, Hirzbodenweg 103, 4052 Basel.

Auteur du projet: Jérôme Beurret, p.a. REMACO AG, Hirzbodenweg 103, 4052 Basel

Propriétaire foncier: Brigitte Beurret-Voinnet, p.a. REMACO AG, Hirzbodenweg 103, 4052 Basel.

Projet: remplacement des fenêtres et volets, véranda sud et nord, chauffage à mazout, construction d'une terrasse à l'ouest, peinture de toutes les façades, réfection de l'étanchéité du toit plat, parcelle 63, Les Rochats 97a, commune de La Ferrière.

Bâtiment: digne de protection, objet C.

Ensemble bâti: E (La Ferrière, Les Rochats).

Zone: hors zone à bâtir.

Dégagement: art. 24 LAT.

Dimensions: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande: la demande et les plans sont déposés publiquement auprès du secrétariat communal de La Ferrière jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*, soit jusqu'au 28 septembre 2020. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire au secrétariat communal de La Ferrière. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Les éventuelles demandes de compensation de charges selon les arts. 30ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

La Ferrière, le 28 août 2020

Le Secrétariat municipal

Orvin



Avis de construction

**Modification du permis de construire
N° PC 2016-13 du 29 juin 2017**

Requérants: Juliette et Marc-André Léchet, Derrière l'Ecole 2, 2534 Orvin.

Auteur du projet: Bureau d'ingénieur P.-A. Niederhäuser SA, rue Aimée-Charpillot 6a, 2735 Bévillard.

Propriétaire foncier: Juliette et Marc-André Léchet, Derrière l'Ecole 2, 2534 Orvin.

Projet: construction d'une maison familiale sur la parcelle N° 2627 sise au lieu-dit «Derrière l'Ecole» à Orvin.

Modification: modification de l'inclinaison de la toiture à 8,3 %, en lieu et place de 12 %, ainsi que la finition de la terrasse par l'aménagement d'une surface supplémentaire de 23 m² au côté ouest du bâtiment existant.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: mixte (HAI).

Dépôt public de la demande: avec plans au secrétariat municipal d'Orvin, jusqu'au 5 octobre 2020. Les oppositions, les réserves de droit et les demandes de compensation de charges (art. 30 et 31 LC), uniquement contre la modification, doivent être adressées par écrit et dûment motivées durant le délai imparti.

Orvin, le 4 septembre 2020

Le Secrétariat municipal

Avis de construction

Requérant: Paula et Pascal Ommerli, Sur Mont-Tillier 10, 2534 Orvin.

Auteur du projet: EnergieHorizont GmbH, Adrian Kaltenrieder, Gurtenstrasse 43, 3122 Kehrsatz.

Propriétaires fonciers: Paula et Pascal Ommerli, Sur Mont-Tillier 10, 2534 Orvin.

Projet: remplacement du chauffage électrique à accumulation par une pompe à chaleur air/eau extérieure au bâtiment sis au lieu-dit «Sur Mont-Tillier» N° 10, sur la parcelle N° 588 à Orvin.

Dimensions: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande: avec plans au secrétariat municipal d'Orvin, jusqu'au 5 octobre 2020 où les oppositions, les réserves de droit et les demandes de compensation de charges (art. 30 et 31 LC) doivent être adressées par écrit et dûment motivées durant le délai imparti.

Orvin, le 4 septembre 2020

Le Secrétariat municipal

Péry-La Heutte



Approbation

Nouveau règlement scolaire de l'école enfantine et primaire de Péry-La Heutte

Conformément à l'article 45 de l'ordonnance sur les communes (OCo), le règlement susmentionné a été adopté par l'assemblée municipale du 22 juin 2020

Ce dernier n'a fait l'objet d'aucun recours dans le délai légal et entre en vigueur le 1^{er} août 2020.

Ce règlement peut être consulté au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture du guichet. Il figure également sur le site internet de la commune.

Règlement relatif aux bons de garde de la commune de Péry-La Heutte

Conformément à l'article 45 de l'ordonnance sur les communes (OCo), le règlement susmentionné a été adopté par l'assemblée municipale du 22 juin 2020.

Ce dernier n'a fait l'objet d'aucun recours dans le délai légal et entre en vigueur le 1^{er} août 2020.

Ce règlement peut être consulté au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture du guichet. Il figure également sur le site internet de la commune.

Séance d'information à La Heutte

La commune de Péry-La Heutte met sur pied une séance d'information destinée prioritairement aux habitants de La Heutte au sujet de la réfection de la Place du Lion d'Or à La Heutte, ainsi que l'implantation du futur chauffage à distance de La Heutte. Cette séance se déroulera le jeudi 10 septembre 2020 à 19h à la salle de gymnastique de La Heutte. Seront présents le bureau ATB SA de Tramelan (gestion du chantier), Andreas Kuoni (spécialiste du chauffage à distance) ainsi que les autorités communales.

Péry, le 1^{er} septembre 2020

Le Conseil municipal

Renan



Approbation

Règlement relatif aux bons de garde de la commune de Renan.

Conformément à l'article 45 de l'ordonnance sur les communes (OCo), le règlement susmentionné a été adopté par l'assemblée municipale du 30 juin 2020.

Ce dernier n'a fait l'objet d'aucun recours dans le délai légal, et entre en vigueur le 1^{er} août 2020. Ce règlement peut être consulté au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture du guichet.

Renan, le 4 septembre 2020

Le Conseil municipal

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

**** Modification de la demande de permis de construire publiée les 29 novembre 2019 et 6 décembre 2019 ****

Requérante: Association Marguerite, Pierre Schaller, président, rte de la Scheulte 6, 2827 Mervelier.

Emplacement: parcelles N°s 4, 71, 88, 114, 168, 171, 200, 323, 365, 382, 534, 611 et 617, aux lieux-dits: «La Charbonnière, rue du Collège, Grand-rue, Place Ami-Girard, L'auge du Bois, Le Plan, La Juillarde, L'Embossu», commune de Renan.

Projet: balisage de parcours équestres sur plusieurs communes (17) empruntant principalement des chemins officiels existants, pose de panneaux de balisage sur poteaux et installations existants.

Modification: modification du tracé situé au nord de la route cantonale.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: routes et agricole.

Zones de protection: IVS d'importance nationale et locale.

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LC Fo.

Recensement architectural: ensembles bâtis B, F et G.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 4 octobre 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Renan. Les oppositions ou réserves de droit faites, **uniquement contre la modification**, par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 4 septembre 2020

La Préfète: S. Niederhauser

Saint-Imier



Restrictions en matière de circulation

En se fondant sur l'art. 3 al. 2 de la loi fédérale sur la circulation routière du 19 décembre 1958, et sur l'art. 44 al. 1 et 2 de l'ordonnance cantonale sur les routes du 29 octobre 2008 (OR), le Conseil municipal de Saint-Imier arrête la décision suivante en matière de circulation routière:

Parking autorisé dans les cases contre paiement tarif horaire

Rue de Beau Site, sur le bien-fonds 617, parking nord du bâtiment N° 1

Conformément à l'art. 63 al 1, let. a et à l'art. 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), la présente décision peut être attaquée par voie de recours administratif devant le préfet du Jura bernois dans les 30 jours à compter de sa publication. Le recours administratif doit être formé par écrit et en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

Saint-Imier, le 27 août 2020

*Au nom du Conseil municipal
Le Président: P. Tanner
Le Chancelier: B. Grossenbacher*

Permis de construire 20-50

Requérants / Maîtres d'ouvrage: Swann Thommen et Maude Schneider, rue des Roches 30, 2610 Saint-Imier.

Auteur du projet: idem MO.

Adresse du projet: BF 488, rue des Roches 30, 2610 Saint-Imier.

Description du projet: installation d'une pompe à chaleur avec agrégat extérieur.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Construction du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de construction: zone mixte M2 C3a.

Dérogations: –

Zones / périmètres protégés: –

Objet protégé: immeuble digne de conservation.

Dépôt public: du 4 septembre 2020 au 5 octobre 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 31 août 2020

*Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier*

Permis de construire 20-64

Requérants / Maîtres d'ouvrage: Micael De Brito Pombo et Stéphanie Brito Pereira Pombo, route de Villeret 4, 2610 Saint-Imier.

Auteur du projet: Artigroup Sàrl, Grand-rue 81, 2608 Courtelary.

Adresse du projet: BF 2087, rue Bakounine 3, 2610 Saint-Imier.

Description du projet: construction d'une maison familiale et d'un garage double.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Construction du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de construction: ZHfmd C2a.

Dérogations: –

Zones / périmètres protégés: –

Objet protégé: –

Dépôt public: du 4 septembre 2020 au 5 octobre 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 4 septembre 2020

*Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier*

Permis de construire 20-59

Requérants / Maîtres d'ouvrage: Elodie et Frédéric Grass, La Petite Côte 11, 2336 Les Bois.

Auteur du projet: whg architectes, Olivier Gogniat, rue de la Gruère 5, 2350 Saignelégier.

Adresse du projet: BF 110, rue Francillon 32, 2610 Saint-Imier.

Description du projet: aménagement de deux appartements dans les combles, création en pan sud d'une lucarne en chien couché intégrant une terrasse, ouverture de fenêtres en pente, construction de deux nouveaux balcons en façade sud.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Construction du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de construction: M1 C4b.

Dérogations: –

Zones / périmètres protégés: périmètre de protection et périmètre de conservation du site bâti.

Objet protégé: bâtiment digne de conservation.

Dépôt public: du 4 septembre 2020 au 5 octobre 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 4 septembre 2020

*Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier*

Permis de construire 20-63

Requérante / Maître d'ouvrage: Marie-Thérèse Aeby, rue Francillon 20, 2610 Saint-Imier.

Auteur du projet: idem MO.

Adresse du projet: BF 103.

Description du projet: changement d'affectation (bar-restaurant -> bureaux/administration).

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Construction du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de construction: M1 C4b.

Dérogations: –

Zones / périmètres protégés: périmètre de protection et de conservation du site bâti. Périmètre de protection archéologique.

Objet protégé: bâtiment digne de conservation.

Dépôt public: du 4 septembre 2020 au 5 octobre 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 4 septembre 2020

*Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier*

Permis de construire 20-62

Requérant / Maître d'ouvrage: DEM Service Sàrl, Massimo Vantaggiato, rue du Midi 42, 2610 Saint-Imier.

Auteur du projet: idem MO.

Adresse du projet: BF 1992 + 775, rue du Midi 44 a, 2610 Saint-Imier.

Description du projet: réfection de la toiture des garages existants et adjonction de trois garages supplémentaires.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Construction du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de construction: zone mixte M2 C3a.

Dérogations: art. 22 RAC (grande distance à la limite). Art. 27 RAC (distance entre les bâtiments).

Zones / périmètres protégés: –

Objet protégé: –

Dépôt public: du 4 septembre 2020 au 5 octobre 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 4 septembre 2020

*Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier*

Permis de construire 20-61

Requérant / Maître d'ouvrage: Kryptotek, Gwen Gerster, rue principale 62, 2613 Villeret.

Auteur du projet: Pro Routes SA, rue du Midi 48, 2610 Saint-Imier.

Adresse du projet: BF 1212, rue Pierre-Jolissaint 36, 2610 Saint-Imier.

Description du projet: aménagement de trois places de stationnement.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Construction du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de construction: zone mixte M1 C4b.

Dérogations: –

Zones / périmètres protégés: périmètre de protection et de conservation du site bâti.

Objet protégé: immeuble digne de conservation.

Dépôt public: du 4 septembre 2020 au 5 octobre 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 4 septembre 2020

*Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier*

Saint-Imier

(suite)



Permis de construire 20-58

Requérants / Maîtres d'ouvrage: Swann Thommen et Maude Schneider, rue des Roches 30, 2610 Saint-Imier.

Auteurs du projet: idem MO.

Adresse du projet: BF 488, rue des Roches 30, 2610 Saint-Imier.

Description du projet: installation de deux poêles à bois (atelier rez et atelier 1^{er}) avec conduit de cheminée en toiture.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Constructions du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de construction: zone mixte M2 C3a.

Dérogations: –

Zones / périmètres protégés: –

Objet protégé: immeuble digne de conservation.

Dépôt public: du 28 août 2020 au 28 septembre 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 28 août 2020

*Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier*

Sonceboz-Sombeval



Avis de construction

Requérants: Docourt Tanguy et Balac Aleksandra, rue de la Combe 1 à 2605 Sonceboz-Sombeval.

Auteur du projet: Gerber Mathieu, paysagiste, rue Rosselet-Challandes 4 à 2605 Sonceboz-Sombeval,

Emplacement: lieu-dit: rue de la Combe 1, parcelle N° 688 à 2605 Sonceboz-Sombeval.

Projet: création de 4 places de parc.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H2.

Dérogations: –

Périmètre protégé: –

Objet protégé: –

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 28 septembre 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration communale, rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sonceboz-Sombeval, le 28 août 2020

Le Bureau communal

Avis de construction

Requérant: RX IMMO SA, rue de l'Envers 29 à 2605 Sonceboz-Sombeval

Auteur du projet: Geiser Philippe, Clos Velez 18 à 2735 Malleray.

Emplacement: lieu-dit: rue de l'Envers 29, parcelle N° 256 à 2605 Sonceboz-Sombeval.

Projet: construction d'un four à pain et installation d'un canal de fumée sur la façade ouest.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: A3.

Dérogations: –

Périmètre protégé: –

Objet protégé: –

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 28 septembre 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration communale, rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sonceboz-Sombeval, le 28 août 2020

Le Bureau communal

Sonvilier



Avis de construction

Requérante/Maître d'ouvrage: Sandy Cantoni, Derrière l'Eglise 21, 2615 Sonvilier.

Auteur du projet: Espace et Lumière Sàrl, route des Denges 28D, 1027 Lonay.

Adresse du projet: BF 923, Derrière l'Eglise 21, 2615 Sonvilier.

Description du projet: construction d'un jardin d'hiver non chauffé et d'une place de stationnement.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Constructions du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de constructions: H2.

Dérogations: art. 80 LR (Loi sur les routes).

Zones/périmètres protégés: aucun.

Objet protégé: non.

Oppositions/réserves de droits: aucune.

Dépôt public: du 28 août au 28 septembre 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale, Place du Collège 1, 2615 Sonvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal dans le délai de dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Sonvilier, le 28 août 2020

La Municipalité de Sonvilier

Avis de construction

Requérant/Maître d'ouvrage: Diego Pasqualetto, route des Sauges 17, 2615 Sonvilier.

Auteur du projet: Faivre Energie SA, route de Porrentruy 82, 2800 Delémont.

Adresse du projet: BF 202, route des Sauges 17, 2615 Sonvilier.

Description du projet: installation d'une pompe à chaleur air-eau.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Construction du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de construction: H2.

Dérogations: A151 al. 8 RCC.

Zones / périmètres protégés: aucun.

Objet protégé: non.

Oppositions / réserves de droits: aucune.

Dépôt public: du 28 août au 28 septembre 2020 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale, Place du Collège 1, 2615 Sonvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal dans le délai de dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Sonvilier, le 28 août 2020

La Municipalité de Sonvilier

Tramelan



Avis de construction N°2020/44

Requérant: Haefeli Frédéric, Le Ténor 31, 2720 Tramelan.

Auteur du projet: idem requérant.

Projet: construction d'une annexe extérieure à l'ouest pour une terrasse partiellement couverte avec spa, ainsi qu'un couvert à voiture ouvert sur tous les côtés au nord-ouest + aménagements extérieurs: mur de soutènement au sud de la parcelle ainsi qu'un mur de soutènement partiel sur la limite ouest. Parcelle N° 3389, zone H2

Emplacement: Le Ténor 31, 2720 Tramelan.

Dimensions: selon plans déposés.

Fondations: béton; construction portante: structure bois+charpente, plafonds bois; façades: crépis couleur jaune; toit: 1 pan, inclinaison 9°, couverture: tuile rouge.

Dérogation: art. 80 LR - distance insuffisante à la route communale (couvert à voiture nord-ouest).

Protection des eaux: secteur de protection des eaux Au.

La mise à l'enquête publique a lieu du 4 septembre 2020 au 5 octobre 2020.

Dépôt public de la demande avec plans au bureau de la Police des constructions (dossier disponible également par courriel sur demande ou consultable sur rendez-vous: stt@tramelan.ch ou par téléphone au 032 486 99 50), rue de la Promenade 3, où les oppositions, faites par écrit et motivées, les réserves de droit ainsi que les éventuelles demandes de compensation des charges en cas de demande de dérogations au sens de l'article 30 LC, seront reçues au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

Tramelan, le 4 septembre 2020

La Commune de Tramelan

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Municipalité de Tramelan, Grand-rue 106, 2720 Tramelan.

Auteur du projet: Arc Architecture Sàrl, Grand-rue 62, 2720 Tramelan.

Emplacement: parcelle N° 118, au lieu-dit: «rue du Pont 21», commune de Tramelan.

Projet: rénovation à l'identique de la toiture comprenant les tuiles, le lattage, la sous-couverture et la ferblanterie.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: ZBP-10.

Recensement architectural: objet C, digne de protection, ensemble bâti B.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 4 octobre 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Tramelan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 4 septembre 2020

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction N°2020/47

Requérant: Vuilleumier Alexandre, rue de Rouge-Terre 5, 2720 Tramelan.

Auteur du projet: Stalder et Zürcher SA, rue du Midi 14, 2720 Tramelan.

Projet: remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure à l'est du bâtiment existant (Protection par un écran végétal). Parcelle N° 1828, zone H2.

Emplacement: rue de Rouge-Terre 5, 2720 Tramelan.

Dimensions: selon formulaires et plans déposés.

Dérogation: art. 431, al. 4, chiffre 1 RCC - PAC extérieure.

Protection des eaux: secteur de protection des eaux Au.

La mise à l'enquête publique a lieu du 4 septembre 2020 au 5 octobre 2020.

Dépôt public de la demande avec plans au bureau de la Police des constructions (dossier disponible également par courriel sur demande ou consultable sur rendez-vous: stt@tramelan.ch ou par téléphone au 032 486 99 50), rue de la Promenade 3, où les oppositions, faites par écrit et motivées, les réserves de droit, ainsi que les éventuelles demandes de compensation des charges en cas de demande de dérogations au sens de l'article 30 LC, seront reçues au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

Tramelan, le 4 septembre 2020

La Commune de Tramelan

Villeret



Avis de construction

Maître d'ouvrage, auteur du projet et propriétaire foncier: Christine Bürki, Coin-Dessus 6, 2613 Villeret.

Projet: remplacement d'une fenêtre par une porte-fenêtre (sud), nouvelle porte-fenêtre dans l'annexe (ouest), pose de 6 fenêtres de toiture (3 pan ouest et 3 pan est), installation d'un poêle à bois, changement d'affectation des combles qui deviennent une chambre, branchement de l'immeuble au chauffage à distance, pose d'un panneau solaire thermique, sur parcelle N° 55; construction d'un place de parc sur parcelle N° 53.

Parcelles: parcelles N° 53 et 55, zone village.

Emplacements: lieu-dit: Coin-Dessus 6 (parcelle 55) et rue des Pontins (parcelle 53), 2613 Villeret.

Dérogation: art. 21 et 41 RCC, distances aux fonds voisins.

Construction: selon plans déposés.

Dimensions: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du Secrétariat municipal de Villeret jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la *Feuille officielle d'avis du district de Courtelary* soit jusqu'au 4 octobre 2020.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au Secrétariat municipal de Villeret. Les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Villeret, le 1^{er} septembre 2020

Secrétariat municipal Villeret

Canton de Berne



Plan directeur du canton de Berne: procédure de participation publique

Dans le cadre du controlling de 2020, 13 mesures doivent être adaptées et une nouvelle mesure doit être introduite dans le plan directeur. En application de l'article 58 de la loi cantonale sur les constructions, la Direction de l'intérieur et de la justice, sur mandat du Conseil-exécutif, dépose publiquement le projet d'adaptation en vue de l'information et de la participation du public. Toute personne, physique ou morale, peut consulter le projet et prendre position par écrit à son sujet.

Durée du dépôt public: du 3 septembre au 2 décembre 2020.

Lieux de dépôt:

– Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, Nydegasse 11/13, 3011 Berne (aux heures de bureau ordinaires)

– Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, Unité francophone, Hauptstrasse 2, 2560 Nidau (de 8 h à 11 h 30)

Procédure de participation électronique:

la procédure de participation se déroule pour la première fois de manière électronique. Les documents y relatifs ainsi qu'un guide, d'utilisation aisée, concernant la saisie des prises de position sont publiés à l'adresse www.be.ch/plandirecteur.

Les prises de position doivent être déposées d'ici au 2 décembre 2020 au plus tard.

Berne, le 26 août 2020

*Direction de l'intérieur et de la justice
du canton de Berne*

**Nous produisons
tous genres
d'imprimés.**

**imprimerie
bechtel sa**

Bellevue 4, 2608 Courtelary
032 944 18 18

info@bechtel-imprimerie.ch

www.bechtels-imprimerie.ch